

# LE RÔLE D'UNE EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE RESPONSABLE DANS LA TRANSFORMATION DES CONFLITS

Contribuer à la paix en appliquant le devoir de  
diligence aux chaînes d'approvisionnement



*Merci de citer comme suit : OCDE et Nations Unies (2023), Le rôle d'une exploitation minière artisanale et à petite échelle responsable dans la transformation des conflits : contribuer à la paix en appliquant le devoir de diligence aux chaînes d'approvisionnement. OECD Business and Finance Policy Papers, Éditions OCDE, Paris,*

Le secteur extractif informel constitue une source d'emploi importante dans la majorité des pays touchés par des conflits, mais il reste à ce jour très souvent ignoré lors du recensement des possibilités de réinsertion pour les anciens combattants. Ce document répertorie les synergies entre, d'une part, les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) mis en œuvre dans les régions touchées par les conflits et à haut risque et, d'autre part, les initiatives existantes liées à l'application du devoir de diligence aux chaînes d'approvisionnement, qui encouragent l'intégration des exploitants de mines artisanales et à petite échelle de ces régions dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le présent rapport met en évidence le rôle que les initiatives menées par l'OCDE pour contribuer à la formalisation de l'exploitation artisanale et à petite échelle peuvent jouer en faveur des programmes de DDR.

© OCDE et Nations Unies 2023.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE et du Secrétaire général des Nations Unies. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont employés ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE ou des pays membres des Nations Unies.

Les noms et la représentation de pays et territoires employés dans cette publication conjointe sont ceux qu'utilise l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Couverture : Illustration d'après © Shutterstock : Nickvector ; Black Creator 2 ; JoelMasson ; Bokica ; martinlubpl.

# Avant-propos

## Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux liés à la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

## Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque

Le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (Guide OCDE) formule des recommandations pratiques relatives au devoir de diligence dans le but d'aider les entreprises à éviter de contribuer à de graves atteintes aux droits de l'homme, à un conflit ou à des infractions financières par leurs décisions et pratiques d'approvisionnement en minerais. Ce Guide est destiné à toute entreprise de la chaîne d'approvisionnement susceptible de se fournir en minerais ou en métaux dans des zones de conflit ou à haut risque. Le Guide OCDE a une portée mondiale et s'applique à toutes les chaînes d'approvisionnement en minerais. Des informations supplémentaires sur le [Guide](#) et le [Programme de l'OCDE pour la mise en œuvre de chaînes d'approvisionnement responsables en minerais](#) sont disponibles sur les pages web correspondantes.

## Le Département des opérations de paix des Nations Unies

Le Département des opérations de paix (DPO) est chargé d'aider les États Membres et le Secrétaire général dans leurs efforts visant à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le DPO assure la direction politique et exécutive des [opérations de maintien de la paix de l'ONU](#), partout dans le monde. Il établit une relation privilégiée avec les membres du Conseil de sécurité, les pays fournissant des contingents et/ou des ressources financières et les parties au conflit pour accomplir les mandats qui lui sont confiés par le Conseil de sécurité.

Le maintien de la paix est politique et son succès dépend de processus politiques actifs et durables ou de la perspective réelle d'un processus de paix. Le DPO s'emploie à intégrer les efforts déployés par l'ONU, les entités gouvernementales et les organisations non gouvernementales dans le contexte des opérations de maintien de la paix. Il dirige et appuie notamment l'action des [contingents militaires](#), des [forces de police](#) et de la [lutte antimines](#), ainsi que toute autre [thématique pertinente](#) des autres missions politiques et des missions de consolidation de la paix de l'ONU.

## Remarques sur ce rapport

Le présent rapport a été rédigé par [HIVE](#) sous la supervision du Secrétariat de l'OCDE, sur la base de méthodes de recherche qualitative incluant analyse bibliographique et documentaire et entretiens semi-structurés. Des travaux ont été réalisés sur le terrain dans l'est de la RDC, entre mars et avril 2022. HIVE et ses organisations partenaires (Justice Plus et Initiative des femmes entrepreneurs pour le développement durable, IFEDD) ont mené des entretiens individuels et dans le cadre de groupes de réflexion avec des ex-combattants, des représentants des autorités locales, des membres de la société civile et des représentants des communautés minières artisanales qui accueillent des ex-combattants, ou dont ces derniers sont originaires, tant sur place par les organisations partenaires qu'à Bukavu, Goma et Bunia. HIVE a également réalisé des entretiens avec les autorités minières à l'échelon provincial ; les spécialistes du DDR de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et l'administration centrale ; les organisations non gouvernementales impliquées dans les programmes de DDR, les activités liées aux chaînes d'approvisionnement et l'analyse des données sur la sécurité ; les coopératives minières ; les exportateurs de minerais ; et les entreprises de sécurité privées. Des entretiens supplémentaires ont été menés dans le monde entier avec des experts et des spécialistes de ces deux domaines.

Le rapport principal est complété de trois notes techniques qui fournissent un cadre d'analyse structuré autour de cinq dimensions (sécurité, économie, social, psychologie et acteurs de la chaîne d'approvisionnement) et axé sur trois sites pilotes potentiels en République démocratique du Congo (OCDE, 2023). Ces notes sont disponibles sur le site web de l'OCDE.

# Remerciements

Le présent rapport a été rédigé par Ruben de Koning et Hélène Helbig de Balzac, avec le soutien de Luc Lafreniere et Gregory Mthembu-Salter (HIVE), sous la direction de Louis Maréchal et Benjamin Katz (Centre de l'OCDE pour la conduite responsable des entreprises). Le Département des opérations de paix (DPO) des Nations Unies a contribué à la rédaction d'une partie du présent rapport et a formulé des commentaires lors de sa préparation.

# Table des matières

Avant-propos	4
Remerciements	6
Abréviations	9
Synthèse	10
1 Présentation du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d’approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque et de la nouvelle approche des Nations Unies en matière de désarmement, démobilisation et réintégration	13
1.1. Le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d’approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque	13
1.2. Présentation de la nouvelle approche des Nations Unies en matière de désarmement, démobilisation et réintégration	17
2 Contexte	18
2.1. Les processus de DDR et l’EMAPE dans l’est de la RDC	18
3 Facteurs favorisant le succès de la réintégration des ex-combattants dans le secteur de l’EMAPE en RDC	26
3.1. Précédents travaux portant sur les motifs de (re)mobilisation dans l’est de la RDC	26
3.2. Facteurs envisagés sous l’angle de l’exploitation minière artisanale et à petite échelle	27
3.3. Analyses axées sur la sécurité par zone minière	28
3.4. Facteur économique : viabilité des moyens de subsistance dans l’EMAPE	36
3.5. Facteur social : acceptation par la communauté et la famille	40
3.6. Facteur psychologique : l’état d’esprit des ex-combattants	42
3.7. Possibilités et risques liés à la réintégration dans les entreprises et les coopératives tout au long de la chaîne de valeur/acteurs des chaînes d’approvisionnement responsables	42
4 Perspectives dans les secteurs de la sécurité et de l’EMAPE pour les programmes de DDR et de CVR	45
4.1. Intégration des ex-combattants dans les services de sécurité	45
4.2. Réintégration dans le secteur de l’EMAPE	47
4.3. Orienter les programmes de CVR en faveur du secteur de l’EMAPE	48

5	Comment les initiatives multipartites en faveur de chaînes d'approvisionnement responsables peuvent contribuer aux programmes de DDR/CVR	50
5.1.	Présentation des programmes relatifs aux chaînes d'approvisionnement responsables en RDC	50
5.2.	Initiatives en faveur de chaînes d'approvisionnement responsables contribuant à la prévention et à la résolution des conflits par le biais de comités de suivi multipartites	51
5.3.	Des initiatives en faveur de chaînes d'approvisionnement responsables pour soutenir la réintégration	52
6	Enseignements tirés d'autres contextes et éléments pertinents applicables à ces derniers	54
7	Conclusions	58
	Bibliographie	62
	Annexe A. Informations relatives au contexte de Rubaya	67
	Annexe B. Informations relatives au conflit UPC/FNI et au conflit actuel entre la CODECO/URDPC et le Zaïre dans la région de Mongbwalu	68
	Annexe C. Informations relatives au groupe armé de la FRPI et au processus de paix	70
	Glossaire	71
<b>GRAPHIQUES</b>		
	Graphique 1. Cadre en cinq étapes pour l'exercice du devoir de diligence fondé sur les risques dans les chaînes d'approvisionnement en minerais	14
	Graphique 2. Actions à mettre en place par les entreprises en amont et en aval, telles que décrites dans le Cadre en cinq étapes pour l'exercice du devoir de diligence fondé sur les risques dans les chaînes d'approvisionnement en minerais	15
	Graphique 3. Synthèse des facteurs favorisant le succès de la réintégration des ex-combattants dans le secteur de l'EMAPE	60
<b>ENCADRÉS</b>		
	Encadré 1. Risques abordés à l'Annexe II du Guide OCDE	16
	Encadré 2. Témoignage d'un ancien combattant de la FRPI (entretien, mars 2022)	35
	Encadré 3. En Sierra Leone, les ex-combattants délaissent l'exploitation minière pour retourner à l'agriculture	54



# Abréviations

3T	Étain, tungstène, tantale
AFDL	Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo
AML/CFT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
APCLS	Alliance des Patriotes pour un Congo Libre et Souverain
ARM	Alliance pour une mine responsable
EMAPE	Exploitation minière artisanale et à petite échelle
RCA	République centrafricaine
CEMADECO	Coopérative des exploitants miniers artisanaux pour le développement communautaire
CFSP	Programme CFS ( <i>Conflict-Free Smelter</i> )
CKOKP	Coopérative minière Konji Obi Kosi Pkanga
CLS	Comité local de suivi
CMA	Coordination des mouvements de l'Azawad
CNDP	Congrès national pour la défense du peuple
COMALOBANI	Coopérative minière artisanale des orpailleurs de Lopa, Barrière et de Nizi
COMID	Coopérative minière pour le développement
COMIDI	Coopérative minière pour le développement intégral
CONADER	Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion
COOMIKI	Coopérative minière de Kimbi
COOMOI	Coopérative minière des orpailleurs de l'Ituri
COOPERAMMA	Coopérative des exploitants miniers de Masisi
CPS	Comité provincial de suivi
CTS	Comité territorial de suivi
CVR	Réduction de la violence communautaire
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
RDC	République démocratique du Congo
FARDC	Forces armées de la république démocratique du Congo
FDLR	Forces démocratiques de libération du Rwanda
FNI	Front des nationalistes et intégrationnistes
FPPH	Front pour la protection du peuple Hutu
FRPI	Force de résistance patriotique de l'Ituri
GIZ	Société allemande pour la coopération internationale ( <i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i> )
EIGS	État islamique au Grand Sahara
INPP	Institut national de préparation professionnelle
ITA	Association internationale de l'étain
iTSCi	International Tin Supply Chain Initiative
MAA	Mouvement arabe de l'Azawad
SMSPS	Santé mentale et soutien psychosocial
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBF	Fonds pour la consolidation de la paix
P-DDRCS	Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation
PPE	Personnes politiquement exposées
RCD-G	Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma
MCR	Mécanisme de certification régional
RMI	Initiative pour des minerais responsables
SAEMAPE	Service d'assistance et d'encadrement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle

# Synthèse

Le présent rapport étudie les liens entre deux domaines, le devoir de diligence appliqué aux chaînes d'approvisionnement en minerais et les processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des ex-combattants issus des groupes armés agissant dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), ainsi que les programmes connexes de réduction des conflits et des actes de violence. Il examine dans quelle mesure ces liens peuvent être renforcés afin d'améliorer les résultats obtenus dans chaque domaine de travail, en considérant l'exploitation minière artisanale et à petite échelle comme un débouché potentiel pour le retour des ex-combattants à la vie civile. Malgré l'insuffisance des efforts officiels visant à répertorier ces liens avant la présente étude – et même un manque de conscience mutuelle, parmi les spécialistes de chaque domaine, du chevauchement des activités respectives –, les deux domaines sont intrinsèquement liés. Outre leurs nombreux objectifs fondamentaux communs, les mêmes acteurs clés et les mêmes dynamiques locales influencent aussi l'efficacité des programmes de DDR et des programmes de diligence.

Le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (ci-après le « Guide OCDE » ou « le Guide ») formule des recommandations dans le but d'aider les entreprises à respecter les droits de l'homme et à éviter de contribuer aux conflits par leurs pratiques d'approvisionnement en minerais. Il vise à améliorer la contribution du commerce de minerais à la paix et au développement, notamment en encourageant l'investissement responsable en faveur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) et la participation de ce secteur. Cependant, un ensemble complexe de facteurs, dont la gouvernance, la dynamique des conflits et l'environnement politique local, peut influencer dans quelle mesure l'exercice du devoir de diligence contribue à la paix et au développement dans les faits.

Dans ce contexte, les programmes de DDR et de réduction de la violence communautaire (CVR) sont des éléments de poids, avec des implications évidentes pour la stabilité à l'échelon local dans les régions productrices de minerais. Les résultats obtenus dans ces deux domaines peuvent appuyer ou alors entraver les initiatives menées par les acteurs du secteur pour atténuer les risques de financement des conflits et de violation des droits humains dans leurs chaînes d'approvisionnement, conformément au Guide OCDE. De la même façon, les programmes de diligence, y compris les programmes interprofessionnels conjoints axés sur la mise en application du Guide, peuvent contribuer au renforcement des programmes de DDR et de CVR, sous la forme d'un suivi régulier des risques et d'actions d'atténuation impliquant les autorités locales et les organisations de la société civile.

Hormis les synergies inexploitées entre l'exercice du devoir de diligence dans le secteur minier et les programmes de DDR, répertoriées dans le présent rapport, l'étude révèle que les ex-combattants s'orientent déjà vers l'artisanat minier en raison des revenus possibles qu'il offre – information d'importance puisque l'une des difficultés persistantes dans le domaine du DDR est le manque de perspectives socio-économiques qui pousse les ex-combattants à reprendre les armes. Pour résumer, ce chevauchement des domaines d'action est déjà une réalité, mais il mérite d'être abordé de façon plus réfléchie et étayée. Ce rapport s'intéresse donc avant tout aux facteurs et conditions susceptibles

d'influencer positivement les résultats obtenus dans le domaine du DDR au niveau de la chaîne de valeur de l'EMAPE, ainsi qu'au rôle potentiel de l'exercice du devoir de diligence sur ces résultats.

L'étude a recensé les facteurs favorisant le succès des programmes de DDR dans cinq dimensions, à savoir la sécurité et des facteurs économiques, sociaux et psychosociaux, et le rôle des acteurs et des possibilités existantes tout au long de la chaîne d'approvisionnement en minerais. Sur le plan de la sécurité, les conflits non résolus autour des terres ou d'autres types de ressources, reflétant souvent les clivages ethniques, constituent un obstacle de taille pour les processus de DDR, notamment sur les sites miniers et dans les alentours. Information de poids et peu surprenante, l'étude a permis de conclure que le niveau d'activité des groupes armés sur les sites d'EMAPE et l'ampleur du contrôle exercé par les chefs de ces groupes sur les anciens combattants devenus artisans miniers orientent de façon importante les résultats des projets de DDR déployés dans ce secteur. Néanmoins, au cours des dernières années, les conditions économiques ont dépassé les facteurs ethniques et ceux ayant trait à la sécurité en tant que motif de (re)mobilisation. L'étude a confirmé le fait que le manque de perspectives d'emploi est l'une des principales raisons poussant les ex-combattants à reprendre les armes, mettant en lumière l'importance de l'artisanat minier en tant que source de revenus. Le présent rapport présente en détail les conclusions concernant les facteurs propres aux ménages et aux sites, tels que la diversification des revenus, la productivité, l'accès au crédit, les prix, la collecte de taxes, le partage des bénéfices et l'accès aux sites.

S'agissant de la dimension sociale, l'étude a révélé que la gravité des violences commises par les ex-combattants à l'encontre de la communauté minière d'origine semble être le principal facteur venant expliquer si leur retour est bien ou mal accepté. Lorsque les communautés estiment que les anciens soldats ont défendu leurs intérêts, la réintégration dans la région d'origine est alors plus envisageable. Le degré de vulnérabilité psychologique des combattants est un autre facteur de taille qui influence le degré de réussite de la réintégration.

Au niveau de la chaîne d'approvisionnement, l'étude révèle que le secteur minier offre de meilleures perspectives que le commerce ou les exportations pour la réintégration des ex-combattants. Lorsque ces derniers sont réintégrés dans des coopératives minières, il convient de veiller à certains facteurs, dont : l'équilibre numérique qui en découle entre eux et les membres qui ne sont pas d'anciens combattants ; les propriétaires et les bénéficiaires des coopératives ; le statut juridique et la légitimité de la coopérative au sein de la communauté ; et la gouvernance interne de l'entité.

De plus, sachant que la nouvelle stratégie de DDR du Congo ne prévoit pas la possibilité d'intégrer les ex-combattants dans les forces de sécurité nationale ou les forces de défense, le recrutement par une entreprise de sécurité privée (ESP) est une option cohérente avec la précédente expérience et la notion de statut des anciens soldats, sous réserve de mettre en place les mécanismes de contrôle adéquats.

Lors de la compilation des éléments probants concernant les cinq dimensions, l'étude a permis de répertorier les sites miniers artisanaux adéquats et le type d'initiatives pilotes à lancer dans les domaines du DDR et de la CVR. Il sera crucial d'adopter une démarche individuelle, complétée par une analyse rigoureuse sur les plans politique, économique et sociologique, pour réussir à réintégrer les ex-combattants dans la vie civile au moyen de l'artisanat minier.

Afin d'améliorer davantage la réintégration et d'empêcher l'enrôlement par les groupes armés, l'étude suggère de mettre sur pied des programmes de CVR de façon à 1) contribuer à la formalisation de l'EMAPE (par exemple par le biais des coopératives) ; 2) impliquer les jeunes à risque dans les travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre dans l'artisanat minier ; 3) anticiper la préparation des communautés minières artisanales en vue de la réintégration des ex-combattants ; 4) proposer aux ex-combattants des services de santé mentale et un soutien psychosocial (initiatives en matière de SMSPS) ; et 5) encourager la cohésion sociale, la prévention des conflits et la clarification des droits au sein des communautés minières.

Les programmes de diligence élaborés au cours des dix dernières années pour appuyer la mise en œuvre du Guide OCDE ont un rôle important à jouer en contribuant à l'efficacité et à la pérennité des programmes de DDR et de CVR dans le contexte de l'EMAPE et, par ricochet, en améliorant leur propre impact. Cela passe avant tout par les comités provinciaux et locaux de suivi que les programmes de diligence aident à mettre sur pied, ainsi que par les mécanismes que ces programmes ont établis pour le recensement et l'atténuation des risques dans la chaîne d'approvisionnement, de la mine au point d'exportation. De plus, le présent rapport dresse la liste des thématiques et des modalités que les spécialistes des deux domaines peuvent consulter et concernant lesquelles ils peuvent partager des informations de façon à améliorer l'efficacité de leurs domaines respectifs, notamment en intégrant dans les programmes en cours les facteurs des cinq dimensions abordées ci-dessus.

Jusqu'à présent, ces domaines ont fonctionné de façon indépendante l'un par rapport à l'autre. Or les missions des principaux programmes déployés en leur faveur, y compris le nouveau Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (P-DDRCS), financé par les donateurs et exécuté en RDC, sont désormais pleinement compatibles avec les interventions axées sur l'EMAPE recommandées par la présente étude, qui sont en voie de générer de nouvelles synergies entre le DDR, la CVR et l'exercice du devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement en minerais.

# **1** Présentation du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque et de la nouvelle approche des Nations Unies en matière de désarmement, démobilisation et réintégration

## **1.1. Le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque**

Le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (ci-après le « Guide OCDE » ou « le Guide ») formule des recommandations pratiques relatives au devoir de diligence dans le but d'aider les entreprises à éviter de contribuer à de graves atteintes aux droits de l'homme, à un conflit ou à des infractions financières par leurs décisions et pratiques d'approvisionnement en minerais. Ce Guide est destiné à toute entreprise de la chaîne d'approvisionnement susceptible de se fournir en minerais ou en métaux dans des zones de conflit ou à haut risque. Il a pour objectif à terme d'encourager le secteur privé à s'engager de façon responsable dans les États fragiles sortant d'un conflit.

Le Guide a une portée mondiale et s'applique à toutes les chaînes d'approvisionnement en minerais (OECD, 2016a). Afin de soutenir sa mise en œuvre, le Conseil de l'OCDE a adopté le 25 mai 2011 la Recommandation du Conseil relative au Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque [[OECD/LEGAL/0386](#)] (ci-après la « Recommandation sur le devoir de diligence »), qui incite les Membres

et les non-Membres y ayant adhéré (ci-après « les Adhérents ») à prendre des mesures appropriées pour assurer que les entreprises en aient bien connaissance et qu'elles en respectent les dispositions.

Le Guide est aujourd'hui cité en référence dans les législations nationales relatives à l'exercice du devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement en minerais aux États-Unis, en Europe, aux Émirats arabes unis et dans plusieurs pays d'Afrique centrale. Depuis 2010, plusieurs résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU sur la RDC<sup>1</sup>, la Côte d'Ivoire<sup>2</sup> et la République centrafricaine<sup>3</sup> ont encouragé l'exercice du devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement en minerais pour éviter le financement d'entités faisant l'objet de sanctions et de groupes armés illégaux. Ces textes sont à ce jour les seules Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU adoptées en vertu du Chapitre VII à citer en référence et à soutenir les travaux de l'OCDE, soulignant la valeur du Guide en tant qu'outil à l'appui de la paix et de la sécurité (OCDE, 2016b).

Le Guide OCDE a également été entériné par onze États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) dans la Déclaration de Lusaka, adoptée le 15 décembre 2010. Le mécanisme de certification régional (MCR) est l'un des principaux piliers de la CIRGL.

### Graphique 1. Cadre en cinq étapes pour l'exercice du devoir de diligence fondé sur les risques dans les chaînes d'approvisionnement en minerais

Tel que présenté à l'Annexe I du Guide OCDE

#### 1. Établir des systèmes de gestion solides.

Adopter des politiques de diligence raisonnable et développer en interne les capacités nécessaires à leur mise en œuvre. Établir un dialogue avec les fournisseurs et les partenaires commerciaux. Instaurer des mécanismes de contrôle interne et un système de transparence de la chaîne d'approvisionnement en minerais, collecter des informations, et mettre en place un mécanisme de recours.

#### 3. Atténuer les risques.

Communiquer les conclusions de l'évaluation des risques aux dirigeants de l'entreprise et renforcer les systèmes internes de contrôle et de surveillance. Cesser toute relation uniquement avec les fournisseurs associés aux répercussions les plus graves. Dans tous les autres cas, prendre des mesures afin d'exercer une influence accrue, soit individuellement soit collectivement, pour prévenir ou atténuer les risques. Renforcer les capacités de l'entreprise et de ses partenaires commerciaux.

#### 5. Communiquer et rendre compte de l'exercice du devoir de diligence.

Rendre publiquement compte des politiques et pratiques relatives au devoir de diligence, notamment en publiant le plan de gestion et d'évaluation des risques liés à la chaîne d'approvisionnement, qui doit dûment tenir compte des exigences de confidentialité commerciale et d'autres considérations relevant de la concurrence. Répondre aux questions, préoccupations et suggestions des parties prenantes.



#### 2. Identifier, évaluer et hiérarchiser les risques.

Passer en revue les informations relatives à la chaîne d'approvisionnement afin d'identifier les éventuels signaux d'alerte susceptibles d'exiger une diligence accrue. Approfondir l'analyse et établir un schéma des conditions factuelles des opérations, des chaînes d'approvisionnement et des partenaires commerciaux signalés comme sensibles. Hiérarchiser les risques comme énoncé à l'annexe II du Guide (voir risques ci-après).

#### 4. Auditer les points de contrôle.

Faire effectuer des audits par des tiers indépendants afin de vérifier que les pratiques de diligence raisonnable ont été correctement mises en œuvre aux « points de contrôle » clés (affineries et fonderies pour l'étain, le tungstène, le tantal et l'or, par exemple) de la chaîne d'approvisionnement. Les auditeurs doivent aboutir à des conclusions et recommander des mesures spécifiques d'amélioration des processus existants.

Source : OCDE (n.d.), *Guide OCDE sur le devoir de diligence*, <https://www.duediligenceguidance.org>.

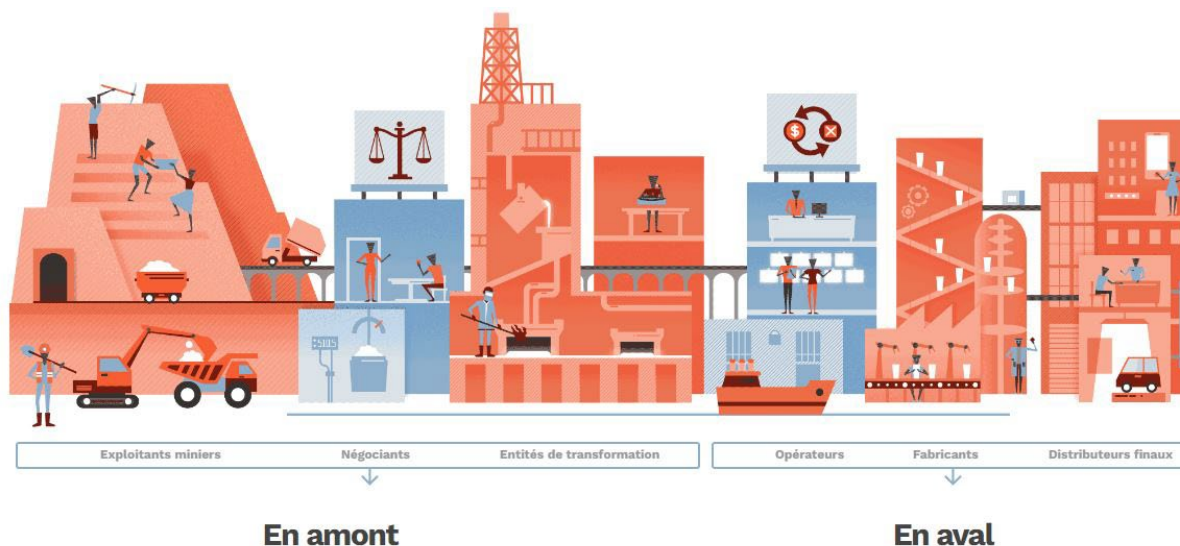
<sup>1</sup> Résolution 1952 (2010) du Conseil de sécurité de l'ONU (CSNU), 29 novembre 2010.

<sup>2</sup> Résolution 2219 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, 28 avril 2015.

<sup>3</sup> Résolution 2399 (2017) du Conseil de sécurité de l'ONU, 27 janvier 2017.

## Graphique 2. Actions à mettre en place par les entreprises en amont et en aval, telles que décrites dans le Cadre en cinq étapes pour l'exercice du devoir de diligence fondé sur les risques dans les chaînes d'approvisionnement en minerais

Tel que présenté à l'Annexe I du Guide OCDE



- Mettre en place un système de transparence pour recueillir des informations sur le pays d'origine et les fournisseurs, et procéder à un examen des [signaux d'alerte](#).
  - Pour les chaînes d'approvisionnement signalées comme sensibles, entreprendre [des évaluations-sur le-terrain](#) des mines, producteurs et négociants pour enquêter sur les éventuels conflits, exactions graves, actes de corruption, fraudes fiscales ou blanchiment d'argent.
  - Mettre en place des relations de collaboration avec les responsables locaux, les organisations de la société civile et les entreprises locales afin de prévenir et d'atténuer les impacts éventuels, et assurer un suivi.
  - Rendre publiquement compte des efforts de diligence.
- Identifier les « points de contrôle » dans la chaîne d'approvisionnement (fusion du métal ou affinage par exemple)
  - Recueillir des renseignements sur le devoir de diligence exercé en amont (dans le cadre d'initiatives individuelles ou d'audits sectoriels)
  - Mobiliser les moyens d'action de l'ensemble du secteur pour encourager l'amélioration de l'exercice du devoir de diligence en amont
  - Rendre publiquement compte des efforts de diligence

Source : OCDE (n.d.), *Guide OCDE sur le devoir de diligence*, <https://www.duediligenceguidance.org>.

### Encadré 1. Risques abordés à l'Annexe II du Guide OCDE

L'Annexe II du Guide OCDE propose un modèle de politique pour une chaîne d'approvisionnement globale responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, que les entreprises s'engagent à adopter, diffuser largement et incorporer dans les contrats et/ou les accords conclus afin de minimiser les risques d'impacts négatifs graves qui peuvent être associés à l'extraction, au commerce, au traitement et à l'exportation des minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. L'étendue des risques abordés à l'Annexe II du Guide OCDE couvre les éléments suivants :

- Les graves violations des droits de l'homme en relation avec l'extraction, le transport, le commerce, la manutention et l'exportation de minerais, telles que, par exemple, les pires formes de travail des enfants, le travail forcé, les formes de torture, les traitements cruels, inhumains et dégradants, et les violences sexuelles généralisées.
- Le soutien direct ou indirect aux groupes armés non étatiques, aux forces de sécurité publiques ou privées : par exemple, si ces groupes contrôlent les sites miniers et les itinéraires de transport ou les points de commerce des minerais, ou s'ils taxent illégalement ou extorquent de l'argent ou des minerais aux points d'accès aux sites miniers, le long des itinéraires de transport ou aux points de commerce des minerais. Dans le cas particulier des forces de sécurité publiques ou privées, le Guide OCDE sur le devoir de diligence précise que leur rôle doit avoir pour seule finalité de maintenir l'ordre public, de protéger les droits humains, d'assurer la sécurité des travailleurs, des équipements et des installations des mines, et de protéger les sites miniers ou les itinéraires de transport de toute interférence avec l'extraction et le commerce légitimes.
- La corruption et les fausses déclarations d'origine des minerais : on parle de corruption ou de fraude lorsque les acteurs de la chaîne d'approvisionnement offrent, promettent, accordent ou sollicitent des paiements illicites ou d'autres avantages indus en vue d'obtenir ou de conserver un marché ou un autre avantage illégitime (comme la garantie de la concession d'un site minier), de faciliter la contrebande, ou de faire de fausses déclarations sur l'origine des minerais. Les pots-de-vin peuvent prendre la forme d'argent ou d'autres avantages pécuniaires (par exemple des entreprises sous-traitantes liées à des agents publics) ou des avantages en nature (par exemple de la publicité favorable). La corruption, à savoir l'abus de pouvoir reçu en délégation à des fins privées, peut prendre la forme d'actes de grande corruption (lorsqu'un agent public entraîne pour l'État ou une partie de sa population une perte supérieure à 100 fois le revenu minimum de subsistance annuel de la population, à la suite de pots-de-vin, de détournements de fonds ou de toute autre infraction de corruption) ou de petite corruption (utilisation abusive et courante du pouvoir dont ils sont investis par des agents publics dans leurs contacts avec des citoyens ordinaires dans des lieux comme les sites miniers, les routes servant au transport des minerais, les points de contrôle de sécurité, les maisons de négoce, les aéroports et les ports).
- Fraude fiscale : le Guide précise qu'en plus de s'acquitter des taxes, droits et redevances dus aux autorités, les entreprises doivent communiquer publiquement sur les sommes ainsi versées, conformément aux principes de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI).



## 1.2. Présentation de la nouvelle approche des Nations Unies en matière de désarmement, démobilisation et réintégration

Le paysage mondial des conflits armés a évolué au cours des dix dernières années. Ces conflits se prolongent de plus en plus et, dans de nombreux pays ainsi touchés, les accords de paix sont précaires, fragiles, voire complètement inexistant dans certains contextes. Les groupes armés sont aujourd'hui de plus en plus fragmentés et en constante prolifération du fait qu'ils poursuivent de nouveaux objectifs, acquièrent de nouvelles capacités et attirent de nouvelles recrues. Parallèlement, les violences localisées entre groupes armés sont souvent aussi répandues que les violences armées ciblant les administrations centrales, ce qui fait naître des inquiétudes au sein des communautés concernant leur protection. Enfin, certains groupes armés sont également liés à des réseaux de criminalité transnationale organisée et/ou au terrorisme.

En raison de l'évolution de la nature même des groupes armés et de leur comportement, les Nations Unies ont adapté leur approche en matière de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). Aujourd'hui, les programmes de DDR mis en œuvre après la signature des accords de paix demeurent partie intégrante des efforts de consolidation de la paix, puisqu'ils visent à résoudre les problèmes de sécurité qui surviennent lorsque les combattants sont privés de moyens de subsistance et de réseaux de soutien pendant la période cruciale qui va du conflit à la paix, au redressement à la reprise et au développement. Cependant, compte tenu de l'évolution des conflits armés, la notion de DDR fait désormais référence à un ensemble d'activités beaucoup plus vaste. Ces activités englobent le pré-DDR, la gestion transitoire des armes et des munitions, la lutte contre la violence de proximité, les initiatives visant à empêcher les individus de rejoindre les groupes armés désignés comme des organisations terroristes, l'appui des projets de DDR en faveur de la médiation et en faveur des dispositions transitoires de sécurité. Les objectifs spécifiques des outils liés au DDR varient selon le contexte et peuvent contribuer à l'aboutissement d'efforts politiques et d'activités de consolidation de la paix plus larges.

Par conséquent, l'approche révisée des Nations Unies en matière de DDR, décrite dans les Normes intégrées du désarmement, la démobilisation et la réintégration (IDDRS), reconnaît que les activités de DDR sont, par essence, un processus d'accompagnement des membres des forces et groupes armés qui choisissent de déposer leurs armes et de retourner à la vie civile. Ces nouveaux outils et principes sont désormais intégrés dans la mission de la MONUSCO. Les spécialistes du DDR – et leurs partenaires – disposent ainsi en RDC d'un large éventail d'options en matière de programmes dans le but d'aider à la réintégration durable et efficace des combattants.

# 2 Contexte

L'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) de l'étain, du tantale, du tungstène et de l'or (3TG) dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) a été et reste un élément déclencheur de conflits violents, mais elle peut également contribuer à la consolidation de la paix. Ce secteur constitue l'une des principales sources de subsistance pour les ex-combattants et, sous réserve d'une gestion adéquate, il peut aider à empêcher le recrutement des jeunes à risque. Cela s'est amplifié ces dernières années, en partie grâce aux initiatives d'approvisionnement responsable menées dans le secteur des 3TG, qui ont réduit les manœuvres illicites d'optimisation des rentes du côté des acteurs armés et amélioré les conditions de travail générales. À l'avenir, l'accès des ex-combattants à des emplois pacifiques renforcerait le caractère responsable de ces chaînes d'approvisionnement.

Les deux leviers que sont les programmes de DDR/CVR, d'une part, et la mise en œuvre d'une conduite responsable des entreprises et l'exercice du devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement, d'autre part, peuvent converger et se compléter, mais ils sont encore largement décorrélés à ce jour. Ces programmes ne prennent que rarement en compte les possibilités existantes dans le secteur de l'EMAPE, alors que la majorité des initiatives en faveur de chaînes d'approvisionnement responsables sont centrées sur la présence ou l'absence de groupes armés et sur l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement et, historiquement, elles excluent dans une très large mesure les mines d'or. Si, de plus en plus, ces initiatives abordent les problématiques plus vastes de gouvernance et intègrent les mines d'or, elles continuent de laisser de côté les questions de la réintégration des ex-combattants et de la prévention contre le recrutement.

En attendant, dans le domaine du DDR, il reste difficile de parvenir à une réintégration durable et épanouissante des ex-combattants et à des solutions cohérentes avec les réalités économiques s'agissant des moyens de subsistance. Dans différents contextes, y compris en RDC, les autorités nationales peinent encore à démanteler les mécanismes incitatifs qui conduisent souvent les ex-combattants à renouer avec leur passé de soldat du fait du manque de possibilités de réintégration qui s'offrent à eux sur le plan socio-économique.

Ce rapport étudie les facteurs et conditions qui incitent, ou non, les ex-combattants à rester sur la voie pacifique d'un emploi dans le secteur de l'EMAPE, et de quelle façon cela opère, avant de formuler des recommandations sur la manière de tirer parti de la convergence et de la complémentarité entre l'approvisionnement responsable et le DDR. À ces fins, l'étude ne s'est pas limitée à l'EMAPE pour évaluer les possibilités de réintégration, examinant ainsi l'ensemble de la chaîne de valeur des industries extractives, ainsi que les perspectives au sein des entreprises de sécurité privées et publiques opérant autour des sites miniers.

## 2.1. Les processus de DDR et l'EMAPE dans l'est de la RDC

### 2.1.1. Ancien processus de DDR

Entre 2002 et 2018, trois programmes de DDR ont été déployés dans l'est de la RDC, donnant lieu à la prise en charge de plus de 124 000 miliciens d'après les estimations (MONUSCO, 2022). Les anciens combattants se voyaient proposer deux options : le retour à la vie civile ou l'intégration au sein des forces

de police nouvellement constituées ou des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC). Environ un cinquième de ces combattants ont rejoint les FARDC et la police, la majorité ayant donc choisi de réintégrer la vie civile.

Le premier programme de DDR a été lancé dans la province de l'Ituri en 2002. Par la suite, entre 2004 et 2007, la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CONADER) l'a déployé dans tout l'est de la RDC. Ce programme a plongé dans la frustration de nombreux ex-combattants ayant opté pour le retour à la vie civile, parce qu'il ne leur proposait qu'un kit de réinsertion, sans tenir compte du rang occupé par chacun d'eux au sein des groupes armés (Vlassenroot et al., 2020). La distribution des kits a renforcé le sentiment selon lequel le DDR récompensait la violence, encourageant alors de nouvelles mobilisations, par opportunisme, tandis que les communautés d'accueil n'étaient pas impliquées dans le processus dont elles ne tiraient en outre aucun avantage. Ces failles ont largement perduré lors de la seconde phase du DDR (2008-11)<sup>4</sup>.

La troisième phase de DDR (2015-18) a tenté de remédier à certaines de ces failles, en partie en investissant dans des actions de formation professionnelle et dans l'apport d'un soutien constant lors de la phase de réintégration au sein des communautés. Malheureusement, le manque de financement et une gestion inadéquate ont entraîné une très forte dégradation des conditions de vie dans les camps du Katanga. Les ex-combattants ont protesté, ravivant les tensions et les conflits, et affaiblissant davantage les processus de démobilisation (Tunda, 2016). Seuls quelque 5 000 combattants ont été démobilisés ou intégrés au sein de l'armée congolaise au cours de cette phase (Vlassenroot, 2020). La poursuite des opérations militaires contre les groupes armés, et l'implication insuffisante des autorités nationales et locales et des autres parties concernées ont également eu un effet délétère sur la démobilisation (Vogel et Musamba, 2016).

Tout comme le processus de retour à la vie civile, l'intégration au sein des forces militaires a pâti des nombreuses failles survenues lors des deux premières phases<sup>5</sup>. Lors de la première phase notamment, certaines unités des groupes armés ont été rapidement intégrées (reconversion) dans les FARDC, presque sans altération de leur composition, après des vérifications lacunaires et la rupture des chaînes de commandement. Mal payés et sous-équipés, nombre de soldats nouvellement intégrés ont fini par désertir et rejoindre d'autres groupes armés, tandis que ceux qui sont restés au sein des FARDC se sont fait remarquer pour avoir attaqué les communautés locales et bafoué les droits humains (Zena, 2013).

Lors de sa première phase, le Programme national de DDR a été financé par des donateurs qui se sont toutefois progressivement désengagés lors de la 3<sup>e</sup> phase, apparemment du fait de leurs préoccupations quant à l'efficacité du programme. Depuis, les donateurs ont renouvelé leurs financements en faveur de la nouvelle version du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (P-DDRCS). La Banque mondiale a accordé 250 millions USD pour un projet, et d'autres donateurs ont annoncé que des ressources pourraient être mobilisées sous réserve de l'obtention de certaines garanties fiduciaires et du respect des limites établies (réunion avec des experts de l'ONU dans le domaine du DDR, juin 2022).

### **2.1.2. Ancrage communautaire du DDR**

En 2015, la MONUSCO a modifié son approche et présenté sa stratégie de DDR de deuxième génération, baptisée Réduction des violences communautaires (CVR). Au lieu de se concentrer exclusivement sur les problèmes relatifs à la sécurité et sur les acteurs militaires, la démarche de CVR cherche à parvenir à une solution ancrée dans la collectivité, qui tient compte des variables favorisant la remobilisation et le recrutement des jeunes à risque et des éléments démobilisés, ainsi que leur recours à la violence et, de

<sup>4</sup> Mise en œuvre par l'Unité d'exécution du Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion (UE-PNDDR), qui s'est substituée au CONADER en 2007.

<sup>5</sup> L'intégration n'a pas été prévue dans la 3<sup>e</sup> phase du PNDDR, ni de façon explicite ni de façon officielle. L'accélération de l'intégration s'est imposée faute de programme de DDR fonctionnel.

façon plus générale, au crime. Tout en ciblant les ex-combattants et les jeunes à risque dans les projets de réintégration et de prévention du recrutement, les projets de CVR cherchent aussi à renforcer la cohésion sociale et la redevabilité au sein des communautés, et à aider ces dernières à mieux enrayer le phénomène de (re)mobilisation due à la marginalisation (MONUSCO, 2016 et 2022).

La version révisée de l'approche de la MONUSCO a inspiré la récente stratégie nationale en termes de DDR définie par les autorités publiques. Cette stratégie a été mise en œuvre dans l'est de la RDC après la visite du Président Felix Tshisekedi à Bukavu (province du Sud-Kivu), en octobre 2019. Après cette visite, les gouverneurs des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ont mis sur pied la Commission interprovinciale d'appui au processus de sensibilisation, désarmement, démobilisation et réinsertion communautaire (CIAP-DDRC). Le gouverneur de l'Ituri a officialisé l'adhésion à ce processus en août 2020<sup>6</sup>. La CIAP-DDRC avait pour mission de parvenir à un ancrage communautaire du DDR, sans retomber dans l'écueil précédent du confinement pernicieux des ex-combattants dans les camps militaires de Kamina et Kitona (province du Katanga), et de mettre fin à la réintégration collective d'ex-combattants au sein de FARDC. La MONUSCO a fourni un soutien logistique pour les missions publiques de sensibilisation de la CIAP-DDRC, collectant les armes restituées dans le cadre du processus de DDR, exécutant les projets de CVR dans les communautés ciblées et appuyant les actions de formation professionnelle.

Mis en place en juillet 2021, le P-DDRCS trouve son origine dans ces deux tentatives de DDR menées à l'échelle des provinces. Relevant directement de la présidence du pays, le P-DDRCS est né de la fusion du Plan de stabilisation et de reconstruction (STAREC) de la RDC et du programme national de DDR (UE-PNDDR), qui relevaient respectivement des ministères de la Planification et de la Défense.

Avant d'engager leur soutien financier, les principaux donateurs à l'appui de la RDC et la MONUSCO ont exigé que le gouvernement élabore une stratégie relative au P-DDRCS. La première version préliminaire a été transmise pour commentaires aux partenaires en janvier 2022, puis validée par le gouvernement début avril, après confirmation par la MONUSCO de son soutien. Cette nouvelle stratégie prévoit : une dimension communautaire ; une intégration individuelle, plutôt que collective, au sein des FARDC selon des procédures de recrutement classiques ; aucune amnistie pour les auteurs de violations graves du droit international pénal et humanitaire ; et un processus apparemment décentralisé (entretien avec des spécialistes du DDR, mars 2022). Mais alors qu'il est censé être décentralisé, certaines ONG constatent que le processus est en réalité descendant, privant les provinces du pouvoir suffisant pour élaborer une stratégie et l'adapter au contexte local (entretien avec l'ONG SFCG, mars 2022).

### **2.1.3. Nombre d'ex-combattants actuellement pris en charge dans un processus de DDR**

De nouveaux ex-combattants démobilisés, pris en charge par la CIAP-DDRC, sont actuellement en attente d'une identification (biométrique) et d'une vérification complètes, et d'une formation professionnelle<sup>7</sup>. Le processus est plus avancé dans le Sud-Kivu, où la phase d'identification provisoire a été menée et où certains ex-combattants ont déjà entamé une formation professionnelle.

Fin 2019, 627 ex-combattants du Sud-Kivu avaient été démobilisés et désarmés sous le contrôle de la CIAP-DDRC, en collaboration avec la MONUSCO, et ils avaient obtenu des cartes d'identité provisoires (entretiens avec des agents du P-DDRCS dans le Sud-Kivu, mars 2022). Environ 150 de ces ex-combattants suivent actuellement à Bunyakiri une formation professionnelle dispensée par une ONG congolaise<sup>8</sup> et soutenue par un projet de CVR de la MONUSCO (entretien avec un représentant de l'ONG, mars 2022). Pour la majorité d'entre eux, les anciens miliciens ont été renvoyés dans leurs communautés

<sup>6</sup> Gouvernement de la RDC (2020), « Le processus DDRC à l'est de la RDC : Nouvelle approche communautaire et perspectives d'avenir », Kinshasa, 17 août 2020.

<sup>7</sup> La MONUSCO a déjà fourni un appui technique pour l'identification des ex-combattants cantonnés qui ont été démobilisés depuis 2019.

<sup>8</sup> Union pour l'émancipation de la femme autochtone (UEFA)

d'origine, où ils attendent une identification biométrique complète et une formation dans le cadre du P-DDRCS.

Dans la province du Sud-Kivu, on recense parmi les ex-combattants engagés dans un processus de DDR une part importante des factions Maï-Maï Raïa Mutomboki, opérant sous les ordres des groupes Maheshe et Ndarumanga, dans les territoires de Walungu et Shabunda, ainsi que des groupes Maï-Maï et Nyatura dans le territoire de Kalehe (entretien avec un représentant des groupes armés, mars 2022). Un nombre supplémentaire inconnu d'anciens miliciens, notamment ceux issus de la faction « Donat » de Raïa Mutomboki, se sont livrés spontanément aux FARDC, sans intervention de la MONUSCO. Dans ce genre de cas, toute lacune lors de l'identification des individus et de l'enregistrement des armes peut par la suite poser problème lorsque ces ex-combattants demandent à rejoindre le programme officiel de DDR dans le cadre du P-DDRCS (entretiens avec des spécialistes du DDR, mars 2022).

La dernière reddition collective dans le cadre du P-DDRCS concerne des miliciens du groupe Maï-Maï Kirikicho, actifs dans le territoire de Kalehe, dans le Sud-Kivu. 161 combattants se sont livrés aux FARDC à la mi-décembre 2021, la MONUSCO ayant alors collecté 19 armes (entretiens avec des spécialistes du DDR, mars 2022). La MONUSCO a conseillé de les renvoyer dans leur communauté en attendant le début de leur formation officielle, mais le P-DDRCS du Sud-Kivu a préféré au contraire les maintenir dans un camp de transition à Ziralo, avec le soutien de l'ONG UEFA.

Dans le Nord-Kivu, contrairement au Sud-Kivu, la CIAP-DDRC n'a pris en charge aucun des ex-combattants. La MONUSCO en a désarmé quelques-uns qui ont tous été renvoyés dans leur communauté d'origine (entretiens avec des spécialistes du DDR, mars 2022). Parallèlement, depuis 2019, plus de 2 000 ex-combattants se sont livrés directement aux FARDC, et ont déposé leurs armes. Pour la majorité d'entre elles, si ce n'est la totalité, il n'existe aujourd'hui aucune trace justificative de ces armes (entretien avec la MONUSCO, mars 2022)<sup>9</sup>. Les sources issues de la société civile prétendent que les armes sont revendues et distribuées à des groupes supplétifs des FARDC (entretiens avec des OSC, mars 2022). Ce genre de pratiques risque d'amener certains groupes armés à se retirer du processus de DDR, et même de dissuader d'autres groupes d'y prendre part.

Au lieu d'avoir été renvoyés dans leurs communautés avec une carte d'identité provisoire, les ex-combattants du Nord-Kivu attendent une identification formelle dans le camp de Mubambiro, situé près de Sake (à proximité de la ville de Goma), le processus n'ayant commencé qu'en février 2022<sup>10</sup>. On dénombre 1 726 ex-combattants, dont 20 femmes, à Mubambiro ; issus des différents groupes armés du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, la majorité d'entre eux se sont rendus à titre individuel (entretien avec un représentant des FARDC, mars 2022)<sup>11</sup>. Ces redditions sont souvent intervenues à la suite d'affrontements avec les FARDC et/ou en raison des conditions de vie très difficiles (entretien avec des ex-combattants, mars 2022). Elles étaient pour la plupart non autorisées par les chefs des différents groupes armés concernés, contrairement aux redditions traitées dans le Sud-Kivu, pour l'essentiel collectives et négociées avec les chefs. Les combattants déserteurs du camp de Mubambiro ne peuvent pas être renvoyés dans leurs communautés d'origine en raison des risques de représailles s'ils sont identifiés par leurs anciens groupes armés.

<sup>9</sup> D'après la MONUSCO, les FARDC ne peuvent pas justifier des 931 armes prétendument remises. La MONUSCO insiste sur le fait que des comptes doivent être rendus concernant ces armes avant qu'elle n'accorde un soutien supplémentaire à la stratégie nationale.

<sup>10</sup> En plus de Mubambiro, quelque 600 ex-combattants, issus pour une large part de l'Union des patriotes pour la libération du Congo (ULPC), groupe Maï-Maï opérant dans le territoire de Beni, attendent d'être pris en charge dans le cadre du programme de DDR exécuté à Kalunguta.

<sup>11</sup> Lorsque le camp de Nyamunyuni a commencé à prendre en charge les ex-combattants au début de 2020, le transfert vers Mubambiro des rebelles déserteurs du Sud-Kivu a cessé. Plus de la moitié des anciens soldats installés à Mubambiro ont été transférés en janvier 2022 depuis le camp militaire de Rumangabo, situé dans le territoire de Rutshuru, à la suite d'attaques perpétrées par le M23 dans la région.

Le décompte des ex-combattants présents à Mubambiro fluctue parce qu'ils sont nombreux à quitter le camp, de façon soit temporaire soit permanente, en raison des conditions de vie déplorables (entretiens avec des ex-combattants et les FARDC, mars 2022). Les FARDC sont les seules à distribuer de la nourriture, faute de soutien externe en attendant la formulation et la validation de la stratégie nationale et le déblocage des engagements financiers connexes<sup>12</sup>. À Mubambiro, faute d'avoir accès à une formation officielle et confrontés à des difficultés économiques, de nombreux ex-combattants travaillent comme ouvrier agricole dans les fermes des environs ou se rendent jusqu'aux mines de Rubaya pour travailler en tant que transporteurs de minerais, avant de retourner au camp le soir. Or ces anciens soldats espéraient tout autre chose. Selon les estimations, 80 % d'entre eux souhaitaient rejoindre les forces nationales de sécurité ; mais, puisque cette option ne leur était pas proposée, la majorité d'entre eux ont préféré s'orienter vers des professions exercées en ville (entretien avec les FARDC et des ex-combattants, mars 2022).

Dans le cadre d'une initiative distincte, mais relevant de la même approche, lancée en 2017, le processus de paix mis en place dans la province de l'Ituri avec la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) a abouti au cantonnement de plus de 1 000 combattants début 2020. Ce processus a été la première expérimentation dans l'est de la RDC d'un ancrage communautaire du DDR, fondé sur un dialogue politique plutôt que sur des opérations militaires. Le processus de DDR déployé en Ituri est toutefois au point mort en raison de débats encore en suspens entre les parties prenantes concernant les modalités d'amnistie et d'intégration dans l'armée<sup>13</sup>, et du fait des affrontements répétés entre la FRPI et les FARDC. Les autorités publiques répugnent aujourd'hui à soutenir un pré-cantonnement, et avec le prolongement du *statu quo* depuis près de deux ans, le risque augmente de voir les anciens soldats tout simplement sortir du programme, à l'image du scénario observé à Mubambiro.

Par ailleurs, de nombreux ex-combattants ont probablement déposé les armes spontanément à la suite des élections présidentielles de 2018. Des précédents ont déjà été recensés. Selon les estimations, à Itebero, dans le Nord-Kivu, environ 1 000 combattants ont spontanément quitté leur milice après les élections de 2012, la grande majorité d'entre eux ayant apparemment intégré le secteur de l'EMAPE (entretien avec un chercheur local, mars 2022). Concernant la phase III du programme de DDR, les éléments probants indiquent que la majeure partie des combattants ont déposé les armes spontanément, pour l'essentiel en raison des conditions de vie déplorables dans les bases de Kitona et Kamina, des kits de réintégration insuffisants et inadaptés (Van Lierde et al., 2021) et du suivi médiocre assuré au sein des communautés d'origine (entretiens avec des agents du P-DDRCS dans le Sud-Kivu, mars 2022).

En mars 2022, une mission déployée par le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (section DDR) des Nations Unies a été informée du fait qu'on estimait entre 17 000 et 20 000 le nombre total de combattants qui souhaiteraient être intégrés au P-DDRC, dont 15 % d'enfants associés à des groupes armés. Le Projet de stabilisation et relèvement de l'est de la RDC de la Banque mondiale soutient le P-DDRC en finançant les moyens de subsistance et l'appui à la réintégration pour près de 120 000 personnes, et en offrant une assistance technique pour la coordination et la gestion du processus de DDRC. Cela met en évidence l'ampleur du nombre potentiel d'ex-combattants à prendre en charge.

#### **2.1.4. Réintégration de facto dans le secteur de l'EMAPE**

D'après les estimations, l'agriculture et l'exploitation minière comptent respectivement pour 20 % (US ITA, 2021) et 30 % (FMI, 2019) du PIB national, soit environ 38 milliards USD. Il s'agit des secteurs dans

<sup>12</sup> Aucun projet de CVR n'a été retenu pour apporter un soutien au camp, soi-disant en raison de la coordination défaillante entre les FARDC et la section DDR de la MONUSCO (entretiens avec des spécialistes du DDR, mars 2022).

<sup>13</sup> L'accord de paix de février 2020 comporte des dispositions relatives à l'intégration militaire et à l'amnistie selon un protocole individuel plutôt que collectif, et limité au crime d'insurrection. Néanmoins, au sein de l'administration congolaise, certains estiment que cela va à l'encontre de la logique adoptée pour sa dernière stratégie en matière de DDR, qui ne prévoit pas de négocier des conditions différentes avec chaque groupe armé.

lesquels les ex-combattants sont les plus susceptibles de travailler après leur démobilisation (Lamb et al., 2012), notamment lorsqu'il n'y a pas d'autres options du fait de l'insuffisance ou du report de l'appui à la réintégration, comme le démontrent les cas de Mubambiro et d'Itebero. Les ex-combattants et, de façon plus générale, les populations rurales semblent préférer l'artisanat minier aux travaux agricoles (Verpoorten et al., 2016 ; Kelly, 2014). Comme l'a expliqué un représentant de la société civile, « les ex-combattants préfèrent l'exploitation minière aux travaux agricoles parce qu'ils gagnent plus rapidement de l'argent » (entretien avec des OSC, février 2022). À Rubaya, un représentant communautaire a précisé que :

« Après avoir été démobilisés ou après avoir déserté, ils choisissent volontiers de travailler dans le secteur minier parce qu'ils peuvent facilement s'intégrer sans disposer de fonds préalables. À l'inverse, d'autres activités requièrent non seulement un capital de départ, mais aussi une expérience professionnelle » (entretien avec un représentant communautaire, Rubaya, mars 2022).

Contrairement à l'EMAPE, dans l'agriculture, un retour sur le travail et l'argent investis ne peut être espéré que sur du moyen ou long terme. En outre, dans ce secteur, de fortes incertitudes planent souvent en raison des déplacements de population et de la peur du caractère aléatoire des violences perpétrées (Kelly, 2014), qui compliquent l'accès aux champs et aux marchés situés en dehors du périmètre du village. Sur les sites miniers artisanaux, les acteurs armés commettent des actes de violence, mais grâce aux dispositifs locaux de sécurité les mineurs peuvent continuer à circuler, les risques inhérents au transport des marchandises étant alors transférés aux négociants. L'agriculture n'est pour autant pas totalement abandonnée dans les zones minières, mais elle est plutôt réduite à une agriculture de subsistance au niveau des ménages (Karaki, 2018). Au niveau des ménages, la diversification des activités entre l'EMAPE et l'agriculture permet aux ex-combattants de s'engager durablement dans le secteur minier (voir Chapitre 3).

Il n'existe aucune donnée chiffrée permettant de connaître l'importance relative de l'agriculture et de l'EMAPE et des services connexes en termes d'absorption des ex-combattants. Toutefois, la forte présence de ces derniers dans de nombreuses régions minières révèle leur préférence pour ce secteur d'activité. Une étude de cas consacrée à Mongbwalu a révélé que 90 % des membres de l'association de motos-taxis de l'Ituri, qui assurent les allers-retours des mineurs entre Mongbwalu (territoire de Djugu) et Bunia, étaient des ex-combattants issus du FNI (Front des nationalistes intégrationnistes), à dominante lendu, et de l'UPC (Union des patriotes congolais), à dominante hema, et que de la même façon les anciens miliciens représentaient une grande partie des orpailleurs artisanaux de Mongbwalu (Lamb, et al., 2012 et entretien avec le président de l'association de motos-taxis de Mongbwalu, mars 2022). À Rubaya, selon les estimations des représentants communautaires, 30 % des travailleurs actifs sur les sites d'EMAPE étaient des ex-combattants (entretiens avec des représentants communautaires, mars 2022).

Dans d'autres régions, la part des ex-combattants parmi les mineurs est plus proche de ce à quoi l'on pourrait s'attendre au regard du niveau global d'enrôlement parmi les groupes armés. À Kamituga par exemple, forts des entretiens menés avec un vaste échantillon de miliciens, Verpoorten et al. (2016) ont estimé que les ex-combattants représentaient entre 3 et 6 % des mineurs artisanaux. Toutefois, selon les personnes interrogées, cette part était auparavant plus élevée, avec au moins un mineur sur cinq issu de groupes armés. On pourrait dès lors conclure que soit les anciens combattants devenus mineurs se sont installés dans d'autres régions, soit ils ne sont plus identifiés en tant que tels.

### **2.1.5. Distance des programmes de DDR et de CVR avec les perspectives économiques réelles**

L'étude a mis en évidence l'utilité limitée, pour les ex-combattants, des programmes de formation individuels, tels que déployés lors des précédentes campagnes de DDR menées en RDC (par exemple dans les domaines de l'agriculture, de la mécanique automobile et de la menuiserie, ainsi que de l'alphabétisation, la gestion financière et l'entrepreneuriat), ont une utilité limitée. Cela tient soit à

l'inadéquation des programmes avec les préférences des ex-combattants soit au manque de compétences, de réseau et de capital de départ de ces derniers pour se lancer dans une activité économique (Thill, 2021).

Les ex-combattants ayant rejoint le secteur de l'exploitation minière artisanale, interrogés dans le cadre de cette étude, ont confirmé cela :

« En 2006, j'ai suivi une formation de mécanicien automobile pendant neuf mois, dans le cadre du programme de la CONADER, au CTT (centre technique Tuendeleye) de Panzi. Mais pour être embauché dans un garage à Bukavu, on doit d'abord donner de l'argent au propriétaire. Je n'avais pas l'argent nécessaire. Alors n'ayant pas de famille sur place (Bukavu), je n'ai pas pu rester en ville. J'ai fini par retourner chez moi plus tard cette même année, dans le village de Chondo, et j'ai repris mon ancien travail dans les mines » (entretien avec un ex-combattant, Bukavu, mars 2022).

À l'image des formations professionnelles proposées aux ex-combattants, les entretiens réalisés et les recherches sur le terrain ont révélé que les kits de réintégration ont souvent été inutiles et, de ce fait, échangés contre de l'argent ou troqués afin s'engager vers des perspectives de subsistance plus prometteuses. Un mineur de Rubaya, par exemple, a utilisé le bétail donné pour acheter sa place dans un puits productif :

« En 2018, je me suis livré aux FARDC et j'ai intégré un programme de DDR à Kibasi, dans le territoire de Masisi. On m'a donné quatre chèvres, un vélo et 310 USD. Je me suis lancé dans l'agriculture en 2019, mais n'ai quasiment rien gagné. Alors j'ai décidé d'aller travailler dans l'exploitation minière artisanale de Luwowo. J'ai donné une chèvre au chef d'un puits pour qu'il me prenne dans son équipe » (entretien avec un ex-combattant, Rubaya, mars 2022).

En dehors de l'agriculture, les ex-combattants n'ont pas, ou peu, bénéficié de formation ou d'accompagnement pour les secteurs du transport et de l'exploitation minière où les postes sont plus nombreux et la main-d'œuvre plus recherchée (BICC/DPO 2021). En effet, une étude de la Banque mondiale (2020) consacrée aux ex-combattants a montré que moins de 10 % d'entre eux exerçaient la profession de leur choix grâce à un programme de DDR, tandis que les autres occupaient un emploi tout autre ou étaient sans activité.

Historiquement, les programmes de DDR négligent l'EMAPE en raison de ses liens avec les conflits. En outre, de façon générale, les spécialistes du DDR interrogés estiment que toute personne physiquement apte peut travailler en tant que creuseur, sans voir le potentiel ni la nécessité d'un appui. Lors des discussions menées avec les spécialistes de la MONUSCO, un seul projet a été reconnu comme étant spécifiquement consacré aux ex-combattants et aux jeunes vulnérables, dans la zone d'exploitation aurifère de Mukungwe, dans le territoire de Walungu du Sud-Kivu (entretiens avec des spécialistes du DDR de la MONUSCO, mars 2022). Mais ce projet visait en réalité à sortir les travailleurs de l'exploitation minière artisanale et à les réorienter vers la menuiserie, et non à les accompagner dans leur activité existante<sup>14</sup>.

Aujourd'hui, l'orientation des programmes de formation professionnelle pour les ex-combattants du Nord-Kivu et du Sud-Kivu demeure inchangée, à savoir axée sur la menuiserie, la mécanique, la plomberie, l'informatique et le commerce ; ces programmes sont mis en œuvre dans différents centres de formation dirigés par des ONG<sup>15</sup> et par l'Institut national de préparation professionnelle (INPP)<sup>16</sup>. Des ateliers de formation agricole dispensés dans les fermes de Vuyinga, dans le territoire de Lubera (Caritas),

<sup>14</sup> L'illégalité de l'exploitation minière artisanale dans cette région aurait de fait compliqué la mise en œuvre d'un accompagnement dans les activités extractives.

<sup>15</sup> Dont ceux de Kalehe, Bunyakiri et Bukavu dans le Sud-Kivu, et de Ngangi, Nyarogongo et Goma dans le Nord-Kivu.

<sup>16</sup> L'INPP dispose de bureaux de représentations à Goma, Bukavu, Kalemie, Uvira et Baraka.



et à Shasha, près de Goma (Don Bosco) sont également envisagés (entretien avec des spécialistes du DDR à Bukavu et Goma, mars 2022).

La nouvelle stratégie en matière de DDR prévoit toutefois de proposer un appui à la réintégration pour n'importe quelle activité légale susceptible de générer des revenus substantiels, et l'EMAPE pourrait en faire partie. Or, lors du classement des projets de développement communautaire fondés sur l'exploitation des ressources naturelles, seuls des projets agropastoraux ont été référencés à ce jour. La stratégie mentionne bien l'EMAPE, mais uniquement sous l'angle de la gouvernance, et non comme un secteur ciblé pour l'emploi des ex-combattants.

# 3 Facteurs favorisant le succès de la réintégration des ex-combattants dans le secteur de l'EMAPE en RDC

## 3.1. Précédents travaux portant sur les motifs de (re)mobilisation dans l'est de la RDC

Lors de l'étude des facteurs et conditions qui incitent les ex-combattants à conserver leur travail dans l'EMAPE ou à se remobiliser, il convient d'examiner les motifs de (re)mobilisation de manière plus générale. Ces facteurs et conditions sont souvent présentés sous le prisme des défis actuels en matière de sécurité et de l'échec des initiatives de DDR<sup>17</sup> (Vodel et Musamba, 2016).

Les défis en matière de sécurité englobent les luttes de pouvoir non résolues à l'échelon local et les conflits liés au contrôle des terres ou d'autres ressources, reflétant souvent les clivages ethniques, et la présence constante de groupes armés étrangers, qui continuent d'alimenter le discours articulé autour de la légitime défense des communautés tenu par les acteurs armés (Vlassenroot et al., 2020). Ce discours est souvent entretenu et mis à profit par les « Big Men », à savoir des hommes influents tels que des politiciens, des officiers de l'armée ou encore des hommes d'affaires, qui s'approprient le pouvoir et engrangent les avantages financiers tirés de la mobilisation de groupes armés aux niveaux national, provincial et local (Utas, 2012). Cette réalité a favorisé la multiplication et la fragmentation de groupes armés au niveau local, dont le nombre s'élève aujourd'hui à environ 120 (Kivu Security Tracker, 2021).

Fait intéressant, une enquête menée en 2017-18 auprès de 279 ex-combattants dans l'est de la RDC a révélé que les problèmes liés à la sécurité – la nécessité d'assurer leur propre défense, ainsi que celle de leur famille et de leur communauté – sont souvent cités comme l'un des motifs d'enrôlement dans un groupe armé, mais qu'ils ne semblaient pas avoir une grande influence sur la probabilité de voir les anciens miliciens reprendre les armes (Lorenzo et al., 2020).

Une analyse uniquement centrée sur l'aspect sécuritaire présente un intérêt limité. Il convient de prendre aussi en compte les motivations des combattants et leur capacité à intégrer et quitter les groupes armés (Vlassenroot et al. 2020). Les milices offrent aux combattants des moyens de subsistance, un sentiment d'appartenance et des avantages tels que le « droit » ponctuel de piller, qui rend la vie civile nettement moins attractive. Même lorsque les facteurs liés à la sécurité perdent de leur pertinence, les groupes armés restent souvent actifs pour assurer leur survie économique et conserver ces avantages. L'attrait qu'exercent respectivement la vie militaire et la vie civile amène souvent les miliciens à alterner entre les

<sup>17</sup> Dans l'ensemble, la participation à un programme de DDR est associée à une probabilité moindre d'être de nouveau enrôlé dans un groupe armé (FBA, 2021). Cela n'empêche toutefois pas les mauvaises expériences de motiver une remobilisation.

deux ou à baigner de façon simultanée dans ce que Vlassenroot et al. (2020) appellent le « retour circulaire » (ibid).

Cela étant, les options des combattants peuvent être profondément limitées par les défis existants en matière de sécurité ; la pression exercée par leurs communautés et leurs commandants est presque impossible à ignorer. Themnér (2013) a constaté que la probabilité de remobilisation est plus forte lorsque les commandants reprennent contact avec les ex-combattants qui étaient auparavant sous leurs ordres. À l'inverse, il a été avancé que le fait de rompre les liens avec les anciens commandants lors des processus de DDR pouvait rendre les ex-combattants plus vulnérables, et accroître la probabilité d'un (ré)enrôlement dans un groupe différent (Zyk, 2009).

Même lorsqu'ils ont la possibilité de laisser derrière eux la vie de soldat, les ex-combattants se font rattraper par d'autres facteurs, sans lien avec l'aspect sécuritaire, dont leur contexte personnel et celui de leur famille et la qualité des liens qu'ils entretiennent avec leurs proches. Des études menées sur le réenrôlement des rebelles dans d'autres contextes ont mis en évidence les effets puissants de la pauvreté, du chômage, du niveau d'instruction et des opportunités économiques ; des liens familiaux et de l'acceptation par la famille et la communauté ; des traits de personnalité antisociaux souvent associés aux traumatismes ; et la présence de bandes criminelles dans l'environnement géographique immédiat<sup>18</sup> (Hill et al., 2008 ; Kaplan et Nussio, 2018, cité dans Lorenzo et al., 2021).

### 3.2. Facteurs envisagés sous l'angle de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle

Les zones d'exploitation minière artisanale sont touchées par les défis en matière de sécurité exposés plus haut et, dans le même temps, elles les entretiennent. L'EMAPE peut amplifier les enjeux, intensifiant les luttes de pouvoir et les conflits locaux, notamment concernant le contrôle des terres, et elle constitue un facteur d'ingérence des groupes armés (y compris des groupes étrangers). En grande partie informel et très lucratif, ce secteur est particulièrement exposé à l'accaparement des ressources par les élites et aux actes de violence perpétrés par les milices.

Le niveau d'activité des groupes armés sur les sites miniers et l'ampleur de leur influence sur les mineurs ayant un passé d'ex-combattant déterminent fortement si un site minier donné peut offrir un environnement propice à la démobilisation et à la réintégration.

Si le niveau d'activité et de contrôle est faible, les chances de parvenir à une démobilisation collective sont plus importantes. Souvent, toutefois, les commandants de milice ne laissent qu'une partie de leur groupe intégrer un programme de démobilisation, de façon à évaluer s'il est pertinent de conserver des éléments mobilisés et à portée de main, proposer de meilleures conditions aux combattants restants et se protéger contre les menaces existantes. Le niveau de désarmement permet donc d'apprécier la volonté d'un groupe d'accepter ou non une démobilisation collective. Lorsque le niveau d'activité et de contrôle des groupes armés est élevé, la désertion du périmètre d'intervention est la seule option qui s'offre aux combattants, mais ces derniers s'exposent alors fortement au risque d'être repérés et punis et leurs possibilités de retour sont limitées.

Commandants et soldats subalternes sont souvent animés par des motivations différentes ; les premiers sont par exemple souvent mécontents du manque de différenciation en vertu de leur ancien rang lors du processus de démobilisation (Richards, 2012) et/ou ils risquent davantage d'être traduits en justice. Les combattants qui ont rejoint un groupe armé pour des considérations économiques et de statut social, notamment s'ils contrôlent des activités minières artisanales, sont susceptibles de ne pas suivre le choix

<sup>18</sup> Dans le contexte colombien, les individus ayant intégré des groupes armés pour des raisons personnelles ont passé plus de temps au sein de l'organisation et ceux qui n'avaient pas d'enfant étaient aussi plus susceptibles de se livrer à des actes de violence criminelle.

de leur chef d'intégrer un programme de DDR s'ils estiment que c'est moins lucratif. Et pourtant, si le DDR est perçu comme une récompense pour avoir pris les armes, cela risque d'encourager un retour à la vie militaire. Les stratégies de DDR doivent trouver le juste équilibre entre le fait d'offrir des avantages à court terme (pour la réinsertion) et des moyens de subsistance à long terme (pour la réintégration), tout en différenciant les incitations en fonction de la hiérarchie militaire. L'EMAPE est le secteur le plus à même de tenir compte du rang occupé, tandis que la réintégration des ex-combattants dans les services de sécurité autour des sites miniers permet de prendre en compte le niveau de commandement (voir Chapitre 4).

### 3.3. Analyses axées sur la sécurité par zone minière

Les sections ci-dessous abordent les facteurs liés à la sécurité dans cinq zones minières : Misisi (Sud-Kivu), Rubaya (Nord-Kivu), Mongbwalu (Ituri), Nzibira (Sud-Kivu) et Sud-Irumu (Ituri). Il est très complexe d'envisager de démobiliser des combattants et de les réintégrer dans le secteur de l'EMAPE dans deux des principales zones d'exploitation aurifère, Misisi et Mongbwalu, et les défis ne manquent pas à Rubaya ; les zones d'exploitation minière de Nzibira et du Sud-Irumu, en revanche, sont plus prometteuses. Par conséquent, les facteurs non liés à la sécurité sont pris en compte, en s'appuyant sur les exemples offerts par toutes ces zones minières.

#### 3.3.1. Les Maï-Maï Yakutumba à Misisi, dans le territoire de Fizi

Le cas des Maï-Maï Yakutumba et de Misisi, caractérisé par un niveau de militarisation élevé sur les sites miniers et un contrôle strict exercé par les chefs de factions sur les combattants, est un exemple des facteurs liés à la sécurité dont le niveau de risque est si élevé qu'ils ne permettent pas d'envisager l'intégration pacifique d'ex-combattants dans le secteur de l'EMAPE. Dans le discours élaboré par Yakutumba, la raison d'être de la milice est la menace que constituent les groupes armés étrangers et d'autres groupes locaux. Si cela est concevable pour les groupes Maï-Maï associés opérant dans les moyens et les hauts plateaux des territoires d'Uvira et de Fizi, les Maï-Maï Yakutumba sont loin d'une telle menace, ce qui laisse à penser que les facteurs économiques sont en réalité les plus importants. Pour compliquer la situation, Yakutumba souhaite procéder personnellement à la démobilisation de ses combattants, selon des conditions distinctes pour son groupe, et être nommé général au sein des FARDC, à la tête de la 10<sup>e</sup> région militaire qui couvre le Sud-Kivu (entretien avec un agent des FARDC, Goma, mars 2022). Cela ne sera pas possible à moins d'outrepasser les règles établies par la stratégie relative au P-DDRCS.

La création de la milice de Yakutumba en 2007 était un acte de protestation contre une précédente campagne de DDR et d'intégration de groupes armés au sein des FARDC, qui a conduit des ex-combattants congolais rwandophones à occuper des postes de commandement importants. Afin de mobiliser sa communauté, les Babembe, Yakutumba a présenté ces troupes comme une menace lorsqu'elles ont été déployées à Fizi, de même que la milice Banyamulenge rwandophone, malgré leur position éloignée du cœur de la zone des Babembe. Parfois le discours xénophobe de Yakutumba englobe jusqu'aux négociants Bashi de Bukavu, qu'il accuse d'entretenir des liens étroits, sous couvert de commerce, avec le Rwanda (entretien avec un agent des FARDC, Goma, mars 2022).

Le maintien de la mobilisation et de l'activité militaire par Yakutumba trouve son fondement réel dans une logique économique. Au cours des dix dernières années, la milice a mis en place un système élaboré de taxation et de partage des profits appliqué à une production annuelle d'or estimée entre 2 et 3 tonnes (MONUSCO, 2019, et Max Impact, 2019). La perception des taxes est effectuée selon un processus quasi-administratif, avec des taux fixes et des percepteurs civils, ce qui limite le recours à la contrainte. La

milice fait usage de la force ou menace d'y recourir en cas de désaccord avec les opérateurs, ou lorsqu'elle s'oppose aux investissements engagés en faveur des exploitations à grande échelle<sup>19</sup>.

La mainmise de Yakutumba sur la région et le *statu quo* au regard de l'EMAPE qu'il maintient par la force profitent non seulement à son groupe armé, mais aussi, selon certains, aux autorités publiques et aux forces de sécurité et de défense intervenant dans la région, qui ont mis en place leur propre système de taxation et de partage des profits en accord avec la milice. D'après certaines informations, les agents locaux ont partagé leurs revenus avec leurs supérieurs hiérarchiques respectifs, condition *sine qua non* pour conserver leurs postes lucratifs. En échange, il est attendu des élites politiques et militaires qui en bénéficient, à l'échelon provincial et national, qu'elles sponsorisent et protègent la milice. C'est pour cela que, sur la période 2017-19, lorsque les FARDC et les groupes Maï-Maï, temporairement unis sous le commandement de Yakutumba, se sont affrontés dans les territoires d'Uvira et de Fizi, les combats ont épargné la zone d'exploitation.

Les combattants de Yakutumba qui travaillent sur les sites miniers peuvent être appelés à prendre les armes à tout instant et déployés en dehors des activités minières pendant un certain temps avant de reprendre leur poste. Les ex-combattants issus d'autres groupes armés qui travaillent dans l'artisanat minier essaient en général de dissimuler leur passé pour éviter d'être enrôlés de force dans la milice de Yakutumba ; ils sont malgré cela nombreux à subir ce destin.

Plusieurs ex-combattants plus âgés, qui ont servi sous les ordres du prédécesseur de Yakutumba, le général Dunia, et ont participé à des programmes de DDR en 2000 et 2007, sont devenus propriétaires de mines, chefs d'équipe sur site ou fournisseurs de machines et autres équipements. Ils ne sont pas contraints de réintégrer la milice. En échange, ils s'acquittent d'une forme de cotisation, par exemple en remettant à la milice l'équivalent de 24 heures de production ou en payant une taxe sur leurs machines (entretien avec un chercheur local, mars 2022).

Peu d'ex-combattants ayant déposé les armes de leur propre initiative sont recensés ; la majorité d'entre eux ont quitté la région par peur des représailles. En janvier 2022, 22 miliciens de Yakutumba se sont présentés d'eux-mêmes à la MONUSCO et aux FARDC à Lulenge où, d'après certaines informations, ils attendent toujours d'être pris en charge (entretien avec les autorités locales de Misisi, mars 2022). Auparavant, les FARDC ont déplacé à Mubambiro, dans le Nord-Kivu, des combattants déserteurs. En dehors des zones contrôlées par Yakutumba, les démobilisations volontaires surviennent en grande partie à l'initiative des ex-combattants qui, en général, vont s'installer dans la ville de Baraka pour travailler dans les secteurs de l'agriculture ou de la pêche, ou des transports, ou encore pour reprendre un emploi dans un site minier qui n'est pas contrôlé par Yakutumba.

« J'en avais marre de la milice, donc j'ai décidé d'aller sur le site minier de Kitumba qui est contrôlé par les Maï-Maï du groupe Biloze Bishambuke. Mais je n'ai pu gagner aucun salaire et ils voulaient m'enrôler dans ce groupe. Par la suite, je suis allé à Baraka pour travailler comme conducteur de vélo-taxis et je suis resté là. La ville est loin de la milice. »

(Entretien avec un ex-combattant dans le territoire de Fizi, mars 2022)

Certains déserteurs sont allés jusqu'à Salambila, dans la province de Maniema, où se trouvent aussi des sites d'orpaillage, mais où la pression des groupes armés est inexistante ou bien plus faible. D'autres ex-combattants expliquent néanmoins avoir pu déposer les armes et rester dans la zone contrôlée par Yakutumba sans subir de représailles ni de pression pour réintégrer la milice. Ils ont toutefois reconnu qu'ils devaient fournir « une bonne raison » pour refuser une remobilisation, comme leur situation familiale ou leur santé (entretiens avec des ex-combattants de Fizi, mars 2022)

<sup>19</sup> CASA/LEDA Mining, entreprise d'exploration minière à grande échelle, a essayé d'exploiter sa concession qui s'étend sur les zones du site de Misisi, mais elle s'est heurtée à la vive résistance des Maï-Maï Yakutumba et des élites politiques locales qui ont bâti leurs carrières et assis leur pouvoir sur fond d'opposition populiste aux intérêts étrangers des exploitations à grande échelle.

### 3.3.2. Le CNDP et les Mai-Mai Nyatura à Rubaya

Les facteurs de risque liés à la sécurité demeurent considérables, ce qui amoindrit les perspectives de réintégration pacifique des ex-combattants. Dans la région de Rubaya, qui a souffert des va-et-vient de différentes milices pendant de nombreuses années, la population est pour l'essentiel composée de Hutu et de Tutsi rwandophones. Environ un tiers des mineurs sont d'anciens combattants. Ils subissent des pressions pour reprendre les armes ou pour verser une contribution financière aux groupes armés, et notamment aux Mai-Mai Nyatura à dominante Hutu. La menace hutu perçue par les groupes armés à dominante tutsi n'est plus immédiate, mais les conflits liés à l'accès aux gisements et à l'exploitation des ressources minières maintiennent les groupes armés en activité, y compris parmi le peuple Hunde qui estime que ses droits coutumiers fonciers ont été bafoués. La concurrence économique féroce qui règne dans la région entre un exploitant semi-industriel du coltan et les dirigeants d'une coopérative d'artisans miniers joue pour beaucoup dans les conflits en cours.

La ville de Rubaya<sup>20</sup> dispose de l'un des plus riches gisements de coltan dans le monde, dont la production représente 15 % de l'offre mondiale selon les estimations (Groupe d'experts des Nations Unies, 2021). La Société Minière de Bisunzu (SMB) exploite mécaniquement l'un des sites (D2 Bibatama) sur le périmètre de sa concession (PE 4731), tandis que la Coopérative des exploitants artisanaux miniers de Masisi (COOPERAMMA) contrôle la majorité des autres sites de la concession. Depuis la signature d'un protocole d'accord en 2013, l'intégralité de la production de la COOPERAMMA devrait en théorie être vendue à la SMB (Groupe d'experts des Nations Unies, 2019)<sup>21</sup>.

Sur la période 2008-09, la concession a été occupée par le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), dirigé par des Tutsi<sup>22</sup>, qui a tiré profit financièrement de l'exploitation minière (Mthembu-Salter, 2013). Le CNDP s'est ensuite détourné de la concession qui a ainsi pu obtenir le classement « vert » (synonyme de « exempt de conflit ») à l'issue d'une mission de validation conjointe menée en septembre 2011<sup>23</sup>. À ce moment, toutefois, plusieurs factions Nyatura<sup>24</sup> opposées au CNDP s'étaient formées parmi les populations hutu dans le territoire de Masisi, y compris sur les sites miniers de Rubaya<sup>25</sup>.

En 2012, le CNDP est de fait devenu le M23. L'opposition du groupe Nyatura au M23 s'inscrit dans le prolongement de celle de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS), à dominante hunde. D'après le droit coutumier, les chefs hunde possèdent plusieurs sites miniers et, à ce titre, ils perçoivent des taxes versées par les propriétaires/opérateurs de mines<sup>26</sup>. Les populations hunde restent toutefois mécontentes en raison du sentiment d'intrusion de la part des populations hutu et tutsi sur leurs terres ancestrales, entretenant ainsi la mobilisation de groupes armés à Rubaya et, de façon plus générale, dans le territoire de Masisi.

La majorité des ex-combattants qui travaillent à Rubaya sont issus du groupe Nyatura, mais on recense également d'anciens membres du CNDP et de l'APCLS. Jusqu'en 2013, les anciens membres du CNDP étaient persécutés s'ils décidaient de déposer les armes, y compris ceux installés à Rubaya. Certaines

<sup>20</sup> Voir Annexe 1 pour davantage d'informations sur le contexte de Rubaya.

<sup>21</sup> L'accord de 2013 a pris fin le 2 mai 2018. Un nouvel accord est entré en vigueur le 12 juin 2018, mais il a expiré le 12 septembre 2019 (voir S/2019/974, para. 47).

<sup>22</sup> La branche politique du CNDP a été présidée par Mwangachuchu.

<sup>23</sup> Voir Chapitre 5 pour plus de plus amples détails concernant les missions multipartites de validation et de qualification des sites miniers.

<sup>24</sup> Les groupes Nyatura sont nés de la mobilisation armée du début des années 1990, y compris les combattants de la Mutuelle agricole des Virunga (MAGRIVI), les Mongols et, ultérieurement, la branche hutu des Patriotes résistants congolais (PARECO).

<sup>25</sup> Une dynamique similaire est à l'œuvre dans le territoire de Kalehe, dans le Sud-Kivu, et dans ses principaux sites d'extraction des 3T (étain, tantale et tungstène) à Numbi.

<sup>26</sup> Récemment, Rubaya est devenue une commune rurale, avec à sa tête un maire élu, ce qui devrait amoindrir l'influence du chef tribal hunde, ou « Mwami » (entretien avec la société civile, mars 2022).

factions de Nyatura sont plus complaisantes vis-à-vis de la démobilisation, mais d'autres persécutent activement les membres qui se rendent. Certains ex-combattants interrogés se sentent obligés de rester en permanence sur les puits où ils travaillent, dans les collines, pour éviter d'être repérés en ville. D'autres transfèrent jusqu'à la moitié de leur salaire par téléphonie mobile à leur ancienne milice pour que leur vie soit épargnée (entretien avec des ex-combattants, mars 2022). De cette façon, sans même être physiquement présents sur les sites miniers, les groupes armés contrôlent les anciens combattants devenus mineurs à Rubaya, et en tirent des profits financiers.

La présence de mineurs issus de groupes armés rivaux n'amplifie pas en soi les tensions observées à Rubaya. Néanmoins, le conflit persistant entre la SMB et la COOPERAMMA a conduit cette dernière à instrumentaliser des factions de Nyatura (Just Results, 2020). Le conflit opposant la SMB et la COOPERAMMA porte principalement sur le non-respect de leur protocole d'accord : la COOPERAMMA vend de façon illégale des minerais à d'autres parties que la SMB ; et la SMB procède tardivement aux règlements en faveur de la coopérative<sup>27</sup>. Les efforts déployés par la police des mines pour faire respecter la loi au nom de la SMB ont donné lieu à des affrontements répétés avec des combattants Nyatura armés travaillant apparemment pour la COOPERAMMA (Groupe d'experts des Nations Unies, 2021 ; Global Witness, 2022).

Dans l'espoir d'apaiser la situation, un ex-combattant de haut rang du groupe Nyatura, inscrit dans les forces de police après son intégration militaire, a été nommé chef de la police des mines<sup>28</sup>. Pour une large part, les éléments de son entourage sont issus de la milice Nyatura et ne font pas officiellement partie de la police des mines, mais agissent comme tels (entretien avec une organisation de la société civile, mars 2022). L'instrumentalisation des factions de Nyatura fragmente un peu plus encore la milice, mais elle préserve en même temps sa pertinence et augmente le risque de (re)mobilisation des mineurs artisanaux.

### **3.3.3. Les Raia Mutomboki (Maheshe) à Nzibira**

À Nzibira (territoire de Walungu), les Raia Mutomboki (groupe Maheshe) offrent un exemple de perspectives prometteuses pour la réintégration pacifique d'ex-combattants dans l'exploitation artisanale des 3T (étain, tantale et tungstène). Les ex-combattants de cette faction, qui faisait auparavant partie de l'alliance plus vaste Raia Mutomboki du territoire de Shabunda, sont retournés dans leur région d'origine où la menace liée aux Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) s'est éteinte. Après avoir suivi un processus de DDR provisoire, la majorité des membres démobilisés ont commencé à travailler dans le secteur de l'artisanat minier dans lequel nombre d'entre eux avaient déjà acquis de l'expérience. Du fait des structures de commandement de leur ancienne milice, les creuseurs ont pu compter sur un soutien mutuel et un cadre d'organisation, avec un faible risque d'être de nouveau enrôlés. Cet exemple laisse entrevoir des perspectives similaires pour la réintégration pacifique dans l'artisanat minier des groupes de Raia Mutomboki encore actifs dans le territoire de Shabunda.

La faction Raia Mutomboki de Kahasha Maheshe est originaire de la chefferie de Ngweshe, dans le territoire de Walungu (Sud-Kivu), qui comprend les sites miniers de Nzibira. Sa mobilisation remonte à la période 2007-09 et résulte en grande partie de la volonté de se défendre contre les incursions des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Face à leur incapacité de lutter localement contre cette

<sup>27</sup> Le protocole d'accord ayant pris fin le 2 mai 2018 a été remplacé par un nouvel accord qui a expiré le 12 septembre 2019 (Nations Unies, 2021). Depuis lors, les tensions perdurent puisque la SMB essaie de faire valoir son contrôle sur les sites figurant dans sa concession alors que les membres de la COOPERAMMA blanchissent la production issue de ces mines dans la concession voisine détenue par la société SAKIMA (Nations Unies, 2021 ; Global Witness, 2022).

<sup>28</sup> Les sources issues de la société civile consultées ont déclaré qu'il a reçu une petite contribution de la part des mineurs membres de la milice Nyatura (entretien, mars 2022).

milice, les jeunes de cette région, y compris des mineurs artisanaux, sont partis s'installer dans le Shabunda où est née la faction Raia Mutomboki vers 2005, à partir de groupes d'auto-défense communautaires qui étaient également en lutte contre les FDLR.

Le groupe Maheshe a quitté la faction Raia Mutomboki de Daniel Meshe en 2015 pour retourner dans le territoire de Walungu. Cette scission s'explique en partie par l'affaiblissement de l'activité des FDLR, mais certains ex-combattants ont également déclaré avoir désapprouvé les actes de pillage perpétrés par d'autres factions à l'encontre de la population locale et avoir craint que ces mêmes factions ne ciblent ensuite leurs communautés d'origine dans la chefferie de Ngweshe (entretiens avec d'anciens combattants devenus mineurs, mars 2022). Le groupe de Maheshe est principalement composé de Shis tandis que les groupes de Raia Mutomboki du territoire de Shabunda comptent essentiellement des membres issus des communautés rega et tembo, mais les différentes origines ethniques ne sont pas source d'hostilité au sein des factions ni entre elles.

En mai 2020, 135 membres du groupe Maheshe (sur environ 450) se sont livrés à l'issue de discussions avec la MONUSCO et les autorités nationales. La majorité d'entre eux travaille aujourd'hui dans les sites miniers validés par les autorités à Nzibira<sup>29</sup>. Faute de programme de réintégration officiel, le commandant adjoint du groupe Maheshe a fortement œuvré pour la réintégration communautaire des combattants dans les sites miniers de Nzibira, où il travaillait avant de rejoindre les Maheshe et où il possède aujourd'hui trois mines. Outre les 55 ex-combattants qui travaillent directement pour les Maheshe, les déserteurs supplémentaires sont répartis de façon aléatoire entre les différentes mines exploitées par des PDG qui ne sont pas affiliés à des groupes armés. La majorité d'entre eux s'était déjà forgé une expérience dans l'exploitation minière, tandis que d'autres ont appris sur le tas.

De nombreux ex-combattants étant originaires de la communauté minière artisanale de Nzibira, leur volonté de retrouver leur communauté a fortement pesé dans la motivation du groupe à se démobiliser (partiellement). Les sites miniers de Nzibira étant « validés », l'installation d'une partie du groupe de Maheshe ne serait possible qu'après sa démobilisation, de façon à ne pas mettre en péril le statut du site.

Si certains membres de Maheshe ont été démobilisés, la majorité d'entre eux n'a pas suivi le processus et la structure de commandement du groupe est restée largement intacte. En 2019, des habitants de Mulamba ont dénoncé à l'ONU les exactions commises par la milice, amenant la justice militaire à ouvrir une enquête en 2020. Celle-ci a été contestée par les ex-combattants du groupe et aucun verdict n'a été rendu à ce jour (Elongo, 2022). Pendant ce temps, une milice rivale des Raia Mutomboki, les Ndarumanga, occupe les positions délaissées par les Maheshe, exploitant les sites d'exploitation aurifère non validés et prélevant des taxes illégales.

Malgré ces problèmes relatifs à la sécurité qui perdurent, les ex-combattants ayant trouvé un emploi sûr dans les zones minières de Nzibira n'ont pas repris les armes et n'ont renoué avec aucune activité violente (entretiens avec des représentants communautaires, mars 2022). Le caractère pacifique et durable de la réintégration sera plutôt déterminé par des facteurs qui ne sont pas liés à la sécurité, mais qui ont une incidence sur les moyens de subsistance dans le secteur minier, ce qui pourrait inciter certains individus à reprendre les armes.

### **3.3.4. Les anciens groupes FNI et UPC et les groupes actifs Zaïre et CODECO/URDPC à Mongbwalu**

Mongbwalu est une ville minière du territoire de Djugu, dans la province de l'Ituri. Depuis de nombreuses années, cette zone d'exploitation aurifère attire des étrangers et des Congolais de tout le pays sur ses

<sup>29</sup> Conformément au mécanisme de certification régional (MCR) de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL). Voir Chapitre 5.



sites de production, notamment sur la Concession 40. Historiquement, la présence de la Société des mines d'or de Kilo Moto (SOKIMO), entreprise minière publique, a permis l'émergence d'une mosaïque ethnique complexe au niveau local et un partage des ressources relativement équilibré. Mais cet équilibre fragile tend à s'évaporer en période de conflit.

La ville de Mongbwalu a été le théâtre d'un conflit extrêmement violent pendant la deuxième guerre du Congo (1998-2003), pour l'essentiel nourri par la présence de gisements d'or. Le contrôle des exploitations aurifères a été une source majeure de revenus pour les groupes armés non étatiques, notamment l'Union des patriotes congolais (UPC), dirigée par les Hema, et le Front des nationalistes et intégrationnistes (FNI), mené par les Lendu. Après la fin de ce conflit et de la première phase de DDR, les combattants démobilisés de Mongbwalu sont en majorité allés travailler comme mineurs dans les exploitations aurifères artisanales.

En 2007, plusieurs facteurs relatifs à la sécurité auraient pu favoriser la réintégration des ex-combattants dans le secteur de l'EMAPE. Le processus de DDR (déployé par la CONADER) a été plutôt efficace, ce qui, ajouté à l'arrestation des principaux commandants, a considérablement amoindri le contrôle exercé par les chefs sur les combattants. Dans le même temps, une grande partie des anciens soldats ont commencé à travailler de manière indépendante comme mineurs artisanaux dans les sites d'exploitation aurifère localisés autour de Mongbwalu. En 2008, d'après les estimations, ces sites concentraient entre 50 000 et 60 000 mineurs artisanaux (Fahey, 2008). Les ex-combattants issus des deux communautés vivaient et travaillaient les uns près des autres, souvent sur le même site minier, dans une coexistence apparemment pacifique.

À l'heure actuelle, deux grands groupes armés sont très actifs dans la région : la CODECO/URDPC, milice lendu, et le Zaïre, milice à prédominance hema. Ils sont tous deux profondément impliqués dans le secteur minier, de différentes façons, dans un contexte où l'accès aux gisements et le contrôle des ressources naturelles restent des causes de conflit majeures, motivant la mobilisation de combattants.

L'autodéfense était le motif initial des individus qui intégraient la CODECO/URDPC et le Zaïre, mais la quête de gains économiques a rapidement pris le dessus. Les ex-combattants expliquent être motivés par le manque d'emploi, qui est en partie dû à l'insécurité qui règne (entretien avec un ex-combattant ; entretien avec l'ONG SFCG, Bunia, mars 2022). Le risque de remobilisation est actuellement très élevé. Tout comme à Misisi, les ex-combattants travaillant dans les mines d'or de Mongbwalu sont dans un état d'alerte élevé, s'attendant à tout moment à un appel à la mobilisation au sein de la CODECO/URDPC ou du Zaïre.

Les chefs de la CODECO/URDPC et du Zaïre semblent exercer un contrôle moins important sur leurs combattants que leurs prédécesseurs (entretien avec les FARDC, février 2022 ; entretien avec un agent du P-DDRCS en Ituri, mars 2022). De plus, les chefs de ces groupes ont tendance à jouer la carte de la discrétion, par crainte de poursuites judiciaires internationales<sup>30</sup>. Toutefois, ces deux milices intensifient aujourd'hui les combats et l'on prévoit une augmentation parallèle du degré de contrôle des commandants sur leurs combattants. Les conditions préalables au déploiement d'un programme de DDR ne sont pas réunies et les combattants qui souhaitent spontanément déposer les armes ont besoin de dispositifs sur lesquels s'appuyer afin de garantir leur indépendance vis-à-vis de leur ancien groupe une fois qu'ils l'ont quitté.

Aujourd'hui, la CODECO/URDPC et le Zaïre génèrent des revenus conséquents grâce au contrôle direct des sites d'exploitation aurifère, au travail forcé et à la taxation illégale de la production sur les sites ou aux points de contrôle autour des sites. Outre les milices, des soldats des FARDC sont également présents sur les sites (entretien avec les FARDC, février 2022) et un important trafic d'armes entre la CODECO/URDPC et les FARDC a été signalé (entretien avec la MONUSCO, mars 2022).

---

<sup>30</sup> Les chefs de milice actuels ont bien à l'esprit la condamnation par la CPI d'anciens chefs de guerre, tels que Thomas Lubanga et Bosco Ntaganda.

Les tensions liées à l'accès aux gisements persistent sur l'ensemble du territoire de Djugu, et en particulier autour de Mongbwalu. Ces tensions sont instrumentalisées par les deux milices, ce qui fait entrave à la réintégration pacifique des ex-combattants dans le secteur extractif.

### 3.3.5. La FRPI dans le Sud-Irumu

Le territoire du Sud-Irumu, dans la province de l'Ituri, a souffert de plusieurs années de conflits. À l'heure actuelle, la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI)<sup>31</sup>, milice à dominante lendu ngiti dirigée par le colonel Mbadhu Adirodhu, est le principal groupe armé opérant dans la région, notamment dans la chefferie de Walendu Bindi. D'après la MONUSCO, ce groupe compte entre 1 300 et 1 400 combattants (entretiens avec des spécialistes du DDR, Bunia, mars 2022). Le territoire est également connu pour ses nombreux sites productifs d'exploitation aurifère artisanale<sup>32</sup>.

Dans le Sud-Irumu, on constate que, malgré la complexité de la situation, certains facteurs semblent propices à la réintégration des ex-combattants dans le secteur de l'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or. Les membres de la FRPI ont rejoint la milice d'après leur origine ethnique, mais au cours des dernières années, les motivations économiques se sont là aussi imposées.

« Beaucoup de jeunes m'ont dit qu'en rejoignant le groupe ils allaient pouvoir piller et voler des biens » (entretien avec un représentant des autorités locales, mars 2022).

Cela ouvre la perspective d'une réintégration pacifique dans le secteur de l'EMAPE, si elle peut être combinée à des initiatives de gestion des conflits et de réconciliation au niveau des communautés, qui parviennent à apaiser les antagonismes ethniques. Heureusement, le niveau de militarisation des sites miniers dans la zone contrôlée par la FRPI est relativement faible. De nombreux interlocuteurs signalent que, sur ces sites, il est difficile de distinguer les civils des miliciens. « Pendant leur temps de travail, les combattants de la FRPI sont des mineurs comme les autres » (entretiens avec les autorités locales, une coopérative et un ancien combattant, mars 2022).

Contrairement à d'autres groupes, comme la CODECO (voir section ci-dessus), où la désertion paraît presque inenvisageable, il semble qu'il soit possible de quitter la FRPI sous réserve de fournir une aide financière aux chefs (sous la forme d'argent ou d'une vache par exemple) (entretien avec une coopérative, mars 2022).

Les chefs de la milice conservent toutefois un certain niveau de contrôle sur leurs combattants, même s'il est moins prononcé que dans d'autres groupes armés de la province de l'Ituri. Un membre de la coopérative de Bavi indique que deux « colonels » de la FRPI continuent de contrôler « leurs » combattants-mineurs (entretien, mars 2022). Certains mineurs dorment chez les « colonels » ou sont tenus de se présenter devant eux quotidiennement. En outre, les miliciens doivent laisser leurs armes dans le logement du colonel lorsqu'ils vont travailler à la mine (entretien avec une coopérative, mars 2022). De toute évidence, il est nécessaire d'affaiblir davantage les liens entre les chefs de la FRPI et leur base pour créer un environnement plus propice à la réintégration pacifique des ex-combattants dans le secteur extractif.

Le niveau de tension relativement faible concernant l'accès aux gisements dans le Sud-Irumu, par rapport au territoire voisin de Djugu, du fait de sa population à prédominance ngiti plutôt homogène, contribue également à cet environnement propice. Ce contexte est également susceptible de favoriser une réintégration pacifique<sup>33</sup>. Cependant, le désaccord existant entre deux chefferies quant à l'accès aux gisements pourrait, s'il n'est pas réglé, accroître les tensions entre les communautés ngiti et hema et

<sup>31</sup> Voir Annexe 3 pour davantage d'informations sur la FRPI.

<sup>32</sup> Justice Plus, organisation de la société civile basée à Bunia, indique que le site minier Main dans la main, situé dans le Sud-Irumu, peut produire plus de 3 kg par mois (source : @Datastake).

<sup>33</sup> Les Ngiti constituent un sous-groupe de la communauté lendu qui est fortement représentée dans le territoire voisin de Djugu.

mener à la violence<sup>34</sup>. Un processus de dialogue appuyé par les initiatives de réduction de la violence communautaire (CVR) a été lancé il y a trois ans, mais le problème n'a pas été résolu. Le représentant du P-DDRCS dans la province de l'Ituri visera en priorité à poursuivre le processus afin d'éviter tout conflit (entretien avec un agent du P-DDRCS en Ituri, mars 2022).

### Encadré 2. Témoignage d'un ancien combattant de la FRPI (entretien, mars 2022)

Un ancien « colonel » de la FRPI, issu de la communauté ngiti, a décidé de rejoindre un groupe dirigé par Germain Katanga en 2002 pour venger la mort de son frère, tué par le FNI (Front des nationalistes intégrationnistes).

Installé dans le village de Bavi, il a été chef des opérations sous le commandement du colonel Mbadhu entre 2004 et 2016. Très actif pendant cette période, le groupe comptait environ 2 000 combattants répartis dans différentes unités. Les miliciens ont généré d'importants revenus à partir de différentes sources, notamment la taxation illégale aux points de contrôle proches des sites miniers et des marchés locaux, le contrôle direct des mines d'or et la taxation illégale des passagers qui traversaient le lac Albert par bateau en direction de l'Ouganda. L'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or était une source majeure de revenus pour le groupe et ses membres. Les nombreux combattants ayant une expérience dans l'artisanat minier étaient, en outre, directement impliqués en tant que mineurs dans les sites aurifères. Grâce aux différentes mines d'or dont ils étaient propriétaires, les chefs du groupe ont dégagé d'importants revenus. À l'époque, le « colonel » tirait lui aussi des revenus directs du secteur de l'EMAPE en louant son générateur et son concasseur. Il était exempté du paiement de taxes en faveur du groupe.

En 2006, après avoir subi plusieurs blessures, le « colonel » a décidé de se démobiliser avec 300 autres combattants qui se sont rendus à Bunia afin de se livrer aux FARDC. Il a été toutefois difficile de quitter le groupe alors que certains de ses chefs poursuivaient les combats et menaçaient les miliciens qui voulaient partir. Les autorités publiques ont dispensé aux ex-combattants une brève formation et leur ont proposé de travailler dans des secteurs économiques qu'ils ont jugés trop peu lucratifs, notamment l'élevage, l'agriculture et la pêche, ce qui a conduit beaucoup d'entre eux à se reprendre les armes. Après avoir passé six mois à Bunia, le « colonel » est retourné dans le village de Gety (dans le Sud-Irumu, province de l'Ituri) pour y créer une petite entreprise, avant d'être forcé à rejoindre la FRPI. Il est ensuite resté à la tête des opérations jusqu'en 2016.

En 2016, le « colonel » a été de nouveau démobilisé avec 450 combattants, puis envoyé pendant un an dans le camp de Kamina où lui et les autres miliciens ont reçu une formation militaire, mais sans bénéficier d'une quelconque autre forme de soutien. Profondément frustrés, les 450 combattants ont presque tous réintégré la FRPI, mais le « colonel » a refusé.

Aujourd'hui, la FRPI est relativement inactive et la majorité des combattants, y compris le « colonel », travaillent dans l'orpaillage. Le groupe continue de taxer les mineurs (environ 10 000 francs congolais par semaine ou l'équivalent en or). Outre le traitement des terrils, dont il extrait environ 350 g d'or par an, le « colonel » loue son concasseur. Il explique qu'il est difficile d'être un ancien combattant dans sa propre communauté, qu'il se doit d'être extrêmement humble et prompt à s'excuser dans un contexte où la justice transitionnelle fait défaut. Malgré les circonstances, il affirme avoir gardé de bonnes relations avec le colonel Mbadhu.

<sup>34</sup> Deux chefferies – Bahema Sud, dirigée par la communauté hema, et Walendu Bindi, à dominante ngiti – revendiquent la propriété de trois villages, à savoir Lagabo, Lokpa et Nombe (en majorité habités par des Ngiti, mais avec la présence de quelques propriétaires hema qui possèdent de vastes concessions foncières).

En 2020, la majorité des combattants de la FRPI sont allés travailler comme mineurs dans le secteur de l'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or et, aujourd'hui, de nombreux responsables du groupe possèdent des mines d'or, ce qui leur procure des revenus substantiels. Les acteurs locaux remarquent que le nombre d'incidents de sécurité a diminué depuis que les combattants ont commencé à travailler de manière intensive sur les sites aurifères (entretien avec un ancien représentant des autorités locales ; entretien avec une coopérative, mars 2022).

Aujourd'hui, la motivation poussant les combattants de la FRPI et leurs chefs à rendre les armes n'est pas claire. Pour certains, compte tenu de la faible activité du groupe et des précédentes discussions relatives au DDR, ils pourraient rendre les armes et poursuivre leur processus de démobilisation collective, à condition qu'une solution soit trouvée pour l'intégration des chefs (entretien avec un spécialiste du DDR, mars 2022). Mais pour d'autres, l'insécurité croissante dans les territoires voisins de Djugu et de Beni (Nord-Kivu) les dissuade de déposer les armes, du fait du risque de débordement de l'insécurité dans le Sud-Irumu (entretien avec une coopérative, Bunia, mars 2022).

C'est apparemment pour cette raison que les chefs de la FRPI ont commencé à menacer les combattants désireux de poursuivre leur démobilisation (Bouvy et al., 2021). Entre-temps, la pression exercée par les autorités publiques sur les chefs a été affaiblie par les alliés de la milice qui siègent en tant que députés à l'Assemblée provinciale de l'Ituri. Cela a permis aux combattants de la FRPI de circuler librement sans crainte d'être arrêtés et d'exercer leur influence sur les combattants (entretien avec une OSC ; entretien avec un agent du P-DDRCS en Ituri, mars 2022).

### 3.4. Facteur économique : viabilité des moyens de subsistance dans l'EMAPE

En général, le fait d'avoir un emploi contribue à dissuader les ex-combattants de se remobiliser, bien que les jeunes soient plus enclins à rejoindre un groupe armé même s'ils travaillent (Lorenzo et al., 2020). La grande majorité des anciens miliciens interrogés ont déclaré que le manque d'emploi était la principale raison pour laquelle ils avaient repris les armes<sup>35</sup>. Les ex-combattants et les représentants communautaires sollicités aux fins de cette étude ont également révélé qu'un revenu stable était la principale garantie contre un retour dans les groupes armés.

L'emploi dans le secteur de l'EMAPE est rarement formel. Or il devrait plutôt être envisagé comme un moyen de subsistance viable dans la mesure où le déploiement des actifs (dont les ressources matérielles et sociales) et des capacités donne lieu à des activités génératrices de revenus durables (Baffou et Matsuda, 2015).

#### 3.4.1. Au niveau des individus et des ménages

Pour que les ex-combattants et autres jeunes à risque parviennent à obtenir des moyens de subsistance viables dans le secteur de l'EMAPE, il convient d'être très attentif à la situation socio-économique dans laquelle ils se trouvaient avant de rejoindre cet univers, tant au niveau des individus que des ménages.

Dans ce secteur, les travailleurs sont souvent scindés entre ceux faisant partie d'une équipe de creuseurs sous la supervision d'un « PDG »<sup>36</sup> et les travailleurs journaliers occasionnels. Ces derniers sont plus susceptibles d'être affectés au transport des matériaux ou au traitement des terrils. Le PDG subvient aux besoins de ses creuseurs jusqu'à ce que son puits commence à produire, après quoi les mineurs prennent

<sup>35</sup> Les autres raisons mentionnées par un nombre bien plus restreint d'ex-combattants englobent les promesses de réintégration non tenues, la souffrance et l'incapacité d'accéder à un logement, ainsi que le fait d'être habitué à la vie militaire et l'incapacité de s'adapter à la vie civile.

<sup>36</sup> Président directeur général, autrement dit un responsable d'équipe ou un chef de mine.

leur part de la production. Cela peut s'avérer coûteux et le PDG dépend généralement, dans une certaine mesure, du préfinancement d'un négociant.

Pour un PDG, les coûts de démarrage sont variables et dépendent de multiples facteurs (par exemple, le type de minerais, la profondeur des puits, la saison en cours – saison des pluies ou saison sèche –, etc.). Un représentant d'une coopérative aurifère a indiqué avoir payé quelque 600 USD pour une fosse d'environ 6 mètres de profondeur (entretien avec un représentant d'une coopérative, mai 2022). Travailler sous la supervision d'un PDG est en général plus sûr que de travailler seul, mais cela nécessite un certain investissement initial. Les creuseurs peuvent être obligés d'acheter une carte de creuseur ou même de faire des dons au PDG pour obtenir leur place dans un puits.

Les creuseurs sont souvent contraints de puiser dans leurs propres économies et de s'appuyer sur leurs amis et leur famille pour acheter et conserver leur place au sein d'une équipe pendant les périodes difficiles. Plusieurs anciens combattants devenus mineurs ont mentionné l'importance de leur propre activité agricole ou de celle de leur conjoint(e) ou de leur famille au sens large, ainsi que du petit commerce existant autour du site minier, afin de gagner un revenu supplémentaire pour subvenir à leurs besoins pendant ces périodes de pénurie. Par exemple, un ex-combattant interrogé originaire de Burhinyi, dans le territoire de Mwenga (Sud-Kivu) a expliqué que la nécessité de diversifier leurs revenus a incité sa famille à quitter les sites miniers des environs de Nyakiliba, dans le territoire de Shabunda, pour s'installer à Chondo :

« À Nyakiliba, la production d'or était meilleure que chez moi, à Chondo, mais j'étais seul pour subvenir aux besoins de ma femme et de mon premier enfant. Nous avons décidé de retourner à Chondo parce que nous sommes originaires de cette ville et que nous avons un jardin. Donc, même si je gagne moins d'argent, nous produisons nos propres cultures et nous dépensons moins pour la nourriture » (entretien avec un ancien combattant devenu mineur, mars 2022).

Il peut être difficile de s'assurer un accès aux terres agricoles lorsque le site minier est éloigné du domicile. En général, à Rubaya, les mineurs ne disposent d'aucun titre coutumier et ils sont obligés de louer des terres à des propriétaires (majoritairement tutsi) pour environ 500 USD par hectare et par an (entretien avec un représentant de la société civile, mars 2022).

Selon un PDG opérant à Nzibira :

« Nous pouvons commencer avec 20 à 30 creuseurs, mais la moitié d'entre eux abandonnent en raison de la trop grande pénibilité du travail et des provisions limitées. Ils sont contraints de se tourner vers un travail journalier pour gagner un peu d'argent, en tant que transporteur de minerais ou ouvrier agricole, afin de subvenir aux besoins de leur famille » (entretien avec un ex-combattant PDG de Nzibira, mars 2022).

Les travailleurs souhaitant devenir creuseurs peuvent aussi commencer en tant que « bonhommes », et être alors autorisés par le PDG à extraire tout résidu de minerais laissé dans le terril d'un puits productif. Les nouveaux arrivants, anciens combattants ou non, commencent souvent de cette manière ou en tant que transporteurs. C'est particulièrement vrai pour les travailleurs souhaitant accéder à un poste de creuseurs, mais dépourvus d'expérience professionnelle préalable.

Cependant, les possibilités d'évolution ne sont pas garanties, et les travailleurs qui espèrent devenir creuseurs peuvent rester cantonnés à des emplois journaliers occasionnels pendant de longues périodes. À Rubaya, l'un des ex-combattants interrogés a été transporteur de minerais pendant de nombreuses années. Il a expliqué que nombre de ses pairs sont coincés dans ce travail parce qu'avec des revenus journaliers de 500 à 700 FC (0.25 à 0.35 USD), ils ne sont pas en mesure d'économiser assez d'argent pour s'acquitter des 5 000 FC (2.5 USD) que vaut la carte de creuseur (entretiens, mars 2022). En comparaison, les mineurs artisanaux de Rubaya travaillant dans un puits productif déclarent gagner 2 à 3 USD par jour, chiffres cohérents avec d'autres recherches menées sur les revenus moyens de cette

catégorie de travailleurs dans l'est de la RDC<sup>37</sup>. Selon le PDG de Nzibira, les ex-combattants qui ne travaillent que de façon occasionnelle, comme les « bonhommes », risquent de reprendre les armes.

Les témoignages cités ci-dessus montrent que, même si l'artisanat minier requiert moins d'argent au départ et moins d'expérience professionnelle que d'autres activités (comme l'agriculture), il est néanmoins nécessaire d'avoir un peu de chaque, et les individus ne disposant ni d'argent ni d'expérience sont désavantagés.

### **3.4.2. Aspects propres aux sites et à la chaîne de valeur**

#### *Capacités de production*

Pour qu'un site soit viable, la production doit être suffisante et stable. En général, les mineurs artisanaux vont d'un endroit à un autre au sein d'une même zone, à la recherche de filons où la présence de minerais est importante. Pour repérer ces filons, un équipement adéquat et une bonne connaissance de la géologie sont de rigueur, notamment dans les zones d'exploitation artisanale (ZEA) encore peu explorées. Ne disposant normalement ni de l'un ni de l'autre, les mineurs artisanaux fonctionnent plutôt de façon empirique. La professionnalisation du secteur de l'EMAPE est limitée, mais certaines coopératives ont commencé à réaliser les investissements nécessaires.

La CEMADECO (Coopérative des exploitants miniers artisanaux pour le développement communautaire), par exemple, a récemment mis en production le site d'Ifari-Fari, dans le territoire de Walikale. La coopérative a réalisé une étude géologique approfondie, avec le prélèvement d'échantillons sur différents sites et leur analyse. Forte de cette démarche, la CEMADECO a pu estimer le potentiel minier, la production hebdomadaire et le retour sur investissement envisageable, lui permettant alors d'engager du personnel pour construire le puits et de le rémunérer correctement (entretien avec la coopérative, mars 2022).

De tels exemples sont peu nombreux, mais grandement nécessaires, car beaucoup affirment qu'à long terme, une exploitation semi-mécanisée est plus susceptible que l'approche artisanale de permettre d'optimiser la production et d'employer durablement un nombre croissant de mineurs (anciens combattants ou non).

#### *Investissement et gestion financière*

Lorsqu'on leur a demandé de nommer ce qui empêche le secteur de l'EMAPE d'employer plus de personnes de manière permanente et sûre, les personnes interrogées ont toutes mentionné le manque de financement. L'investissement dans la production se répercute normalement sous la forme d'un préfinancement de l'exportateur au négociant local, puis au PDG, et enfin aux mineurs artisanaux. Ce préfinancement est toutefois peu prévisible et opaque. La CEMADECO a pu mobiliser des fonds pour investir dans une étude géologique professionnelle, mais cela est inhabituel.

L'accès à des sources légitimes de financement est primordial, mais depuis de nombreuses années les institutions financières sont réticentes à l'idée d'avoir des clients opérant dans le secteur de l'EMAPE. La banque congolaise Trust Merchant Bank (TMB) œuvre actuellement en faveur de l'inclusion financière de ce secteur en élaborant une norme pour l'exploitation minière et le commerce des minerais. Avec cette initiative, la TMB souhaite se doter d'une gamme de produits financiers destinée à ces clients présentant un profil risque plus élevé, tout en respectant les normes internationales en matière d'approvisionnement responsable.

<sup>37</sup> Selon une étude menée en 2020 par l'IPIS, les mineurs artisanaux de l'est de la RDC gagnent entre 2.7 et 3.3 USD par jour, soit un salaire supérieur au revenu moyen de l'ensemble de la population, dont 73 % gagnent moins de 1.9 USD par jour (Jaillon et al., 2020).

### *Chaîne de valeur et prix des minerais payé aux mineurs*

En général, les creuseurs vendent de petites quantités localement, et à un prix inférieur à celui qu'ils perçoivent pour de plus grandes quantités qui sont généralement vendues dans des centres de négoce plus importants. Les mineurs ont tout intérêt à se regrouper au sein d'une coopérative afin d'augmenter leurs volumes de minerais et de les vendre dans des centres de négoce. La différence de prix peut être significative. Dans la province de l'Ituri, BetterChain, partenaire du projet Zahabu Safi financé par USAID, indique qu'un gramme d'or était vendu un an plus tôt à 39 USD dans le village minier, mais à 48.5 USD à Bunia, à 45 kilomètres de là (BetterChain, 2021).

Les niveaux de taxation ont également une incidence sur la fixation des prix. D'après un responsable du projet Zahabu Safi, en Ituri, « les négociants illégaux qui souhaitent passer leur or en contrebande » paient environ 4 USD de plus par gramme que les négociants établis qui, eux, s'acquittent de taxes à l'exportation. Les autres coûts supportés par les négociants pèsent également sur le prix des minerais, notamment les autres frais liés aux transactions et le coût de l'exercice du devoir diligence.

Il est souvent irréaliste d'attendre des coopératives qu'elles obtiennent les meilleurs prix pour leurs membres, notamment lorsque leur gestion est entre les mains des négociants. Ces derniers essaient volontiers d'utiliser leur monopole sur certains sites miniers pour maintenir les prix de la mine aussi bas que possible et accroître leurs propres profits. Selon Bahalaokwibuye (2015), c'est la raison pour laquelle le prix perçu par les orpailleurs de Nzibira a baissé après leur adhésion à la coopérative COMIDEA. Comme présenté plus loin, la COMIDEA compte de nombreux ex-combattants parmi ses membres.

Les mineurs se montrent souvent très critiques à l'égard des coopératives en raison de leur impact sur les prix et de leur apparente incapacité à soutenir leurs membres. Un ancien combattant devenu mineur à Kibindibindo, dans le territoire de Walikale, a déclaré :

« Pour être membre de la Coopérative minière pour le développement (COMID), j'ai dû payer 10 000 FC (4.87 USD). La coopérative prend 20 % de ma production hebdomadaire de 10 kg, mais ne me fournit aucun appui matériel, pas plus que le SAEMAPE. Nous n'avons aucun équipement, ni pour travailler ni pour nous protéger. De plus, le prix de vente est descendu entre 22 000 et 26 000 FC par kilo (10.71 à 12.66 USD), alors qu'il était d'environ 30 000 FC auparavant. J'aimerais arrêter l'exploitation minière et apprendre la menuiserie ou la mécanique » (entretien avec un ex-combattant, avril 2022).

### *Taxation et accords de partage*

Le niveau de taxation informelle ou illégale auquel sont soumis les mineurs artisanaux est un déterminant majeur de leurs revenus globaux. Dans certaines zones minières, telles que Misisi, la taxation informelle et illégale et la confiscation de la production des mineurs ont atteint une ampleur démesurée et cela ne perdure qu'en raison de la richesse en minerais de la région. En grande partie du fait de l'ampleur de cette taxation et des exactions commises, ainsi que des paiements exigés par les autorités coutumières et par une multitude d'agents de l'État, les propriétaires de mines de la zone de Misisi s'octroient 60 % de la production, ce qui ne laisse que 40 % à partager entre le PDG et les mineurs. De plus, tous les deux mois environ, les services gouvernementaux réquisitionnent chacun l'équivalent de 12 ou 24 heures de la production de la mine, à l'image des Maï-Maï Yakutumba<sup>38</sup>.

La coopérative CEMADECO a réussi à négocier un arrangement plus favorable, dans lequel les propriétaires de puits ne prennent que 30 % de la production, et la coopérative et les mineurs respectivement 40 % et 15 %, la coopérative prenant en charge le logement, la nourriture, la santé, l'équipement, etc. des mineurs. La part restante de 15 % est consacrée aux impôts.

<sup>38</sup> Le DAGRI est également impliqué dans la vente et la taxation des explosifs miniers, à raison de 350 000 FC par explosion. Ces explosions ont lieu toutes les 12 heures environ dans chaque puits. Les FARDC prélèvent également des taxes routières sur les bicyclettes, les motos et autres véhicules, et ce, à 12 points de contrôle entre Fizi et Baraka.

Outre les taxes, les redevances versées aux détenteurs de titres miniers officiels peuvent également s'avérer coûteuses. Par exemple, à Iga-Barrière et à Mongbwalu, les sociétés détentrices des titres miniers perçoivent des redevances fixées entre 20 et 35 % de la production. Le reste est partagé entre l'administrateur de foyer minier (AFM) – comparable au PDG – le propriétaire du puits et les mineurs.

### *Accès physique à la zone minière*

La taxation illégale et la confiscation de la production par des groupes armés et criminels ont tendance à être pires dans les zones isolées où la surveillance assurée par les acteurs étatiques et la société civile est lacunaire. Par exemple, à l'heure actuelle, on ne peut accéder à Mongbwalu depuis Bunia qu'en moto, le trajet durant environ huit heures sur une route en mauvais état. Cette situation accroît considérablement le risque d'interception pour les transporteurs d'or, ainsi que le coût du transport et, par conséquent, le prix de la nourriture et des autres marchandises.

Dans les zones minières plus accessibles, telles que Rubaya et Iga-Barrière, l'artisanat minier est plus rentable et moins risqué. Rubaya se trouve à environ 2 heures de moto de Goma et 45 minutes seulement suffisent pour aller d'Iga-Barrière à Bunia, sur une route relativement sûre.

## **3.5. Facteur social : acceptation par la communauté et la famille**

Les communautés d'accueil font plus ou moins preuve d'acceptation à l'égard des ex-combattants et cela influe profondément sur les niveaux de réenrôlement (Lorenzo et al., 2021). Les anciens soldats interrogés dans le cadre de l'enquête citée ont attribué l'exclusion qu'ils ont subie à leur manque de moyens financiers, et au fait d'être perçus comme des voleurs ou des bandits et d'être craints par la population. Le fait que la communauté ignore leur passé de miliciens a été cité comme un élément favorisant leur acceptation, mais c'était rarement le cas dans les faits.

Les anciens combattants devenus mineurs interrogés ont fait part d'expériences similaires d'exclusion, mais le fait que les communautés minières d'accueil ne soient pas souvent la communauté d'origine des ex-combattants - et que leur passé ne soit donc pas (entièrement) connu - est susceptible de faciliter leur acceptation. Les villes minières en plein essor, caractérisées par une forte diversification démographique, sont particulièrement attractives pour les ex-combattants qui souhaitent commencer une nouvelle vie (Buscher et Mathys, 2018).

C'est par exemple le cas de Rubaya. Les ex-combattants et les représentants communautaires interrogés ont tous souligné qu'il y avait une cohabitation généralement pacifique entre les anciens soldats, quelles que soient la milice à laquelle ils appartenaient et leur origine ethnique. Les tensions entre la SMB et la COOPERAMMA perturbent toutefois cette situation, comme l'expliquent deux ex-combattants :

« Les anciens soldats vivent en harmonie, quels que soient leur groupe ou leur origine ethnique. Cela s'explique par le fait qu'ils sont dans les mines pour travailler et non pour causer des problèmes. Cependant, lorsque des tensions surgissent, principalement en raison du conflit entre la SMB et la COOPERAMMA, tout respect mutuel s'évanouit. »

« Dans ces cas-là, ils ont peur les uns des autres, car personne ne sait qui est qui et qui était qui par le passé » (entretiens avec d'anciens combattants devenus mineurs à Rubaya, mars 2022).

Un autre facteur peut expliquer le niveau élevé d'acceptation des ex-combattants à Rubaya. En effet, la majorité des anciens combattants devenus mineurs, du moins parmi les personnes interrogées, ont été recrutés de force à un très jeune âge et ne sont pas (pleinement) tenus responsables des éventuels crimes commis contre la communauté d'accueil. En outre, il semble que leurs zones d'opération n'englobaient pas Rubaya, mais s'étendaient ailleurs dans le territoire de Masisi, voire au-delà.



Dans le territoire d'Ituri, la situation est différente car la FRPI et la CODECO/URDPC ont commis des crimes contre leurs propres communautés (Bouvy, 2021, et entretien avec une coopérative, mars 2022). Cela a généré de l'amertume parmi la population locale et de nombreux chefs lendu se sont désolidarisés de la CODECO en raison de ses exactions (ICG, 2020).

Les représentants communautaires d'Irumu indiquent que la communauté sait très bien qui, parmi la FRPI, a commis des exactions et qui en étaient les victimes (entretien avec un dirigeant local du Sud-Irumu, mars 2022). Les ex-combattants ont expliqué qu'ils essaient de rester discrets au sein de leur communauté, et certains ont dit qu'ils voulaient être intégrés dans les FARDC pour éviter les représailles de leurs pairs (entretiens avec d'anciens combattants de la FRPI, mars 2022).

L'UPC, en revanche, est largement perçue comme une véritable milice de défense communautaire et ses combattants n'ont pas éprouvé les mêmes difficultés au moment de réintégrer leurs communautés. Tout en admettant qu'ils ont parfois volé au sein même de leur communauté lorsqu'ils étaient affamés, les ex-combattants affirment qu'en général les chefs locaux leur fournissaient de la nourriture en guise de soutien à l'effort de guerre (entretien avec un ex-combattant, mars 2022). Un autre combattant de l'UPC a ajouté : « nous n'avons eu aucun problème pour nous réintégrer dans notre village, les habitants étaient fiers de nous, ils étaient fiers que nous ayons défendu notre communauté » (entretien avec un ex-combattant, mars-2022).

Dans la chefferie de Burhinyi (territoire de Mwenga), les crimes graves commis auparavant par les combattants contre leur communauté d'origine (communauté minière) ont été la principale raison de l'accueil peu chaleureux qui leur a été réservé. Les ex-combattants se sentent discriminés lorsque les propriétaires et les gérants de mines refusent de les faire travailler et lorsque les autorités coutumières locales les soumettent à des taxes plus élevées pour accéder aux mines. Dans de tels cas, il serait judicieux de leur proposer une réinsertion dans le secteur minier dans d'autres zones de la province ou du pays.

Le peu de moyens dont disposaient de nombreux ex-combattants de retour à Burhinyi est un autre facteur de leur impopularité. D'après l'un d'entre eux :

« Ma famille et mes amis ont été déçus lorsque je suis revenu parce que je n'avais pas choisi d'intégrer l'armée et que je suis rentré chez moi sans rien apporter, leur demandant même de l'aide » (entretien avec un ancien combattant devenu mineur originaire de Chondo, mars 2022).

Cet ancien milicien a déménagé dans une autre zone minière pour chercher du travail. Il a même été tenté de rejoindre un autre groupe armé, mais il a finalement renoncé pour pouvoir être présent pour ses enfants.

D'après certaines personnes interrogées, de nombreuses familles ont envoyé leurs enfants dans un groupe armé pour qu'ils rejoignent ensuite l'armée dans le but de percevoir un revenu relativement stable et de subvenir à leurs besoins. Les communautés sont souvent déçues lorsque ces anciens miliciens reviennent dans la vie civile, ce qui génère frustration et ressentiment. Sachant que la vague actuelle de combattants démobilisés ne sera pas intégrée dans les FARDC (voir chapitre 2, camp de Mubambiro), on peut s'attendre à un faible degré d'acceptation de la part des familles et à un possible rejet lors de leur retour dans la communauté.

L'anonymat relatif et la diversité ethnique des villes minières en plein essor, comme Rubaya, semblent favoriser l'acceptation par la communauté, alors que dans les petites localités minières plus éloignées, comme Chondo, qui chevauchent ou se trouvent à proximité de la communauté d'origine, l'acceptation par la communauté semble souvent problématique.

### 3.6. Facteur psychologique : l'état d'esprit des ex-combattants

Le degré de vulnérabilité psychologique des ex-combattants est un facteur important qui détermine dans quelle mesure ils parviennent à réintégrer leurs communautés. Dans les sites miniers, les représentants communautaires ont déclaré que, plus souvent que les autres travailleurs, les ex-combattants commettent des délits, consomment des drogues et de l'alcool et recourent à la violence en cas de différends sur les sites miniers. Lorsque de tels différends surviennent, l'état d'esprit de soldat reprend le dessus, notamment si l'ancien combattant est porteur de traumatismes, ce qui aggrave les situations. Un ancien combattant de l'UPC a confié : « La guerre m'a laissé beaucoup de mauvaises choses dans la tête » (entretien, mars 2022).

« Lorsqu'ils combattaient, ils mettaient facilement la main sur de l'argent et des biens par le vol et le pillage », déclare un responsable de coopérative pour expliquer les comportements problématiques des ex-combattants (entretien, Walikale, avril 2022). Le président de l'association des motos-taxis de Mongbwalu a déclaré que ses conducteurs ex-combattants étaient particulièrement difficiles à gérer, mais qu'il utilisait son « statut neutre » de membre de l'ethnie lukele de Kisangani pour modérer leur comportement et susciter une forme de cohésion entre Hema et Lendu, affirmant que le plus important est de leur fournir un emploi stable (entretien, mars 2022).

D'après les représentants de la société civile et les agents de l'État, malheureusement, les ex-combattants étaient rarement pris en charge de façon individuelle pour la guérison de leurs traumatismes dans le cadre des processus de DDR. Search For Common Ground (SFCG), ONG américaine qui se consacre à la consolidation de la paix, propose des séances axées sur cette guérison dans les communautés touchées par les conflits. Bien que ces séances soient utiles pour soutenir la cohésion sociale, elles ne remplacent pas les séances individuelles de conseil pour les ex-combattants autour de leurs traumatismes (entretien avec l'ONG SFCG, mars 2022).

### 3.7. Possibilités et risques liés à la réintégration dans les entreprises et les coopératives tout au long de la chaîne de valeur/acteurs des chaînes d'approvisionnement responsables

Il semble plus évident d'envisager de réintégrer les ex-combattants au sein d'entités commerciales intervenant dans l'extraction des minerais plutôt que dans le négoce et l'exportation. Le travail de négociant en minerais ou d'exportateur exige une expertise spécifique, des réseaux commerciaux et un capital conséquent dont, en général, les anciens miliciens ne disposent pas. En outre, les négociants s'appuient fréquemment sur un réseau opaque d'acteurs pour financer leurs activités. Ce réseau, notamment dans le cas de l'or, est souvent lié à d'autres activités criminelles comme le blanchiment d'argent fondé sur les transactions commerciales ou encore la fraude fiscale, et c'est donc loin d'être l'environnement idéal pour les ex-combattants.

Lors des travaux de terrain menés aux fins de cette étude, il a été frappant de ne rencontrer aucun ex-combattant dans des fonctions même de négociant de premier niveau, à savoir intervenant entre le site minier et le centre de négoce. Nombre d'anciens soldats sont membres de coopératives, mais le plus souvent en tant que creuseurs ou, exceptionnellement, en tant que PDG comme à Nzibira. La gestion est souvent entre les mains des négociants (Bahalaokwibuye, 2015) ou des élites politiques et économiques locales (Geenen et de Haan, 2015). Une coopérative gérée par des ex-combattants originaires du sud du Katanga – la Coopérative minière d'encadrement des démobilisés et ex-combattants Mai-Mai (COMEDCOM) – serait également active à Kamituga, dans le Sud-Kivu<sup>39</sup>.

<sup>39</sup> Les auteurs n'ont pas pu contacter cette coopérative dans le cadre de cette étude. Voir aussi Africa Intelligence (2019).

Les représentants de coopératives interrogés ont déclaré qu'ils n'avaient aucune objection à intégrer d'anciens soldats dans leur personnel, mais certains souhaitent assurer un équilibre entre ex-combattants et non-combattants (entretiens avec des coopératives, mars 2022). Ils ont expliqué que, selon eux, le principal risque reposait sur la difficulté de gérer des travailleurs aussi versatiles, en particulier lorsque le processus de désarmement n'est pas totalement achevé. L'un d'entre eux a déclaré : « J'aurais peur d'avoir une majorité d'ex-combattants parmi mes membres parce que, en général, c'est une population plus difficile, qui porte souvent de lourds traumatismes, avec un état d'esprit rebelle » (entretien avec une coopérative, mars 2022).

En Ituri, le président d'une coopérative a expliqué qu'une grande partie de ses mineurs sont des ex-combattants et qu'il ne sait pas vraiment qui est concerné ou non. Pour lui, avoir une majorité d'anciens miliciens parmi les membres de sa coopérative n'est pas un problème (entretien avec une coopérative, mars 2022).

À Nzibira, la COMIDEA compte un grand nombre d'ex-combattants. Les représentants de la coopérative ont déclaré que la présence de leur ancien commandant aux fonctions de PDG était un avantage, car il pouvait maîtriser les creuseurs. Un commentateur de la société civile a précisé qu'il est important de reproduire la hiérarchie du groupe armé dans les équipes affectées aux puits artisanaux, car les mineurs sont en grande partie issus de ce groupe (entretien avec un acteur de la société civile, mars 2022).

La réintégration dans une coopérative en tant que creuseur peut être salutaire pour les ex-combattants, mais toutes les coopératives n'offrent pas un environnement économique sûr pour cela. Lorsque propriétaires et bénéficiaires sont des personnes politiquement exposées (PPE)<sup>40</sup>, il existe un risque qu'ils mobilisent des membres pour leur propre avantage au détriment des intérêts collectifs. Dans le paysage des coopératives, de nombreux propriétaires et bénéficiaires sont impliqués dans la contrebande.

Le statut juridique et la légitimité de l'opérateur minier (y compris les coopératives) sont également un élément à prendre en compte, car la contestation de revendications juridiques peut générer des tensions avec les différentes parties prenantes, au détriment des mineurs. Les scénarios à éviter sont les suivants :

- Un opérateur minier en conflit avec un autre opérateur pour le contrôle d'une mine. Le conseiller d'État à Goma rapporte que, dans le Nord-Kivu, de nombreux conflits opposent des coopératives concernant l'accès aux permis miniers (entretien, Goma, mars 2022). En général, les coopératives essaient d'obtenir le monopole sur des zones minières précises, ce qui peut conduire à des affrontements avec des coopératives rivales et à l'instrumentalisation de groupes armés. Cela s'est par exemple vérifié sur la mine d'or d'Omate en 2010 (Groupe d'experts, 2011).
- Un opérateur minier sans légitimité auprès des principaux acteurs locaux. Par exemple, à Mukera, dans le territoire de Fizi, la légitimité contestée de la coopérative minière pour le développement intégral (COMIDI), qui opère en partenariat avec un investisseur chinois (Bayond Mining), a échappé à tout contrôle en novembre 2021 lorsque des éléments armés ont enlevé des travailleurs chinois. Le non-respect par Bayond des engagements en matière de développement local pris auprès de la population et de ses autorités coutumières serait la cause de l'enlèvement (entretien avec un chercheur local, mars 2022).

Pour éviter de tels scénarios, les droits des parties prenantes doivent être clairement définis et des consultations locales avec les parties concernées doivent être menées jusqu'à ce que le niveau d'accord requis soit atteint. Les droits des coopératives peuvent être clarifiés par l'attribution de zones d'exploitation artisanale (ZEA) spécifiques ou par un accord officiel avec le détenteur du titre minier. Dans la zone minière d'Iga-Barrière (Ituri), la coopérative COMALOBANI a signé un protocole d'accord avec la société MGM, détentrice du titre minier de la concession, afin de légaliser son droit d'opérer sur cette concession<sup>41</sup>. Le

<sup>40</sup> Les PPE sont des personnes exposées à des risques particuliers en raison des fonctions publiques (politiques, judiciaires ou administratives) de premier plan qu'elles exercent ou ont exercées.

<sup>41</sup> Le protocole d'accord entre la COMALOBANI et MGM a été signé en septembre 2021.

statut juridique de l'opérateur minier est également important ; il ne doit ni ralentir ni bloquer de façon excessive le processus d'intégration des ex-combattants, sachant que le processus de légalisation d'une coopérative en RDC peut prendre un certain temps.

Enfin, une gouvernance professionnelle de la coopérative, allant de la formulation de la stratégie à l'exécution des travaux et à la gestion financière, augmente les chances de réussite de l'intégration des anciens miliciens. « Les coopératives doivent être correctement structurées avant de pouvoir intégrer des ex-combattants » (entretien avec un conseiller auprès du gouvernement en matière d'exploitation minière, mars 2022).

Le cas de la CEMADECO est un bon exemple de coopérative bien structurée, à même d'intégrer des ex-combattants tout en atténuant les risques éventuels. Depuis 2020, la CEMADECO est active dans le territoire de Walikale (Nord-Kivu), sur un site aurifère (Mika Fari Fari) situé dans la ZEA 205, qui lui a été attribuée par le gouvernement. 48 mineurs sont membres de la coopérative, travaillant du lundi au samedi. La coopérative leur assure équipement adéquat, soins de santé et nourriture. La CEMADECO paie tous les travailleurs en espèces, mais pour encourager leur épargne et l'envoi de fonds aux membres de leur famille, la coopérative adopte progressivement les paiements par téléphonie mobile. Lorsqu'un problème survient sur les sites, la coopérative organise une consultation et une médiation locale avec les parties concernées.

Le profil des dirigeants, la légitimité de l'exploitation et la professionnalisation des activités peuvent donc être considérés comme des conditions préalables importantes pour la bonne intégration des ex-combattants au sein des coopératives. Afin de garantir ensuite une chaîne d'approvisionnement responsable pour leur production, ces dernières devront exercer leur devoir de diligence, comme le recommandent les normes internationales applicables, notamment le Guide OCDE sur le devoir de diligence (OCDE, 2016a).

# 4 Perspectives dans les secteurs de la sécurité et de l'EMAPE pour les programmes de DDR et de CVR

## 4.1. Intégration des ex-combattants dans les services de sécurité

La question de la sécurité dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) dans l'est de la RDC est complexe. Elle implique une multitude d'acteurs étatiques et non étatiques, intervenant dans le domaine de sécurité, dont la police nationale, la police des mines, l'Agence nationale de renseignements et la Direction générale de migration. Par le passé, les entreprises de sécurité privées (ESP) étaient limitées à la surveillance des concessions et des propriétés industrielles. Mais, parmi les mines semi-industrielles, les sociétés de traitement des minerais et les coopératives, certaines entités intervenant dans la chaîne de valeur de l'EMAPE ont également commencé à solliciter des ESP. Les coopératives s'appuient plus fréquemment sur des systèmes de contrôle informels, impliquant des gardes légèrement armés, en particulier sur les sites miniers éloignés auxquels l'État et les ESP ont un accès limité<sup>42</sup>.

Toutes ces catégories d'acteurs peuvent potentiellement inclure des ex-combattants. Cependant, en vertu des principes directeurs et des limites établis par la communauté nationale et la communauté internationale pour l'actuel Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (P-DDRCS) déployé en RDC, l'intégration collective d'ex-combattants dans les institutions publiques de sécurité n'est plus envisageable. L'intégration ne peut être qu'individuelle et concrétisée selon des processus de recrutement classiques. Il existe cependant des cas d'intégration informelle de jeunes hommes issus de la population minière locale, dont des ex-combattants, au sein de la police des mines. Cela a été observé à Rubaya, sous la direction de l'actuel chef de la police des mines, lui-même ancien combattant (voir chapitre 3). Évidemment, ce type d'intégration informelle n'est pas souhaitable.

Avec la professionnalisation du secteur minier et la nouvelle stratégie de DDR qui n'autorise plus l'intégration collective au sein des forces de sécurité nationale et des forces de défense, l'option de s'orienter vers les ESP en général, et vers celles spécialisées dans la protection des propriétés minières en particulier, semble être une alternative attractive de par ses similitudes avec l'expérience et le statut précédents des ex-combattants.

Peu d'informations sont disponibles concernant l'intégration des ex-combattants au sein des ESP. Il n'existe pas de données sur l'ampleur du recrutement au cours des précédents cycles de DDR et, à l'exception d'un cas où le recrutement d'un petit nombre d'ex-combattants dans une ESP a été facilité, aucun programme spécifique ne semble avoir été entrepris (De Goede, 2008). Le gouvernement congolais

<sup>42</sup> Par exemple, sur le site de Kalimbi, dans le Sud-Kivu, Bashizi et Geenen (2014) ont constaté que les coopératives avaient créé leurs propres services de gardiennage ; ces services sont chargés de maintenir l'ordre, d'intervenir dans les différends liés à l'exploitation minière, de contrôler le blanchiment de minerais provenant d'ailleurs et de respecter les normes de l'OCDE relatives au devoir de diligence.

craint que les entreprises de sécurité privées ne deviennent des agences de recrutement pour les mouvements rebelles, mais ce risque pourrait être atténué par un engagement adéquat des autorités publiques dans les contrôles effectués sur le personnel de ces entreprises.

Une ESP ayant recruté des ex-combattants a été repérée lors du travail de terrain. La société emploie 300 gardes, dont environ 10 % sont d'anciens soldats. Ces derniers sont surtout affectés à la surveillance des propriétés urbaines privées et commerciales. Mais la société a commencé à intervenir sur des sites d'exploitation minière artisanale et de traitement pour le compte de deux exportateurs, et elle est en discussion avec le détenteur d'une concession aurifère industrielle pour la surveillance de sa zone en collaboration avec une ESP internationale (entretien avec le directeur de l'ESP, 2022).

Le directeur de l'ESP a servi dans l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) lorsque celle-ci était un mouvement rebelle, et dans les services de sécurité nationaux par la suite. Aujourd'hui, il estime que le recrutement d'ex-combattants par sa société relève de son devoir. Il considère en outre que l'intégration d'anciens soldats et de jeunes à risque tempère le ressentiment potentiel des communautés locales à l'égard des investisseurs miniers internationaux et facilite la collecte de renseignements sur les menaces potentielles émanant de la communauté minière artisanale locale. Il a également suggéré que la mise en place d'une rotation des ex-combattants recrutés, les faisant passer d'un environnement rural à un environnement urbain, aiderait à les éloigner de leur ancienne vie :

« Les anciens combattants d'un certain rang ne pensent qu'à une chose : gagner de l'argent rapidement. Intégrer le secteur de la sécurité privée leur permet d'y parvenir, bien plus que les services de sécurité publics. Après un premier emploi près de chez eux, nous pouvons les envoyer ailleurs. Cela renforcera leur professionnalisme et fera évoluer leur état d'esprit, les aidant ainsi à oublier leur vie de combattant. »

Pour atténuer les risques éventuels liés à l'embauche d'ex-combattants, les candidats souhaitant devenir gardes font l'objet d'une évaluation avec l'aide des services de sécurité nationaux et, une fois qu'ils sont recrutés, le conseiller juridique de l'entreprise leur enseigne les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme<sup>43</sup>. Ce conseiller a participé à une formation proposée par l'Académie suédoise Folke Bernadotte. Ce cas illustre bien les possibilités existantes pour la réintégration des ex-combattants par le biais des ESP qui fournissent des services de sécurité dans le secteur de l'EMAPE. Seule mise en garde vis-à-vis de cette démarche : au moins l'un des clients qui confie la sécurité de leur propriété minière à l'ESP est soupçonné d'être impliqué dans le trafic illicite d'or.

La COOMIKI, à Misisi, est l'une des coopératives qui ont recours aux services d'une ESP. Chef coutumier de la localité de Katombo, le fondateur et président de la COOMIKI possède sa propre ESP baptisée Fizi Luxe. Une cinquantaine de jeunes locaux, dont peut-être des ex-combattants, ont été formés et travaillent pour Leda Mining Congo Sarl, l'entreprise propriétaire de la concession industrielle (entretien avec un opérateur minier local, mars 2022). En 2014, Leda Mining a essayé d'exploiter sa concession, qui comprend plusieurs sites miniers artisanaux productifs, mais la société s'est heurtée à la vive résistance des Maï-Maï Yakutumba et des élites politiques locales qui ont bâti leurs carrières et assis leur pouvoir sur fond d'opposition populiste aux intérêts miniers à grande échelle. De ce fait, Katombo a été suspendu en tant que chef coutumier pendant environ trois ans, au cours desquels un dispositif de sécurité informel, appelé « groupe de ronde », a été chargé de surveiller les sites miniers de Misisi. Ce dispositif a été pensé par Yakutumba et son allié proche, le général Sikatenda des FARDC.

<sup>43</sup> Les Principes volontaires sont le fruit d'un dialogue mené entre les gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Norvège, des entreprises des secteurs de l'extraction et de l'énergie, et des ONG. Ces acteurs ont formulé un ensemble de principes volontaires destinés à orienter les entreprises concernant le maintien de la sûreté et de la sécurité de leurs activités, dans un cadre opérationnel qui garantisse le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Plus d'informations sur [www.voluntaryprinciples.org](http://www.voluntaryprinciples.org).

Dans l'est de la RDC, les entreprises minières artisanales font également appel à la police, qui opère souvent aux côtés des équipes internes de sécurité ou du personnel des ESP ; en effet, n'étant pas armés, les gardes de sécurité privés ne sont pas en mesure de répondre à des situations d'urgence telles que les vols à main armée. Ces accords peuvent être informels, comme à Mambasa, en Ituri, où des sociétés chinoises paient des policiers 150 USD par mois pour sécuriser leurs sites aurifères. À Rubaya, pour la surveillance de sa zone, le titulaire de la concession, la SMB, emploie et rémunère de façon officielle des agents de la police des mines qui interviennent aux côtés des gardes industriels de l'entreprise (SMB, 2019). Sur le site de Bisie, Alphamin engage également des agents de la police des mines pour sécuriser le site d'exploitation à grande échelle, en collaboration avec des agents de sécurité d'une ESP.

La commercialisation des services de sécurité publique est courante en RDC<sup>44</sup>, ce qui opacifie la répartition des rôles et des responsabilités entre sécurité privée et sécurité publique. En 2003, une législation a été adoptée afin de clarifier leurs rôles respectifs, le déploiement de la police dans le domaine privé étant censé se faire par l'incorporation d'agents de police dans les prestations des ESP sous la forme de patrouilles hybrides et d'équipes conjointes de surveillance et d'intervention<sup>45</sup>. C'est donc l'ESP, et non le client, qui doit conclure l'accord avec la police, et aucune rémunération n'est autorisée.

De bonnes raisons justifient d'explorer davantage les possibilités d'intégrer les ex-combattants au sein des ESP, notamment celles sollicitées par les exploitants miniers artisanaux. D'un point de vue légal, les ESP sont censées fournir des services de sécurité dans la sphère privée, y compris sur les concessions minières, en faisant appel, si besoin, aux forces de sécurité publique. Les ESP pourraient recruter leur personnel parmi les acteurs informels de la sécurité, non autorisés et légèrement armés, sur des sites miniers éloignés, une fois qu'un opérateur officiel souhaitant une prestation de sécurité de la part d'une ESP commence à s'y engager. De façon générale, la faisabilité juridique, et même l'attrait, des prestations de sécurité hybrides privé-public, pourrait servir de base de discussion entre les spécialistes du DDR, les opérateurs miniers, les ESP et les services de police congolais concernant les dispositifs de sécurité des sites miniers, dirigés par les ESP, qui intègrent des ex-combattants dans le cadre du nouveau programme de DDR.

## 4.2. Réintégration dans le secteur de l'EMAPE

Comme indiqué plus haut dans le présent rapport, le potentiel économique du secteur de l'EMAPE n'a pas encore été suffisamment pris en compte dans l'élaboration des programmes de DDR. Outre le fait qu'ils associent exploitation minière artisanale et instabilité, et qu'ils voient l'exploitation des ressources naturelles comme un élément déclencheur de conflit, les spécialistes du DDR estiment en général que l'EMAPE n'a pas besoin d'être soutenue, car elle ne semble pas nécessiter d'expérience ou de formation préalable. Ils ne voient donc pas la nécessité de proposer une formation spécialisée et un soutien dans le cadre des programmes de DDR. Or en réalité, aider à l'acquisition de compétences, fournir un équipement et mettre à disposition un capital de départ dans le cadre d'un processus de DDR serait extrêmement bénéfique pour les ex-combattants qui cherchent à s'engager de façon pacifique et permanente dans l'exploitation minière artisanale.

Même si elle ne mentionne pas explicitement l'EMAPE, la nouvelle stratégie relative au P-DDRCS laisse néanmoins suffisamment de place pour l'inclusion de ce secteur, puisqu'elle doit proposer une orientation

<sup>44</sup> La police congolaise dispose également d'une brigade spéciale de gardes, affectée à la protection des personnalités importantes et des représentants du gouvernement. En réalité, c'est cette unité que les acteurs du secteur privé sollicitent directement, mais cela survient principalement dans les zones urbaines. DÉCRET-LOI N° 002-2002 portant institution, organisation et fonctionnement de la police nationale congolaise, 26 janvier 2002. <https://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20Public/Divers/DL.002.2002.26.01.2002.htm>

<sup>45</sup> Ordre Ops n° 1560, 2003 et Directive n° 1538, 2003, cité dans De Goede (2008).

professionnelle vers les activités génératrices de revenus à privilégier, disponibles dans les zones de retour choisies. En outre, dans le cadre d'une mission exploratoire entreprise par DPO/OROLSI/DDRS, la possibilité de réintégrer les ex-combattants dans le secteur de l'EMAPE a été évoquée par le coordinateur national du P-DDRCS, Tommy Tabwe, lors d'un entretien (mars 2022). Cela laisse à penser qu'une telle approche pourrait être accueillie favorablement par les autorités nationales, sous réserve d'être formulée de façon adéquate pour répondre aux diverses sensibilités politiques.

À ce jour, il n'existe aucune formation professionnelle dans le domaine de l'EMAPE<sup>46</sup>, mais cela pourrait changer. L'Institut national de préparation professionnelle (INPP), qui délivre une formation professionnelle aux ex-combattants dans l'est de la RDC, a commencé à mettre sur pied au Katanga une formation aux métiers du secteur minier, avec un financement de la GIZ (Société allemande pour la coopération internationale) (INPP, 2021). Cette expérience pourrait être mise à profit pour proposer un programme dans l'est de la RDC dans le cadre de sa future phase de mise en œuvre du processus de DDR.

Idéalement, la formation professionnelle dans le domaine de l'EMAPE devrait aller au-delà des compétences techniques et inclure la connaissance des droits et devoirs officiels, des notions de gestion financière et des compétences organisationnelles, y compris pour créer ou rejoindre une coopérative. Les kits de réinsertion pourraient comprendre des outils de base, des vêtements techniques de protection, ainsi qu'un modeste capital de départ permettant d'acquérir les documents légaux obligatoires et de pallier les périodes de pénurie dans le cycle de production, comme mentionné précédemment (entretiens avec des représentants la société civile et des opérateurs miniers, mars 2022).

### 4.3. Orienter les programmes de CVR en faveur du secteur de l'EMAPE

Les programmes de CVR peuvent être déployés avant, pendant et même après un programme de DDR. En attendant le lancement d'un programme officiel de DDR, les projets de CVR mis en œuvre dans l'est de la RDC ont surtout fait office de solution provisoire jusqu'à présent, pour l'essentiel en impliquant des ex-combattants et des jeunes à risque dans des travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre pendant de courtes périodes<sup>47</sup>. Les projets de CVR sont déployés sur une période d'un an au maximum, mais généralement moins en raison de la longueur des procédures administratives. Ces projets pourraient également être mis en place dans les communautés minières artisanales afin d'améliorer l'accès et les infrastructures de base autour des sites miniers, et d'employer temporairement des ex-combattants et des jeunes à haut risque dans ce secteur. Ils devraient toutefois bénéficier d'un soutien plus durable dans le domaine du DDR en faveur de la réintégration dans le secteur de l'EMAPE.

Les projets de CVR peuvent également être mis à profit pour créer un environnement plus favorable à la réinsertion et prévenir le recrutement dans les communautés minières artisanales. Les autorités minières et les acteurs de la société civile interrogés ont recommandé de déployer des projets de CVR afin d'appuyer la formalisation de l'EMAPE (par exemple par le biais des coopératives), de préparer les communautés de ce secteur à l'arrivée d'ex-combattants, de proposer à ces derniers des services de santé mentale et un soutien psychosocial (initiatives en matière de SMSPS), et de favoriser la cohésion sociale dans les communautés minières artisanales<sup>48</sup>. Le soutien à la formalisation de l'exploitation minière

<sup>46</sup> Voir Annexe 5 : exemple de fiche de formation technique dans le domaine de l'EMAPE, élaborée par l'Alliance pour une mine responsable.

<sup>47</sup> On a observé que de nombreux projets de CVR axés sur les travaux publics, faisant principalement office de solution provisoire, n'étaient pas liés à des activités génératrices de revenus, ou de maintien, visant à soutenir les projets et/ou leurs bénéficiaires. Voir le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies (2018).

<sup>48</sup> Ces suggestions sont en phase avec la nouvelle stratégie relative au P-DDRCS qui, dans son volet consacré à la stabilisation, inclut la gouvernance foncière et minière. En outre, le volet axé sur le développement social et économique propose des projets communautaires articulés autour de l'exploitation des ressources locales, du microcrédit et de la création de chaînes de valeur, qui peuvent tous être transposés à l'exploitation minière artisanale. Il en va de même pour les initiatives prévues en faveur d'une gouvernance locale transparente et inclusive, de la



artisanale nécessiterait cependant la constitution d'une expertise supplémentaire au sein de la MONUSCO.

Il reste cependant à savoir comment les projets de CVR et leur déploiement sur le court terme s'inscrivent dans l'effort de stabilisation à plus long terme au sein des communautés minières artisanales proposé ci-dessus. Il serait peut-être préférable d'envisager ces projets comme la phase de pilotage ou de lancement d'un processus qui peut ensuite perdurer une fois ces projets achevés ou être pris en main par d'autres acteurs. Ces projets pourraient, par exemple, être financés par le budget CVR de la MONUSCO, ou par les financements octroyés par le Fonds de consolidation de la paix (PBF).

Suggestion fréquente au regard des communautés minières artisanales, les projets de CVR pourraient renforcer les capacités et s'appuyer sur le comité local de suivi des activités minières, mis sur pied par le gouvernement congolais pour aider à l'instauration de chaînes d'approvisionnement en minerais responsables, ce qui leur permettrait de faciliter la réintégration des ex-combattants dans le secteur et d'empêcher les jeunes travaillant dans l'artisanat minier d'être enrôlés dans des groupes armés. Ces comités locaux de suivi, comme exposé plus loin, peuvent devenir le point de convergence entre les initiatives de CVR/réintégration communautaire et les initiatives liées aux chaînes d'approvisionnement.

Le rôle du ménage ne doit pas être oublié dans les programmes de DDR/CVR. Les conjoint(e)s des ex-combattants contribuent souvent de façon significative à la diversification des revenus familiaux, aidant à pérenniser leur travail dans le secteur de l'EMAPE. C'est pourquoi une formation dans ce domaine conçue pour les anciens combattants masculins peut être combinée à des initiatives de formation et de soutien dans le secteur agricole et le petit commerce, auxquelles les conjoint(e)s, principalement des femmes, peuvent s'inscrire. Un programme de CVR conçu de façon à clarifier les droits miniers et à gérer les litiges y afférents pourrait également aborder les questions de propriété foncière dans les communautés minières, en veillant à ce que l'accès des femmes soit dûment pris en compte.

---

résolution des conflits et de la cohésion sociale.

# 5

## Comment les initiatives multipartites en faveur de chaînes d’approvisionnement responsables peuvent contribuer aux programmes de DDR/CVR

### 5.1. Présentation des programmes relatifs aux chaînes d’approvisionnement responsables en RDC

À la suite à la Déclaration de Lusaka (voir Chapitre 1), le gouvernement congolais a adopté en 2012 une législation<sup>49</sup> prévoyant la mise en œuvre du mécanisme régional de certification, assorti d’un système de missions de qualification et de validation des sites miniers, menées par l’État et impliquant plusieurs parties prenantes, conçu pour faciliter l’exercice du devoir de diligence dans les chaînes d’approvisionnement<sup>50</sup>. Le gouvernement a également mis en place des comités locaux (CLS), territoriaux (CTS) et provinciaux (CPS) de suivi, qui rassemblent les services de l’État, les prestataires de services de sécurité publique, les acteurs privés et les représentants de la société civile concernés, avec pour mission de faire face aux risques mis en évidence à l’Annexe II du Guide OCDE, tels que la participation illégale des forces de sécurité publiques, les atteintes aux droits humains et le travail des enfants dans les zones minières. Composés des plus hautes autorités infranationales<sup>51</sup>, ces comités jouissent d’une autorité qui transcende le secteur minier. Ils sont en outre habilités à engager les services de l’État qui ne sont pas directement responsables de la gouvernance du secteur, y compris les FARDC<sup>52</sup>.

---

<sup>49</sup> Arrêté Ministériel N° 0057 CAB.MIN/MINES/01/2012 du 29 février 2012.

<sup>50</sup> En raison des problèmes de capacités du gouvernement, les missions de validation des sites miniers ne sont pas en mesure de satisfaire la demande actuelle. Sur l’ensemble des sites miniers artisanaux en RDC, dont le nombre total est estimé à 2 824, seuls 529 ont été inspectés et validés entre 2012 et 2017 (Levin, 2021). Pour accélérer la validation, la RDC a introduit en novembre 2021 un nouveau statut pour la qualification/validation des sites miniers artisanaux : le statut « bleu », qui permet à un site minier enregistré d’exploiter et d’exporter des minerais en attendant officiellement son statut de qualification / validation. L’exportateur sera responsable de la rédaction et de la publication d’une évaluation des risques du site minier, associée aux risques présentés à l’Annexe II du Guide OCDE. Voir IPIS (2021).

<sup>51</sup> Le gouverneur au niveau provincial, l’administrateur territorial au niveau territorial et les chefs de poste d’encadrement administratif au niveau des groupements.

<sup>52</sup> Les comités provinciaux de suivi ont également été amenés à jouer un rôle dans la gestion de ce que l’on appelle les « paniers de fonds » (*basket funds*), qui sont alimentés par les contributions fixes versées par les opérateurs privés (coopératives, négociants en minerais, transporteurs et exportateurs) et destinés à soutenir le développement communautaire autour des sites miniers d’origine. Une mauvaise gestion et des allégations de détournement de fonds ont conduit le ministère national des Mines à mettre fin au panier de fonds en 2019 (Wakenge et Kitungano, 2021).

Au niveau sectoriel, deux organisations de l'industrie électronique ont lancé un programme de fonderies exemptes de conflit en aval, baptisé Conflict-Free Smelter Program (CFSP) et qui, à son tour, s'est appuyé sur l'initiative de traçabilité en amont de l'Association internationale de l'étain (ITA), tous deux mettant en œuvre les principes du Guide OCDE. Le CFSP est devenu l'Initiative pour des minerais responsables (RMI), qui reconnaît l'International Tin Supply Chain Initiative (iTSCi), couvrant désormais 95 % des exportations de 3T (étain, tantale, tungstène) dans la région des Grands Lacs sur environ 2 500 sites validés (Levin, 2021), ainsi qu'un deuxième programme plus modeste de diligence en amont, Better Mining (anciennement Better Sourcing Program), mis en œuvre par RCS Global. L'iTSCi a contribué au lancement de plusieurs comités de suivi multipartites au niveau local, à proximité des sites d'extraction de 3T, dans le cadre de l'atténuation des risques du programme.

Certains sites aurifères ont été validés et des comités locaux de suivi ont été actifs à proximité de ces sites, mais peu de progrès ont été accomplis dans la mise en place de chaînes d'approvisionnement responsables en or dans le secteur de l'EMAPE. L'ingérence des groupes armés est disproportionnée sur les sites aurifères par rapport aux mines de 3T et le commerce intérieur et les exportations restent en majeure partie illégaux. Le peu d'or officiellement exporté est certifié, mais ne donne pas les garanties d'origine responsable exigées par le MCR, signe de corruption au niveau de la délivrance des certificats de livraison (Levin, 2021). Le projet Just Gold a fourni le cadre pour un essai d'exportation d'or d'origine responsable, essai qui s'est révélé être non rentable, apparemment du fait d'une taxation excessive<sup>53</sup>.

## 5.2. Initiatives en faveur de chaînes d'approvisionnement responsables contribuant à la prévention et à la résolution des conflits par le biais de comités de suivi multipartites

On recense de nombreuses preuves de convergence entre les initiatives relatives aux chaînes d'approvisionnement et les projets de CVR. Pour commencer, les comités locaux de suivi (CLS) et les comités provinciaux de suivi (CPS) gèrent de plus en plus de conflits liés, directement ou non, au secteur minier, provoquant des incidents en matière de sécurité. Un représentant du CPS du Sud-Kivu a détaillé les bonnes pratiques répertoriées, ainsi que certaines limites :

« À Kigulube, en décembre 2021, le comité local est intervenu dans un conflit opposant deux clans rivaux autour de l'accès à un site minier découvert récemment, qui avait basculé dans la violence. L'un des deux clans avait créé une coopérative et avait l'intention d'investir la zone avec la police des mines, ce que l'autre clan contestait, puisqu'elle faisait appel à la milice Raia Mutomboki. L'affaire a été portée devant le comité provincial, qui a décidé de suspendre toute activité. Les FARDC ont fait respecter cette suspension et les parties prenantes travaillent actuellement à une solution qui assure aux deux clans un accès légal à cette zone. »

« Cependant, il existe aussi des exemples de conflits où les comités locaux semblent avoir fait preuve de partialité, en favorisant les détenteurs de titres coutumiers dans les litiges relatifs aux revenus et aux taxes les opposant à la communauté minière artisanale. Ces comités manquent souvent de ressources et de connaissances techniques, par exemple au regard des lois et règlements applicables, pour parvenir à une médiation équitable et bien documentée. Cela peut également se vérifier au niveau provincial, par exemple lorsqu'il s'agit de titres délivrés à Kinshasa qui se chevauchent » (entretien avec les autorités minières du Sud-Kivu, mars 2022).

---

Les comités provinciaux continuent de bénéficier de fonds opérationnels pour exécuter leur mandat initial de suivi (entretien avec les autorités minières du Sud-Kivu, mars 2022).

<sup>53</sup> Le projet Just Gold a produit 24 kilogrammes d'or de 2017 à 2019, après quoi il a été suspendu, avec seulement un peu plus d'un kilogramme d'or congolais extrait de façon artisanale, traçable et responsable par mois, soit un volume malheureusement inférieur aux 5,5 kilogrammes de production mensuelle dont le projet avait besoin pour assurer sa viabilité commerciale.

Ces dernières années, deux initiatives importantes menées par des donateurs ont cherché à tirer parti du potentiel des comités de suivi en matière de gestion des conflits. La première est sous la direction par le Centre pour la gouvernance de la sécurité, Genève (DCAF), qui a créé en 2018 un groupe de travail multipartite dans le Sud-Kivu pour promouvoir et renforcer la mise en œuvre locale des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (DCAF, 2021). En partenariat avec des comités locaux, le groupe de travail est intervenu dans des conflits opposant des coopératives concurrentes sur deux sites miniers de 3T, ainsi que dans un différend entre un exploitant industriel d'or et des communautés locales. Le groupe de travail a également servi de médiateur dans les discussions entre les FARDC et les Mai-Mai Maheshe, milice qui avait créé des tensions autour des sites d'extraction au regard de sa démobilisation (voir Chapitre 4). En 2020, il a été officiellement reconnu comme un groupe de travail technique auprès du CPS.

Le projet Madini<sup>54</sup> a été lancé en 2020 avec un financement du ministère néerlandais des Affaires étrangères. Il vise à soutenir l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement, en mettant l'accent sur l'amélioration de la sécurité et des aspects liés à la gouvernance minière sur les sites « rouges » qui, jusqu'à présent, ont été en grande partie exclus des interventions sur la chaîne d'approvisionnement, axées sur les sites jaunes et verts. Les sites classés rouges sont principalement des mines d'or, mais on recense aussi des mines de 3T qui « contaminaient » la production des sites verts et jaunes (Global Witness, 2022). Ce projet cherche à remédier aux problèmes liés à la sécurité et à la gouvernance, au-delà du seul secteur minier, tels que les tensions ethniques qui favorisent les divisions et la rivalité autour des activités minières, ou encore la manipulation de ces tensions par les dirigeants locaux. À l'image des initiatives menées par l'ITSCi et le groupe de travail du DCAF, il est exécuté par l'intermédiaire de CLS auxquels il donne un nouveau souffle (projet Madini, 2021).

Ce dernier projet met en évidence le potentiel des initiatives relatives aux chaînes d'approvisionnement en tant qu'outil de prévention des conflits, capable de remédier aux causes profondes sans se contenter de réagir face aux incidents de sécurité. Un défi perdure néanmoins. Les comités de suivi pourraient ne pas être en mesure de remédier aux causes profondes, notamment lorsque des intérêts politiques à haut niveau sont en jeu, comme à Rubaya (entretien avec un représentant de la société civile, mars 2022 ; voir également section 4).

### 5.3. Des initiatives en faveur de chaînes d'approvisionnement responsables pour soutenir la réintégration

Les mesures de prévention des conflits axées sur l'exercice du devoir de diligence appliqué à la chaîne d'approvisionnement peuvent potentiellement réduire la mobilisation des jeunes à risque et rendre les zones d'extraction plus propices à la réintégration des ex-combattants. Or, jusqu'à présent, aucune des initiatives liées aux chaînes d'approvisionnement n'a envisagé de se pencher sur cette question. Un expert en devoir de diligence appliqué à la chaîne d'approvisionnement a déclaré :

« Cela vaut-il la peine de lier les programmes de DDR à la gouvernance des ressources naturelles ? C'est une bonne question. Nous avons déjà du mal à susciter un engagement global en faveur de chaînes d'approvisionnement responsables en RDC. Alors si nous ajoutons les ex-combattants, ce sera vraiment encore plus difficile à vendre. Cela signifie donc que d'anciens miliciens sont présents dans les chaînes d'approvisionnement, ce qui découragera certainement le marché. Parce que, bien sûr, il ne faut pas oublier les attentes du marché qui veut du 100 % légal, du 100 % légitime. La barre est déjà trop haute » (entretien avec un expert en chaîne d'approvisionnement en minerais, mars 2022)

<sup>54</sup> Les organisations chargées de l'exécution sont International Alert, International Peace Information Service (IPIS), Observatoire Gouvernance et Paix (OGP), European Network for Central Africa (EurAc) et Justice Plus.

Toujours selon ce spécialiste, il existe un risque de voir les initiatives axées sur l'intégration individuelle d'ex-combattants, essentiellement masculins, dans le secteur minier, susciter du ressentiment parmi les communautés minières d'accueil et ignorer le rôle essentiel des femmes dans la prévention des conflits.

Ces deux arguments sont valables. Le premier suggère que la gouvernance des ressources naturelles et les programmes de DDR/CVR ne devraient pas converger si les systèmes de diligence en faveur de chaînes d'approvisionnement responsables tels que l'iTSCi ou le BSP reprennent purement et simplement les objectifs en matière de DDR. Mais l'intention n'est pas là. Il s'agit plutôt de montrer que ce type de systèmes, les projets (tels que le projet Madini) financés par des donateurs et les CSL qu'ils soutiennent sont susceptibles d'appuyer les programmes de DDR et de CVR, et que les programmes de diligence raisonnable et de DDR peuvent se renforcer mutuellement s'ils sont correctement coordonnés. Les ex-combattants sont déjà engagés dans l'artisanat minier ou présents dans ces communautés, il est donc logique de favoriser ces synergies.

Ces synergies pourraient commencer par la formulation d'orientations à l'attention des autorités nationales compétentes chargées de déceler la présence *de facto* d'ex-combattants sur les sites miniers. Par exemple, dans le cadre d'un projet de validation des sites miniers durables, financé par USAID et mis en œuvre par l'ONG Pact, les inspecteurs des mines de la RDC et les comités locaux multipartites sont habilités à mener des missions de qualification et de validation des sites miniers. La collecte d'informations sur la présence et les besoins des ex-combattants pourrait en faire partie, en prévoyant le partage ultérieur des données avec les bureaux provinciaux du P-DDRCS. Il pourrait en être de même pour la cartographie des « mines bleues » récemment réalisée par l'International Peace Information Service (IPIS) (voir note de bas de page 40) dans le cadre du projet Madini.

En outre, fortes de l'expérience acquise avec les communautés minières artisanales dans l'est de la RDC, de façon générale, les initiatives liées aux chaînes d'approvisionnement sont bien placées pour conseiller et aider à mettre en œuvre les programmes de DDR/CVR axés sur la formalisation des droits et la gestion des conflits portant sur les ressources. Ces initiatives peuvent aussi aider à assurer une continuité après la fin des cycles de projets de DDR. Par le renforcement des capacités des comités multipartites à s'engager de manière proactive sur ces questions, il est possible d'améliorer considérablement la pérennité des projets de DDR. En raison des multiples sensibilités en jeu, des consultations approfondies devront être menées avec les acteurs en aval pour s'assurer que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement cerne les enjeux et accepte ce nouvel engagement en matière de DDR/CVR.

D'autres recommandations, énumérées ci-dessous, visent à aborder des thématiques connexes essentielles liées à la question du genre, telles que le renforcement des moyens de subsistance des ménages, y compris les activités génératrices de revenus des femmes, dans le cadre de programmes de réintégration fondés sur l'artisanat minier et de réduction de la violence.

# 6 Enseignements tirés d'autres contextes et éléments pertinents applicables à ces derniers

L'idée d'une stratégie de DDR/CVR qui cherche à exploiter les possibilités offertes par l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) n'est pas nouvelle. Dans la majorité des pays où, de la même façon qu'en RDC, la problématique de l'implication des ex-combattants s'est posée, ce secteur a été ignoré. En Sierra Leone, l'élan poussant vers une approche similaire semble s'être essoufflé, mais cela serait encore tout à fait pertinent en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire. La situation dans les pays du Sahel – Mali, Niger et Burkina Faso – est différente, car les mineurs sont pour l'essentiel des non-combattants ou des combattants non nationaux, et les chefs des groupes rebelles actuels et anciens sont davantage impliqués dans les opérations commerciales et d'investissement.

En Sierra Leone, pendant le processus de DDR, les rebelles du Front révolutionnaire uni ont continué à contrôler les zones riches en diamants de l'est du pays (Solomon et Ginifer, 2008). La violence et l'instabilité persistantes ont eu des répercussions négatives sur l'EMAPE. Lorsque les conditions de sécurité se sont améliorées, le processus de DDR (1999-2004) s'est achevé, alors que les niveaux de production alluviale dans certaines régions avaient diminué en raison de la surexploitation (Fanthrope et Moconarchie, 2010). De ce fait, les ex-combattants étaient plus ouverts à l'idée de se réorienter vers l'agriculture (Encadré 3.), qui semble être aujourd'hui un secteur plus prometteur à l'appui de leur réintégration.

### Encadré 3. En Sierra Leone, les ex-combattants délaissent l'exploitation minière pour retourner à l'agriculture

Le conflit qui affecte la Sierra Leone est généralement présenté comme une crise de la jeunesse rurale marginalisée, qui lutte contre les réseaux de favoritisme régissant l'accès aux terres et à d'autres ressources aux niveaux national, étatique et local, et qui s'émancipe de ces réseaux. Les bidonvilles urbains et les camps d'artisanat minier implantés dans le pays ont offert des espaces de refuge et de réalisation de soi, loin des règles coutumières qui gouvernent la société agraire. Si nombre de jeunes marginalisés, de combattants et d'ex-combattants se sont tournés vers l'EMAPE avant, pendant et immédiatement après la guerre (1991-2002), ce secteur a par la suite perdu de son attrait. Ainsi, dans des régions comme Kayima, les ex-combattants sont retournés à l'agriculture dans leurs communautés d'origine, en partie à la faveur d'un rapprochement avec les chefs locaux (Fanthrope et Moconarchie, 2010). La désillusion des ex-combattants à l'égard de l'EMAPE s'est expliquée par l'essor de l'exploitation minière industrielle au détriment de l'artisanat minier, l'épuisement des gisements alluviaux et le manque de droits d'accès. La hausse des prix des denrées alimentaires a également encouragé la reprise de l'agriculture familiale commerciale. L'autonomie accrue à laquelle sont parvenus ces ex-combattants pendant la guerre et la vie associative les ont de toute évidence aidés à

surmonter leur déférence passée vis-à-vis des chefs coutumiers et des anciens, qui eux-mêmes avaient moins l'image de prédateurs focalisés sur les profits par rapport à la période d'avant-guerre.

En Sierra Leone, en dehors du processus officiel de DDR, les ONG ont reconnu que la réintégration des ex-combattants pourrait être mise en œuvre dans le transport par moto, qui est très recherché dans les zones d'extraction de diamants. Elles ont essayé en ce sens de mettre sur pied des associations et de gérer leurs conflits avec les autorités locales dans des villes comme Bo (Dallas, 2015). Dans des endroits tels que la ville de Mongbwalu, en RDC, où la proportion d'anciens miliciens parmi les conducteurs de motos est similaire, les programmes de CVR et de DDR pourraient cibler ce type d'activités lorsque la situation sécuritaire le permettra.

En RCA, l'EMAPE joue un rôle important dans l'économie rurale, en absorbant nombre d'ex-combattants et de jeunes à risque, tout comme dans l'est de la RDC. Ce secteur a pourtant été largement négligé dans le cycle de 2011 du programme de DDR (Lamb, et al., 2012). La prise en compte de l'EMAPE aurait toutefois pu poser problème, puisque les groupes armés qui n'ont pas été inclus dans le processus de DDR contrôlaient ou opéraient à proximité des principaux gisements de diamants situés dans l'est du pays.

Le processus de DDR le plus récent a commencé en octobre 2015 et s'est achevé en juin 2017. Ce processus ne comprenait qu'une formation professionnelle de courte durée (trois mois), dans des métiers tels que le commerce, la couture, l'agropastoralisme, la menuiserie, la maçonnerie et l'informatique, laissant une fois encore de côté l'artisanat minier. En vertu du Processus de Kimberley, la suspension des exportations de diamants provenant de l'est du pays est maintenue. En vigueur depuis mai 2013, cette disposition limite aujourd'hui les possibilités de réintégration dans les zones diamantifères de l'ouest de la RCA. Ces zones ont été progressivement réadmissées dans le processus de Kimberley depuis juin 2015, et les exportations officielles ont augmenté ces dernières années, comptant pour plus de la moitié de la production de l'ouest du pays. Les coopératives minières de cette région ont elles aussi vu leur activité augmenter et elles ont obtenu l'autorisation d'exporter. Il pourrait être envisagé de déployer dans l'ouest de la RCA des activités de soutien de type CVR, impliquant les coopératives, telles que celles proposées dans l'est de la RDC.

Des projets de type CVR axés sur la cohésion communautaire seront également nécessaires pour faciliter le retour pacifique des collecteurs de diamants musulmans. Ces derniers ont souvent été accusés de s'être rangés du côté des rebelles de la Seleka en 2013 et un grand nombre d'entre eux ont fui l'ouest de la RCA début 2014 à la suite du soulèvement des milices chrétiennes anti-balaka. Ces négociants jouent un rôle vital dans l'apport de financements en faveur de l'exploitation artisanale des mines de diamants, mais ils risquent de se heurter à l'hostilité de la population minière locale, essentiellement chrétienne, qui comprend d'anciens combattants anti-balaka. Afin d'éviter la reprise des conflits à caractère ethnique et une remobilisation, il serait judicieux d'adopter des mesures permettant de réconcilier ces groupes, notamment en rétablissant les interdépendances dans le secteur local du diamant entre les collecteurs majoritairement musulmans et les creuseurs majoritairement chrétiens.

Dans le Sahel, les ex-combattants touareg et, dans une moindre mesure, toubou, travaillent dans le secteur nigérien de l'exploitation aurifère artisanale, mais dans le commerce et l'investissement plutôt que comme creuseurs. Le fait de travailler dans l'artisanat minier a sans doute empêché ces ex-combattants de rejoindre les groupes extrémistes violents actifs dans d'autres parties de la région. Nombre d'entre eux ont été impliqués dans le trafic de migrants et d'autres formes de trafic. Survenus simultanément en 2017, la répression du trafic de migrants et l'arrêt de l'exploitation aurifère sur le plateau du Djado (centre-nord du pays) ont provoqué le déplacement de la majeure partie des activités minières artisanales vers Tchibarakaten, à la frontière avec l'Algérie. Pour éviter un nouveau soulèvement, la stratégie du gouvernement nigérien semble être, dans le nord du pays, de ne pas interférer dans la production d'or artisanale et les trafics illicites de toutes sortes, permettant ainsi aux anciens chefs de groupes armés de

continuer à exercer leur pouvoir. Certains de ces chefs occupent par ailleurs des fonctions politiques<sup>55</sup>. Contrairement à leurs homologues de RDC, les chefs de groupes armés sont issus de communautés qui, historiquement, contrôlent le commerce de l'or et qui sont donc eux-mêmes enclins à travailler dans ce secteur. Aucun programme officiel de DDR n'a été déployé au Niger.

Dans le nord du Niger, la majorité des travailleurs du secteur de l'EMAPE sont originaires du Soudan, où l'artisanat minier est un secteur actif depuis plus longtemps, en particulier dans le Darfour. Parmi ces travailleurs, on recense de nombreux anciens combattants du groupe ethnique beri qui a combattu au Darfour, mais aussi au Tchad (Tubania et Gramizzi, 2018). Il semblerait qu'il y ait également à Djado des soldats tchadiens ayant fait défection, déployés au Tchad, au Mali ou au Niger (pour combattre Boko Haram) (Ibid.). En 2014, le Niger a expulsé certains transfuges et combattants tchadiens à la demande du gouvernement tchadien, mais aucun rapatriement officiel n'a été organisé.

L'exploitation aurifère dans le nord du Mali est devenue prospère en 2018. Elle est contrôlée par divers groupes armés, à dominante touareg et arabe, qui adhèrent à l'accord de paix de 2015, ainsi que par des groupes extrémistes violents. L'exploitation aurifère favorise l'expansion vers le sud, dans la région de Gao, de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), basée à Kidal et à dominante touareg (ONU, 2020a). Elle a également alimenté la concurrence violente entre Al-Qaida et les terroristes affiliés à l'État islamique. Certains dirigeants du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) sont complices d'organisations terroristes. Ils sont impliqués dans des actes relevant de la criminalité organisée, en particulier dans le trafic de stupéfiants, ce qui leur a valu de faire l'objet de sanctions par les Nations Unies. L'un d'entre eux a enregistré une entreprise censée vendre des métaux, ce qui laisse supposer que les produits d'autres activités criminelles sont blanchis dans le secteur de l'or (ONU, 2020b).

Le processus de DDR au Mali a commencé en 2019 lorsque certains groupes armés coopératifs ont inscrit leurs combattants. La mise en œuvre de l'accord de paix du pays s'est largement enrayée en 2021, interdisant toute avancée supplémentaire dans le processus de DDR. En raison de la crise politique actuelle au Mali, du niveau élevé d'infiltration des groupes extrémistes violents dans le secteur de l'EMAPE progressant vers le nord du Mali et de leurs liens étroits avec les réseaux internationaux de criminalité organisée, ce secteur n'est pas celui qui offre les perspectives les plus prometteuses pour la réintégration pacifique des ex-combattants. De plus, la majorité des artisans miniers sont apparemment soit des migrants des états côtiers, soit des travailleurs saisonniers originaires du Niger, qui se sont probablement installés au Mali après les mesures de répression adoptées par le gouvernement nigérien contre l'exploitation minière sur le plateau du Djado (entretien avec un expert des Nations Unies, avril 2022). Cela signifie qu'ils ne sont pas d'anciens combattants et qu'il est peu probable qu'ils soient recrutés, limitant la portée requise et la nécessité de déployer des projets de type CVR. Lorsque le processus de paix au Mali sera relancé, le cas échéant, il pourra être envisagé d'installer des chefs de groupes armés sur des sites d'exploitation artisanale dans une certaine mesure, mais leur potentiel de nuisance doit être soigneusement évalué au préalable.

On ne recense aucun groupe armé engagé dans un quelconque processus de paix dans les zones minières du sud du Mali, du sud du Niger (Tillabéri) et du nord du Burkina Faso. Les régions minières du Niger et du Burkina Faso sont toutefois infiltrées par des groupes extrémistes violents qui, au Burkina Faso, ciblent également les activités d'exploitation minière artisanale. Plus que dans les zones minières des régions de Kidal et de Gao au Mali, le risque est grand de voir ces régions servir de viviers de recrutement pour des groupes extrémistes violents – l'État islamique au Grand Sahara (EIGS) et Ansaroul Islam. Ces groupes recrutent principalement parmi les populations fulani mécontentes, qui constituent une part importante de la main-d'œuvre locale dans l'EMAPE. Comme recommandé par ailleurs, les programmes de déradicalisation, financés par des donateurs internationaux dans les pays du G5 Sahel,

<sup>55</sup> L'exemple de l'ancien chef de groupe armé Salah Boss est le plus frappant. Cet ancien trafiquant de drogue a investi massivement dans l'exploitation aurifère, employant 300 mineurs, dont d'anciens combattants touareg, dans 100 puits. Il a été conseiller du premier ministre en 2012 et est devenu chef de Tchibarakaten en 2017 (Tubania et Gramizzi, 2018).



devraient cibler des espaces géographiques favorisant la radicalisation des jeunes (Mayhew, L. et al., 2022), qui couvrent certaines zones d'exploitation minière artisanale.

Le cadre analytique présenté dans ce rapport, fondé sur les cinq dimensions présentées au Chapitre 3, peut être utilisé pour comprendre et étudier les possibilités d'intégration des ex-combattants dans le secteur extractif dans d'autres pays et contextes.

# 7 Conclusions

Afin d'étudier et d'assurer la réintégration future des ex-combattants dans le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) en RDC, un ensemble de recommandations ciblant toutes les parties prenantes importantes dans le pays ont été exposées ci-dessous.

Le P-DDRCS et ses partenaires d'exécution, tels que la MONUSCO, pourraient envisager de proposer aux ex-combattants des possibilités de réintégration dans le secteur de l'EMAPE, y compris dans le cadre du plan de transition déployé par la MONUSCO. Cela pourrait prendre la forme d'ateliers de formation spécialisés et d'un soutien spécifique qui 1) ciblent à la fois les ex-combattants qui ont spontanément quitté leur groupe et ont été réintégrés *in situ* dans des zones minières et les ex-combattants qui attendent dans les camps de démobilisation d'être pris en charge dans un programme de DDR ; 2) renforcent la capacité d'absorption des communautés minières d'accueil et d'origine ; et 3) offrent aux ménages des perspectives de diversification en soutenant le développement des moyens de subsistance des conjoint(e)s d'ex-combattants.

- L'Institut national de préparation professionnelle (INPP) pourrait élaborer un programme d'enseignement ciblé sur l'EMAPE, en s'inspirant de l'expérience du Katanga, à l'intention des ex-combattants installés dans les centres de démobilisation.
- Le P-DDRCS et ses partenaires d'exécution (INPP et autres) pourraient concevoir des formations *in situ* et apporter un soutien aux ex-combattants qui ont spontanément déposé les armes et aux autres jeunes vulnérables qui ne sont pas en mesure de quitter leur travail quotidien dans l'EMAPE, mais aussi orienter et faciliter la réintégration des ex-combattants formés par l'INPP dans les zones d'exploitation minière artisanale de leur choix.
- Les projets de développement communautaire (financés par exemple par le fonds de stabilisation de la MONUSCO auquel contribuent l'OIM et d'autres partenaires d'exécution) pourraient faciliter la réintégration et la réinstallation des ex-combattants dans les communautés d'accueil ou d'origine.
- Le P-DDRCS et ses partenaires d'exécution (FAO, Don Bosco, CARITAS, UEFA et d'autres) pourraient donner accès aux conjoint(e)s des ex-combattants, pour la plupart des femmes, à des formations agricoles ou professionnelles, à la fois sur place et dans les infrastructures de démobilisation (par exemple, les fermes de Vuyinga, dans le territoire de Lubera, et à Shasha).
- Les programmes de CVR de la MONUSCO pourraient 1) affecter les jeunes à risque à des travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre dans les zones d'exploitation minière artisanale ; 2) préparer les communautés à la réintégration des ex-combattants ; et 3) promouvoir la cohésion sociale, la prévention des conflits et la clarification des droits au sein des communautés minières artisanales, notamment en collaborant avec les comités locaux et provinciaux de suivi, et en renforçant leurs capacités. Ces programmes pourraient chercher, dans la mesure du possible, à intégrer des aspects liés à la santé mentale et au soutien psychosocial (SMSPPS). Enfin, ils pourraient soutenir la formalisation des coopératives d'exploitants miniers artisanaux (gouvernance interne, gestion financière, etc.).
- Les Nations Unies pourraient plaider auprès de ses États membres, notamment dans le cadre des discussions relatives au renouvellement du mandat de la MONUSCO, pour qu'ils prennent en

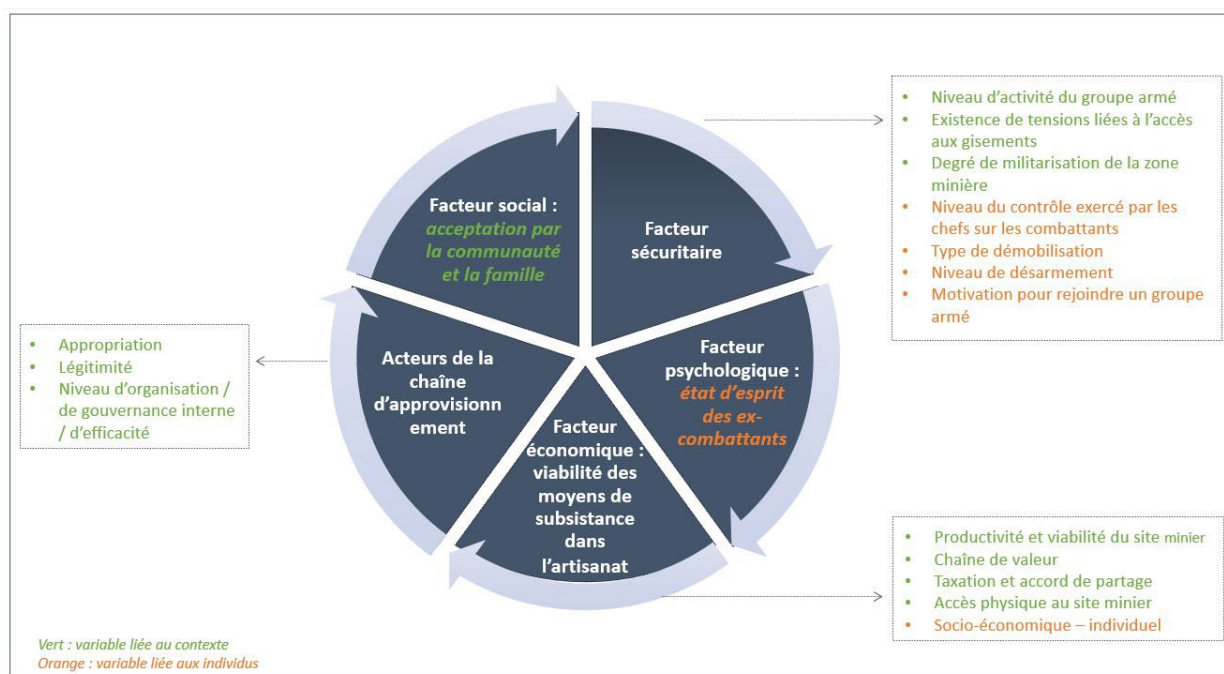
compte la faisabilité et l'opportunité des programmes de DDR et de CVR dans le secteur de l'EMAPE et les possibilités concrètes que ces programmes offrent.

- Les discussions entre les programmes de gouvernance appliqués aux chaînes d'approvisionnement, les systèmes de diligence en amont mis en place par les acteurs du secteur, et les organismes gouvernementaux et onusiens concernés pourraient être facilitées afin d'apporter un appui aux programmes de DDR/CVR et de favoriser les activités et les processus lancés parmi les communautés minières artisanales dans le but d'atténuer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement en minerais.
  - Les exercices de vérification/évaluation et de cartographie des sites miniers pourraient fournir des informations portant sur la présence, la formation et les besoins de soutien des ex-combattants dans les sites miniers artisanaux, et favoriser le partage de ces informations avec les organismes gouvernementaux et onusiens concernés.
  - Les programmes de gouvernance des chaînes d'approvisionnement pourraient également être source de conseils pour les programmes de CVR de la MONUSCO quant aux activités idoines pour soutenir la formalisation de la chaîne d'approvisionnement.
  - Ces mêmes programmes pourraient former les CLS pendant ou après les activités liées aux projets de type CVR, afin de promouvoir la cohésion sociale, la prévention des conflits et la clarification des droits dans les communautés minières artisanales.
- Toutes les parties prenantes, y compris les programmes de gouvernance des chaînes d'approvisionnement, pourraient continuer à œuvrer en faveur d'une réforme fiscale d'envergure dans le secteur de l'EMAPE en RDC, dans le but de créer un environnement économique en amont plus favorable.
- Des consultations avec des initiatives sectorielles et des représentants des négociants régionaux et internationaux devraient être organisées pour sensibiliser la chaîne d'approvisionnement en minerais en aval et s'assurer que ses parties prenantes adhèrent à cette approche.
- Le P-DDRCS, avec le soutien de la communauté internationale (y compris le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, à Genève, et l'Association du code de conduite international), pourrait mobiliser les entreprises de sécurité privées (ESP) et d'autres sociétés concernées, notamment les sociétés et coopératives minières, afin de pourvoir les postes vacants avec des ex-combattants dans le domaine de la sécurité privée en général et, plus particulièrement, au niveau des zones minières. Cela nécessiterait un accord préalable avec les autorités sur la mise en place de procédures adaptées pour la sélection et la formation des ex-combattants, ainsi que l'acceptation par la police de la loi de 2003 en vertu de laquelle les ESP doivent prendre les commandes des services de sécurité fournis au secteur privé. Une fois ces conditions remplies, un programme pilote de réintégration des ex-combattants au sein d'ESP volontaires déjà sollicitées par les exploitants minières artisanaux semblerait préférable.
- Les programmes de DDR et de CVR doivent évaluer soigneusement les risques liés à la sécurité lors de la sélection des bénéficiaires parmi les sites miniers artisanaux, les communautés et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les facteurs qui nuisent à une réintégration pacifique et durable des ex-combattants et à l'engagement des jeunes à risque. Si le succès d'une telle initiative (réintégration/engagement) pacifique semble improbable, des activités de CVR peuvent être mises en œuvre en premier lieu pour parvenir à des conditions plus favorables.

Outre les recommandations ci-dessus, cette étude vise à fournir des orientations de base pour le recensement des communautés minières artisanales au sein desquelles des projets pilotes pourraient être lancés en se fondant sur les résultats de la présente étude exploratoire. Comme nous l'avons vu, les sites des projets pilotes devraient offrir des possibilités suffisantes en matière de réintégration et de CVR, et être localisés dans des zones où les programmes existants de devoir de diligence appliqué à la chaîne d'approvisionnement sont susceptibles d'apporter un soutien.

Afin d'orienter et de soutenir d'éventuels programmes futurs de projets sur le terrain visant à mettre en œuvre les recommandations du présent rapport, un cadre analytique comprenant cinq dimensions (sécurité, économie, social, psychologie et acteurs de la chaîne d'approvisionnement) a été élaboré. Il est présenté ci-dessous. L'analyse de ces cinq dimensions permet de recenser les communautés adéquates et de déterminer le type d'initiatives de DDR et/ou de CVR qui peuvent être menées de manière productive. Dans le graphique ci-dessous, pour chaque dimension, les indicateurs liés à la communauté ou au site sont représentés en vert. En orange figurent les indicateurs au niveau individuel qui peuvent être spécifiques à un site ou à une communauté, mais qui ne le sont probablement pas.

**Graphique 3. Synthèse des facteurs favorisant le succès de la réintégration des ex-combattants dans le secteur de l'EMAPE**



Au moment de l'étude (T1 2022), l'analyse axée sur les sites a révélé que les zones de Misisi (Sud-Kivu) et Mongbwalu (Ituri) devaient être exclues des sites pilotes potentiels en raison du niveau d'activité élevé des groupes armés. Il est peut-être encore envisageable de mettre en place des initiatives de CVR dans ces deux zones, mais l'étude ne permet pas de conclure si, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces zones peut offrir des possibilités suffisantes pour la réintégration des ex-combattants. Quant aux trois autres sites pilotes potentiels :

- Dans la zone de **Nzibira** et sur les sites environnants, il n'y a pas de risques significatifs liés à la sécurité. Il en va de même pour les quatre autres dimensions. Les ex-combattants déjà réintégrés dans le secteur de l'EMAPE dans cette zone pourraient s'inscrire à une éventuelle formation officielle dans le cadre du DDR. Mais en attendant la mise sur pied de cette formation, le programme de CVR pourrait commencer à mobiliser la coopérative et la communauté locale en vue de faciliter la réintégration *de facto* et d'aider la communauté minière artisanale au sens large à absorber d'autres ex-combattants et d'autres jeunes à risque.
- Le **Sud-Irumu** est un site pilote potentiel, malgré les risques associés au travail dans cette région. Il n'est pas nécessaire d'attendre le début d'un processus de DDR pour lancer dans cette zone un

projet pilote qui pourrait combiner des projets de CVR et des initiatives internationales et nationales de consolidation de la paix axées sur le secteur minier. Le présent rapport recommande d'utiliser les projets de CVR pour soutenir la Coopérative minière Konji Obi Kosi Pkanga (CKOKP) afin d'y intégrer les ex-combattants et les combattants inactifs, réduisant ainsi le risque de les voir reprendre les armes.

- Travailler dans la zone de **Rubaya** comporte des risques considérables, mais comme le conflit prend surtout la forme d'une concurrence interethnique autour des ressources naturelles, il est possible de déployer des activités de CVR et de DDR. Un projet pilote pourrait éventuellement s'appuyer sur les initiatives liées au devoir de diligence (privées et publiques comme le CPS) et les utiliser comme un outil de prévention des conflits, qui pourrait à son tour préparer le terrain en vue d'un véritable processus de DDR.

Une analyse plus détaillée est fournie dans les notes techniques disponibles sur le site web de l'OCDE.

# Bibliographie

- Africa Intelligence (2019), *Comedecom, terre d'accueil minière pour les ex-rebelles Mai-Mai*, 17 septembre, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2019/09/17/comedecom-terre-d-accueil-miniere-pour-les-ex-rebelles-mai-mai,108372830-art>.
- Baffou, G. et H. Matsuda (2015), *Priority, Viability and Spatial accessibility of livelihood: an empirical analysis in rural Ghana*, CDS International Conference, <https://www.commdev.org/images/2015.Conference/PowerPoints/TrackSix/PriorityViabilityandSpatialAccessibilityofLivelihood-AnEmpiricalAnalysisinRuralGhana.pdf>.
- Bahalaokwibuye, C. B. (2015), « Le dilemme des coopératives minières de Walungu (Sud-Kivu), entre ASBL et "entreprise sociale". Évaluation à l'aune du passage à la nouvelle réglementation OHADA sur les sociétés coopératives », in S. Marysse et J. Omasombo Tshonda (dir. pub.), *Conjonctures congolaises 2015 : entre incertitudes politiques et transformation économique*, Harmattan, Paris, <https://www.eca-creac.eu/sites/default/files/pdf/2015-12-bahalaokwibuye.pdf>.
- Banque mondiale (2020), *DRC Reinsertion and Reintegration Project*, Banque mondiale, Washington, D.C., <https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P152903>.
- BetterChain (2021), *Ituri Local pricing update*, élaboré dans le cadre du Projet Zahabu Safi (Or Propre) de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), document non publié.
- Bouvy A., et al. (2021), *The FRPI Peace Process at an Impasse: Lessons from a Community-Based and Political Approach to DDR in the Congo*, Governance in Conflict Network, Gand, [https://www.gicnetwork.be/wp-content/uploads/2021/05/06\\_GIC\\_The-FRPI-peace-process-at-an-impasse\\_WEB.pdf](https://www.gicnetwork.be/wp-content/uploads/2021/05/06_GIC_The-FRPI-peace-process-at-an-impasse_WEB.pdf).
- BSCI (2018), *Audit of disarmament, demobilisation and reintegration in the United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo*, Bureau des services de contrôle interne, Nations Unies, <https://oios.un.org/fr> (consulté le 10 mars 2022).
- Büscher, K. et G. Mathys (2019), *War, Displacement and Rural–Urban Transformation: Kivu’s Boomtowns, Eastern D.R. Congo*, The European Journal of Development Research, Association européenne des instituts de recherche et de formation en matière de développement (EADI), vol. 31, n° 1, pp. 53-71, Palgrave Macmillan, janvier, [https://ideas.repec.org/a/pal/eurjdr/v31y2019i1d10.1057\\_s41287-018-0181-0.html](https://ideas.repec.org/a/pal/eurjdr/v31y2019i1d10.1057_s41287-018-0181-0.html).
- Conseil de sécurité des Nations Unies (2011), *Lettre datée du 29 novembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo*, S/2011/738, para. 211, 2 décembre, [https://digitallibrary.un.org/record/718585/files/S\\_2011\\_738-FR.pdf?ln=en](https://digitallibrary.un.org/record/718585/files/S_2011_738-FR.pdf?ln=en).
- Conseil de sécurité des Nations Unies (2019), *Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, S/2019/974, 7 juin, [https://digitallibrary.un.org/record/3840867/files/S\\_2019\\_974-FR.pdf?ln=en](https://digitallibrary.un.org/record/3840867/files/S_2019_974-FR.pdf?ln=en).
- Conseil de sécurité des Nations Unies (2020a), *Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali, dont le mandat a été renouvelé en*

- application de la résolution 2484 (2019)*, S/2020/785, p. 3., 3 août, [https://digitallibrary.un.org/record/3876820/files/S\\_2020\\_785-FR.pdf?ln=en](https://digitallibrary.un.org/record/3876820/files/S_2020_785-FR.pdf?ln=en).
- Conseil de sécurité des Nations Unies (2020b), *Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur le Mali*, S/2020/158, para. 88, 28 février, [https://digitallibrary.un.org/record/3854382/files/S\\_2020\\_158-FR.pdf?ln=en](https://digitallibrary.un.org/record/3854382/files/S_2020_158-FR.pdf?ln=en).
- Conseil de sécurité des Nations Unies (2021), *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, S/2021/560, 10 juin, [https://digitallibrary.un.org/record/3929117/files/S\\_2021\\_560-FR.pdf?ln=en](https://digitallibrary.un.org/record/3929117/files/S_2021_560-FR.pdf?ln=en).
- Dallas, E. (2015), *Sierra Leone's okada drivers: the challenges of informal reintegration*, Peave Insight, blog, 3 mai, <https://www.peaceinsight.org/en/articles/sierra-leones-okada-drivers-challenges-informal-reintegration/?location=sierra-leone&theme=ddr>.
- DCAF (2021), *Improving Security and Human Rights through Multistakeholder Action: Lessons Learned from the Voluntary Principles Working Group in South Kivu, DRC*, Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève, septembre, [https://www.securityhumanrightshub.org/sites/default/files/2021-09/lesson%20learnt\\_aug%2029th%20\\_web.pdf](https://www.securityhumanrightshub.org/sites/default/files/2021-09/lesson%20learnt_aug%2029th%20_web.pdf).
- De Brier G. et al. (2020), *The Miner's Revenue and Basic Needs Study*, IPIS, Anvers, mars, <https://ipisresearch.be/publication/much-miner-earn-assessment-miners-revenue-basic-needs-study-drc/>.
- De Goede, M. (2008), « Private and public security in post-war Democratic Republic of Congo », in Gumedze, S. (dir. pub.), *The Private Security Sector in Africa*, ISS Monograph Series, n° 146, juillet, <https://issafrica.org/chapter-two-private-and-public-security-in-post-war-democratic-republic-of-congo-meike-de-goede>.
- De Haan, J. et S. Geenen (2015), *Mining cooperatives in South Kivu: saviour or extortionist?*, IOB Analysis & Policy Briefs , n° 14, Université d'Anvers, Institute of Development Policy (IOB), octobre, [https://delvedatabase.org/uploads/resources/DeHaan\\_Geenen.pdf](https://delvedatabase.org/uploads/resources/DeHaan_Geenen.pdf).
- Fahey, D. (2008), « Le fleuve d'or: The production and trade of gold from Mongbwalu, DRC », in *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2007–2008*, pp.357–383, L'Harmattan, Paris, <https://medialibrary.uantwerpen.be/oldcontent/container2143/files/Publications/Annuaire/2007-2008/17-Fahey.pdf>.
- Fanthorpe, R. et R. Maconarchie (2010), *Beyond the 'Crisis of Youth'? Mining, Farming, and Civil Society in Post-War Sierra Leone*, African Affairs, vol. 109, n° 435, pp. 251-272, avril.
- FMI (2019), *République démocratique du Congo : Consultation de 2019 au titre de l'Article IV*, Rapport du FMI n° 19/285, septembre, <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/CR/2019/French/1CODFA2019001.ashx>.
- Geenen, S. et A. Bashizi (2014), *Les limites d'une « gouvernance par le bas » : Les logiques des coopératives minières à Kalimbi, Sud-Kivu*, Conjonctures congolaises, <https://www.ea-creac.eu/sites/default/files/pdf/2014-11-bashizi-geenen.pdf>.
- Global Witness (2022), *The ITSCI Laundromat: how a due diligence schemes appears to launder conflict minerals*, Global Witness, Londres, avril, <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/natural-resource-governance/itsci-laundromat/>.
- Gouvernement de la RDC (2020), *Processus DDRRC à l'Est de la RDC: Nouvelle approche communautaire et perspectives d'avenir*, Kinshasa, 17 août, <https://blog.kivusecurity.org/wp-content/uploads/2020/10/Front-Commun-DDRC-VF.pdf>.
- Gouvernement de la RDC (2022), *Document de stratégie nationale pour la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation*, projet de document non publié.

- Hill, R., G. Taylor et J. Temin (2008), *Would you Fight Again: Understanding Liberian Ex-combatant Reintegration*, special report 211, United States Institute of Peace, Washington, D.C., septembre, <https://www.oneauthor.org/>.
- ICG, (2020), *DR Congo: Ending the Cycle of Violence in Ituri*, Africa Report N°292, International Crisis Group, Bruxelles, Belgique, 15 juillet, <https://www.crisisgroup.org/africa/central-africa/democratic-republic-congo/292-republique-democratique-du-congo-en-finir-avec-la-violence-cyclique-en-ituri>.
- INPP (2021), *Les premiers jours de l'ADG Patrick KAYEMBE NSUMPI à la tête de l'INPP*, Institut National de Préparation Professionnelle, <https://www.inpp.cd/index.php/inpp-en-province/160-les-premiers-jours-de-l-adg-patrick-kayembe-nsumpi-a-la-tete-de-l-inpp#:~:text=Super%20User,Les%20premiers%20jours%20de%20l'ADG%20Patrick%20KAYEMBE%20NSUMPI%20%C3%A0,Patrick%20Kayembe%20Nsumpi>.
- International Alert (2010), *Étude sur le rôle de l'exploitation des ressources naturelles dans l'alimentation et la perpétuation des crises de l'Est de la RDC*, janvier, <https://www.international-alert.org/wp-content/uploads/2021/09/DRC-Natural-Resources-Conflict-FR-2009.pdf>.
- IPIS (2021), « *La mine bleue* », un nouveau statut pour les sites miniers qualifiés en RDC. Le résultat d'un plaidoyer réussi par le Projet Madini, IPIS, Anvers, 23 novembre, <https://ipisresearch.be/fr/la-mine-bleue-un-nouveau-statut-pour-les-sites-miniers-qualifies-en-rdc-le-resultat-dun-plaidoyer-reussi-par-le-projet-madini/>.
- ITA (2021), *Democratic Republic of the Congo - Country Commercial Guide: Agriculture*, International Trade Administration, 11 octobre, <https://www.trade.gov/country-commercial-guides/democratic-republic-congo-agriculture>.
- Just Results (2020), *Mineral supply chains mapping and labour market assessment. Masisi territoire, North Kivu and Nzibira, Walungu territoire, South Kivu, Democratic Republic of the Congo*, Just Results, mai, [https://delvedatabase.org/uploads/resources/DRC\\_Mineral\\_Supply\\_Chain\\_Mapping\\_and\\_LMA\\_May\\_2020.pdf](https://delvedatabase.org/uploads/resources/DRC_Mineral_Supply_Chain_Mapping_and_LMA_May_2020.pdf).
- Kaplan, O. et E. Nussio (2018), « Explaining Recidivism of Ex-Combatants in Colombia », Karaki, K. (2018), *Artisanal gold mining in DRC: time to get down to earth*, ECDPM Discussion Paper, n° 23, 26 mars, <https://ecdpm.org/wp-content/uploads/DP-223-Artisanal-gold-mining-in-DRC.pdf>.
- Kelly, J.T.D. (2014), « This mine has become our farmland: Critical perspectives on the coevolution of artisanal mining and conflict in the Democratic Republic of the Congo », *Resources Policy*, vol. 40, pp. 100-108, juin, <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0301420713001219>.
- Kivu Security Tracker (sans date), *Armed Groups*, <https://kivusecurity.org/about/armedGroups>, (consulté le 11 janvier 2022).
- Lamb, G. et al. (2012), *Rumours of Peace, Whispers of War: Assessment of the Reintegration of Ex-Combatants into Civilian Life in North Kivu, South Kivu and Ituri Democratic Republic of Congo*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale, Washington, D.C., février, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/26808/675700WP0DRC0R00Box367885B00PUBLIC0.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.
- Levin Sources (2021), *Plaidoyer en faveur d'un environnement plus favorable à la production, au commerce et à l'exportation de minerais conformes au Guide OCDE sur le devoir de diligence (GDD) dans l'est de la RDC*, Levin Sources Limited, IPIS, août, <https://ipisresearch.be/fr/publication/plaidoyer-en-faveur-dun-environnement-plus-favorable-a-la-production-au-commerce-et-a-l'exportation-de-minerais-conformes-au-guide-ocde-sur-le-devoir-de-diligence-gdd-dans-lest-de-la-rdc/>.
- Lorenzo et al. (2020), *Reintegration or Recidivism? Why ex-combatants in the Democratic Republic of Congo (DRC) return to arms*, Folke Bernadotte Academy, Stockholm,



- [https://fba.se/contentassets/0f0f7e4165894b2982e900e2ed6d0667/fba\\_report\\_drc\\_web.pdf](https://fba.se/contentassets/0f0f7e4165894b2982e900e2ed6d0667/fba_report_drc_web.pdf).
- Max Impact (2019), *Projet community engagement on the mining related tension and human rights abuses, including SGBV in the Misisi Gold mining area: Rapport d'activités*, mai-juin, document non publié.
- Mayhew, L. et al. (2022), *L'intersection entre les conditions socio-économiques et la radicalisation des jeunes - Implications pour la programmation dans les pays du G5 Sahel*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, <http://www.fao.org/3/cb8658fr/cb8658fr.pdf>.
- MONUSCO (2016), *MONUSCO Reinsertion and Community Violence Reduction Projects. Standard Operating. Procedure SRSG/800/2016*, document non publié, 1<sup>er</sup> octobre.
- MONUSCO (2019), *Mission report: Misisi-Lubichako-Bendera*, document non publié.
- MONUSCO (2022), *MONUSCO CVR, a Strategic Paradigm Shift: from Traditional to 2<sup>nd</sup> Generation DDR*, <https://monusco.unmissions.org/ddrrr>, (consulté le 11 avril 2022).
- Mthembu Salter, G. (2013), *An assessment of Mwangachuchu Hizi International (MHI)s implementation of OECD responsible supply chain due diligence, and the conflict status of mineral supply chains from MHI's mining concession*, Resolve NGO, décembre, [www.resolve.ngo/docs/mhi-summary-dec-19-edits.pdf](http://www.resolve.ngo/docs/mhi-summary-dec-19-edits.pdf).
- OCDE (2016a), *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque: Troisième édition*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264253520-fr>.
- OCDE (2016b), *Rapport au Conseil sur le suivi de la mise en œuvre de la Recommandation relative au Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*, OCDE, 28 avril, [https://one.oecd.org/document/COM/DAF/INV/DCD/DAC\(2015\)3/FINAL/fr/pdf](https://one.oecd.org/document/COM/DAF/INV/DCD/DAC(2015)3/FINAL/fr/pdf).
- OCDE (2021), *Frequently Asked Questions: How to address bribery and corruption risks in mineral supply chains*, Éditions OCDE, Paris, <https://mneguidelines.oecd.org/faq-how-to-address-bribery-and-corruption-risks-in-mineral-supply-chains.pdf>.
- OCDE (2023), Note technique [titre à confirmer], [url à mettre à jour].
- OCDE (sans date), *Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement en minerais responsables*, <https://www.duediligenceguidance.org/?lang=fr>.
- OROLSI et BICC, *The Evolving Nature of DDR: Study on Engaging Armed Groups across the Peace Continuum*, Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, Département des opérations de maintien de la paix, Nations Unies, New York, et Bonn International Center for Conversion, [https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/dpo\\_study\\_the\\_evolution\\_nature\\_of\\_armed\\_groups\\_public\\_final\\_09.07.2021.pdf](https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/dpo_study_the_evolution_nature_of_armed_groups_public_final_09.07.2021.pdf).
- Richards, J. (2012), *DDR in the DRC: The Impact of Command and Control*, Geneva Graduate Institute of International and Development Studies, Genève, <https://www.usip.org/sites/default/files/files/case-study-competition/20130322-DDR-in-DRC.pdf>.
- SMB (2019), *Politique de gestion des risques*, page web, <https://www.smb-sarl.com/fr/notre-politique-de-gestion-des-risques/>.
- Stoop, N., J. Kilosho Buraye et M. Verpoorten (2016), *Relocation, reorientation, or confrontation? Insights from a representative survey among artisanal miners in Kamituga, South-Kivu, IOB Working Paper n° 2016/09*, Université d'Anvers, avril, [https://medialibrary.uantwerpen.be/oldcontent/container2673/files/Publications/WP/2016/09-verpoorten-stoop-kilosho.pdf?\\_ga=2.127001935.376388935.1666169841-1211262253.1666169841&\\_gl=1\\*1mv65oy\\*\\_ga\\*MTIxMTI2Mjl1My4xNjY2MTY5ODQx\\*\\_ga\\_WVC36ZPB1Y\\*MTY2NjE2OTg0MS4xLjAuMTY2NjE2OTg0MS42MC4wLjA](https://medialibrary.uantwerpen.be/oldcontent/container2673/files/Publications/WP/2016/09-verpoorten-stoop-kilosho.pdf?_ga=2.127001935.376388935.1666169841-1211262253.1666169841&_gl=1*1mv65oy*_ga*MTIxMTI2Mjl1My4xNjY2MTY5ODQx*_ga_WVC36ZPB1Y*MTY2NjE2OTg0MS4xLjAuMTY2NjE2OTg0MS42MC4wLjA).
- The Journal of Conflict Resolution*, vol. 62, n° 1, pp. 64–93.

- Themnér, A. (2013), *A Leap of Faith: When and how Ex-Combatants Resort to Violence*, *Security Studies*, vol. 22, n° 2, pp. 295-329, <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/09636412.2013.786917>.
- Thill, M. (2021), *In Search of a Winning Formula: Lessons on DDR and Community Reintegration in the Democratic Republic of the Congo*, Social Science Research Council, mai, <https://www.ssrc.org/publications/in-search-of-a-winning-formula-lessons-on-ddr-and-community-reintegration-in-the-democratic-republic-of-the-congo/>.
- Transparency International (sans date), *Corruptionary A-Z*, <https://www.transparency.org/en/corruptionary>
- Tubiana, J. et C. Gramizzi (2018), *Lost in Trans-nation: Tubu and Other Armed Groups and Smugglers along Libya's Southern Border*, Small Arms Survey, Graduate Institute of International and Development Studies, Genève, décembre, <https://smallarmssurvey.org/sites/default/files/resources/SAS-SANA-Report-Lost-in-Trans-nation.pdf>.
- Tunda, K.F. (2016), « Disarmament, demobilisation and reintegration in the Democratic Republic of the Congo: can stability prevail? », *Conflict Trends*, vol. 2016, n° 4, <https://journals.co.za/doi/10.10520/EJC-57badca42>.
- Utas, M. (2012), *African Conflicts and Informal Power: Big Men and Networks*, ZED Books Ltd, Londres, <https://uu.diva-portal.org/smash/get/diva2:850968/FULLTEXT01.pdf>.
- Van Lierde, F. et al. (2021), *Collaborative Learning from the Bottom-Up: Identifying Lessons from a Decade of Peacebuilding in North and South Kivu Through Bottom-up Evaluation (2009-2019)*, Life and Peace Institute, Uppsala, Suède, 28 janvier, [https://assets.ctfassets.net/jzxyrkiixcim/3M7VArysEEDnDhuLUkxn42/dd2370d5fea91fec5a9a9021d428937/Evaluation\\_Report\\_DRC.pdf](https://assets.ctfassets.net/jzxyrkiixcim/3M7VArysEEDnDhuLUkxn42/dd2370d5fea91fec5a9a9021d428937/Evaluation_Report_DRC.pdf).
- Vlassenroot, K. et al. (2020), « Navigating Social Spaces : Armed Mobilization and Circular Return in Eastern DR Congo », *Journal of Refugee Studies*, vol. 33, n° 4, pp. 832–52, 6 septembre, <https://academic.oup.com/jrs/article/33/4/832/5902023>.
- Vogel, C. et J. Musamba (2016), *Recycling rebels? Demobilization in the Congo*, PSRP Briefing Paper, n° 11, Usalama Project, mars, <https://riftvalley.net/publication/recycling-rebels-demobilization-congo>.
- Wakenge, C.I. et R. Kitungano (2021), *Manne minière et autorités étatiques au Sud-Kivu en République démocratique du Congo*, Éditions universitaires européennes, [https://congomines.org/system/attachments/assets/000/001/652/original/MANNE\\_MINIERE\\_AU\\_SUD-KIVU\\_CIG\\_RK.pdf?1569931930](https://congomines.org/system/attachments/assets/000/001/652/original/MANNE_MINIERE_AU_SUD-KIVU_CIG_RK.pdf?1569931930).
- Zena, P. N. (2013), *Leçons et limites du DDR en Afrique*, Les Bulletins de la sécurité africaine, n° 24, Centre d'études stratégiques de l'Afrique, Washington, D.C., janvier, <https://africacenter.org/wp-content/uploads/2016/06/ASB24FR-Le%C3%A7ons-et-limites-du-DDR-en-Afrique.pdf>.
- Zyck, S. A. (2009), « Former Combatant Reintegration and Fragmentation in Contemporary Afghanistan: Analysis », *Conflict, Security & Development*, vol. 9, n° 1, pp. 111–131, <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/14678800802704945?journalCode=ccsd20>.

## Annexe A. Informations relatives au contexte de Rubaya

En 2001, dans l'est de la RDC, l'administration alors aux mains du RCD-Goma (1998-2003) a accordé un permis d'exploitation minière à Edouard Mwangachuchu, homme d'affaires tutsi devenu par la suite membre du parlement national. Confirmé par le gouvernement national à Kinshasa en 2006, le titre a été enregistré sous le nom de Mwangachuchu Hizi International (MHI), entreprise ultérieurement rebaptisée Société Minière de Bisunzu (SMB).

La SMB procède à l'exploitation mécanique d'un site minier (D2 Bibatama) situé dans sa concession (PE 4731), tandis que la Coopérative des exploitants artisanaux miniers de Masisi (COOPERAMMA) contrôle l'exploitation minière de nombreux autres sites dans cette même concession.

Robert Seninga, homme d'affaires hutu, a créé la COOPERAMMA et l'a présidée jusqu'en 2020. Il est président de l'assemblée provinciale du Nord-Kivu et il a également été actif, par le passé, au sein du RCD-Goma<sup>56</sup>.

---

<sup>56</sup> L'actuel président de la COOPERAMMA, Vincent Zilimwabagabo, est d'origine tutsi.

# Annexe B. Informations relatives au conflit UPC/FNI et au conflit actuel entre la CODECO/URDPC et le Zaïre dans la région de Mongbwalu

## Période UPC / FNI

Au début des années 2000, les différends entre les propriétaires terriens hema et les agriculteurs lendu ont dégénéré et se sont transformés en un conflit armé meurtrier, qui a entraîné la création de groupes d'« autodéfense » dans les deux camps, baptisés UPC et FNI. Ces groupes armés se sont ensuite alliés aux gouvernements nationaux et régionaux, par lesquels ils ont été instrumentalisés. La mobilisation de ces groupes pendant cette période a été motivée à la fois par des griefs ethniques et par des raisons économiques. Un ex-combattant de l'UPC a déclaré : « En 2003, quand j'avais 15 ans, le FNI est venu chez nous, ils ont tué mon père et ma mère, il ne me restait plus rien. J'ai rejoint l'UPC pour venger mes parents, mais aussi parce que je pensais que cela me permettrait de vivre. Je n'avais pas d'argent, c'était ma seule option » (entretien avec un ex-combattant de l'UPC, mars 2022).

Les chefs de ces groupes exerçaient un fort contrôle sur les combattants. Indépendamment du charisme des chefs, les ex-combattants rapportent qu'il était impossible de quitter les groupes. « Si vous partiez, vous étiez poursuivi et puni, ils vous fouettaient. Nous avons tellement peur de désertir » (entretien avec un ex-combattant de l'UPC, mars 2022).

Pendant le conflit, les sites aurifères situés autour de Mongbwalu étaient extrêmement militarisés. Le contrôle de ces sites a été au cœur de conflits armés particulièrement violents entre différents groupes politiques et militaires (International Alert, 2010). L'or a attisé la convoitise de toutes les parties impliquées dans les conflits régionaux, à l'image des forces armées ougandaises qui se sont livrées à des pillages dénoncés dans le rapport du premier groupe d'experts de l'ONU, ainsi que du conflit ethnique opposant Hema et Lendu au sujet des droits fonciers et de pêche. Le retrait des troupes ougandaises a laissé le champ libre aux milices qui se sont affrontées pour le contrôle de Mongbwalu en 2002-2003 (International Alert, 2010). Mongbwalu est restée aux mains de l'UPC jusqu'en 2003, année au cours de laquelle ce groupe a cédé le terrain au FNI (International Alert, 2010). Les deux groupes ont généré des revenus importants, notamment grâce au contrôle direct des sites miniers et au pillage ou à la taxation illégale.

## Période CODECO/URDPC / Zaïre

Comme dans le cas du FNI et de l'UPC, l'enrôlement au sein des milices CODECO/URDPC et Zaïre était initialement motivé par un objectif d'autodéfense, mais les motivations économiques ont rapidement prévalu. Les combattants de la CODECO/URDPC veulent défendre leur communauté, les Lendu, contre les Hema, communauté dominante au sein du groupe Zaïre, et inversement. Dans l'ensemble, les ex-combattants interrogés estiment qu'il est de leur devoir de se mobiliser pour défendre leur

communauté : « Nous devons défendre nos montagnes, nos vaches, nos terres, nos familles » (entretien avec un ancien combattant de l'UPC, mars 2022).

Outre la volonté de protéger leur communauté, les combattants ayant rejoint chacun de ces deux groupes ont été poussés par le manque d'emploi compte tenu de l'insécurité qui règne autour de Mongbwalu (entretien avec un ex-combattant ; entretien avec l'ONG SFCG, Bunia, mars 2022). Le risque de remobilisation est extrêmement élevé dans cette région. Tout comme à Misisi, les ex-combattants travaillant dans les mines d'or de Mongbwalu, en Ituri, sont dans un état d'alerte élevé, s'attendant à tout moment à un appel à la mobilisation au sein de la CODECO/URDPC ou du Zaïre.

Par rapport à des groupes tels que l'UPC ou le FNI, les chefs de la CODECO/URDPC et du Zaïre semblent moins organisés et ils exercent un contrôle moins fort sur leurs combattants. Les principales parties prenantes interrogées à Bunia (province de l'Ituri) font état de conflits d'intérêts et de multiples divisions parmi les chefs de la CODECO/URDPC, ce qui pourrait affaiblir le commandement et le contrôle exercé sur les combattants (entretien avec les FARDC, février 2022 ; entretien avec un agent du P-DDRCS en Ituri, mars 2022). De plus, en raison de leur crainte de la justice internationale<sup>57</sup>, les chefs de ces groupes ont tendance à jouer la carte de la discrétion.

Ces milices sont néanmoins de plus en plus actives. Confirmant cette tendance, la CODECO/URDPC et le Zaïre se livrent à d'intenses combats. Dans ce contexte, on peut s'attendre à ce que leur niveau de contrôle sur les combattants augmente selon la même trajectoire. En outre, les conditions préalables au déploiement d'un programme de DDR ne sont pas réunies et, en cas de démobilisation spontanée de combattants, des dispositifs devront être mis en place pour s'assurer de leur indépendance vis-à-vis de leur groupe après leur départ.

La zone minière de Mongbwalu est de nouveau fortement militarisée. La CODECO/URDPC et le Zaïre contrôlent de nombreux sites aurifères (entretien avec une association de taxis, mars 2022). Ils génèrent des revenus conséquents grâce au contrôle direct des sites d'exploitation aurifère, au travail forcé et à la taxation illégale de la production sur les sites ou aux points de contrôle autour des sites. Les combattants de la CODECO/URDPC exploitent les mines et obligent souvent la population à creuser pour le groupe. « J'ai assisté à de nombreux cas de travail forcé sur les sites d'exploitation aurifère » (entretien avec un ex-combattant, mars 2022). En plus des milices, des agents non contrôlés des FARDC sont également présents sur les sites (entretien avec un représentant des FARDC, février 2022). Un important trafic d'armes entre la CODECO/URDPC et les FARDC a été signalé (entretien avec la MONUSCO, mars 2022).

Les tensions liées à l'accès aux gisements continuent de régner dans le territoire de Djugu et autour de Mongbwalu. Ces tensions qui n'ont jamais été véritablement résolues sont aujourd'hui instrumentalisées par ces deux milices, ce qui ne favorise pas la réintégration des ex-combattants dans le secteur extractif. Par ailleurs, dans un contexte où le prisme de l'identité ethnique altère le regard de chacun, la configuration du territoire de Djugu, et la proximité qu'elle impose entre villages lendu et villages hema, constituent un terrain propice aux conflits ethniques.

---

<sup>57</sup> Les chefs de milice actuels ont bien à l'esprit la condamnation par la CPI d'anciens chefs de guerre, tels que Thomas Lubanga et Bosco Ntaganda.

## Annexe C. Informations relatives au groupe armé de la FRPI et au processus de paix

La FRPI a été créée en 2002 à partir de divers groupes d'autodéfense lendu ngiti, actifs dans la chefferie de Walendu Bindi. Leur motivation était de défendre la communauté lendu ngiti contre les communautés voisines (notamment face à la menace croissante de l'UPC (Union des Patriotes Congolais) majoritairement composée de Hema) et les pouvoirs publics. « Nous avons dû nous organiser, qui veut la paix prépare la guerre », rapporte un ancien combattant (entretien avec un ex-combattant du Sud-Irumu, mars 2022). Mais, après l'échec des différents processus de DDR, des individus et des rebelles démobilisés ont (de nouveau) rejoint le groupe, principalement pour des raisons économiques (entretien avec un agent de la MONUSCO (programme de DDR), mars 2022). Les personnes sans emploi étaient également tentées d'intégrer la FRPI pour pouvoir piller facilement les habitations. D'autres ont rejoint le groupe après avoir été victimes de pillages pour pouvoir à leur tour piller les autres.

Dans le cas de la FRPI, le processus de DDR a pris la forme d'une succession d'initiatives aux résultats mitigés. Les succès obtenus ont été « le cantonnement volontaire de 1 138 combattants de la FRPI en août 2019 dans un camp de Azita, près de Gety, la principale cité dans le Sud-Irumu, et la signature d'un accord de paix<sup>58</sup> entre la FRPI et le gouvernement national en février 2020 » (Bouvy et al., 2021). En raison de l'impasse dans laquelle se sont trouvées les discussions, notamment sur les conditions de l'intégration militaire des combattants, le rang des chefs et le retard de la loi d'amnistie pour le crime d'insurrection, le processus de DDR a été interrompu. Le camp d'Azita existe toujours, mais c'est la FRPI elle-même qui en assure la gestion, sans aucun soutien du gouvernement.

---

<sup>58</sup> L'accord de paix a été signé lors d'une conférence inclusive qui s'est tenue à Walendu Bindi (Sud-Irumu) le 28 février 2020. Cet accord entre le gouvernement congolais et la FRPI oblige les deux parties à cesser les affrontements armés et à s'engager à instaurer la paix et la sécurité dans le territoire d'Irumu. Il mentionne, d'une part, la possibilité pour les combattants d'être intégrés dans l'armée et, d'autre part, la présentation au Parlement d'une nouvelle loi d'amnistie pour le crime d'insurrection (à l'exclusion de tout crime international).

# Glossaire

Terme	Définition
Administrateur de foyer minier (AFM)	AFM est une dénomination congolaise (spécifiquement utilisée dans la province de l'Ituri) pour désigner le détenteur coutumier d'une concession minière. L'AFM sélectionne les individus qui peuvent accéder à sa concession, les activités qu'ils peuvent y exercer et les droits ou tributs dont ils doivent s'acquitter pour ce faire.
Exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE)	Ce terme fait référence à l'exploitation minière formelle ou informelle faisant appel surtout à des formes simplifiées d'exploration, d'extraction, de transformation et de transport. Il s'agit en général d'exploitations à faible intensité de capital utilisant des technologies à forte intensité de main-d'œuvre. Le terme « EMAPE » peut désigner les orpailleurs travaillant à titre individuel ou au sein de groupes familiaux ou de partenariats, ou en tant que membres de coopératives ou d'autres types d'associations légales ou d'entreprises regroupant des centaines, voire des milliers de mineurs.
Zone d'exploitation artisanale (ZEA)	Une ZEA est une zone minière réservée aux activités d'EMAPE. Dans de nombreux pays, le gouvernement est responsable de la désignation des ZEA. En RDC, le gouvernement attribue des ZEA spécifiques aux coopératives minières. Une coopérative peut être active dans plus d'une ZEA.
Réduction de la violence communautaire (CVR)	La notion de CVR fait référence aux programmes mis en œuvre par la composante désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ou CVR d'une opération de paix des Nations Unies, visant à prévenir et à réduire la violence au niveau communautaire en marge des conflits armés en cours ou dans les environnements d'après conflit. Les initiatives de CVR poursuivent les mêmes objectifs stratégiques que celles de DDR : contribuer à la paix et à la sécurité en soutenant des programmes qui réduisent la violence armée, créent un espace politique et aident à instaurer un environnement sûr, propice au redressement et au développement. Elles peuvent être mises en œuvre pour créer des conditions favorables au DDR, pour soutenir ou compléter le DDR ou, dans certains cas, pour remplacer le DDR.
Démobilisation	Par démobilisation, on entend la séparation des membres des forces armées et des groupes armés d'avec les structures de commandement et de contrôle militaires et leur retour à la vie civile. La première étape de la démobilisation comprend la libération officielle et contrôlée des membres des forces armées et des groupes armés dans des sites désignés. L'accord de paix fournit le cadre politique, stratégique et opérationnel de la démobilisation et peut s'accompagner d'un document directif régissant les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Lorsque les conditions préalables à la mise en œuvre d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration ne sont pas réunies, le passage du statut de combattant à celui de civil peut être facilité et officialisé par les autorités nationales au moyen de différentes approches.
Désarmement	Par désarmement, on entend la collecte, la documentation, le contrôle et l'élimination des armes, des munitions et des explosifs volontairement remis par les combattants, par les personnes associées aux forces et groupes armés et, parfois, par la population civile. Le désarmement a pour but de réduire le nombre d'armes, de munitions et d'explosifs illicites en circulation ou d'empêcher leur détournement au profit d'utilisateurs non autorisés.
Processus et outils de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)	Le processus de DDR peut prendre la forme d'une combinaison des éléments suivants : des programmes de DDR ; des outils liés au DDR tels que la gestion transitoire des armes et des munitions, des initiatives de CVR, le soutien du DDR à la médiation ; l'appui à la réintégration, y compris en complément des outils liés au DDR. Les outils liés au DDR constituent des mesures immédiates et ciblées. Sont compris dans cette catégorie le pré-DDR, la gestion transitoire des armes et des munitions, la lutte contre la violence de proximité, les initiatives visant à empêcher les individus de rejoindre les groupes armés désignés comme des organisations terroristes, l'appui au DDR pour la médiation, et l'appui au DDR pour les dispositions transitoires de sécurité. Les objectifs spécifiques des outils liés au DDR varient selon le contexte et peuvent contribuer à des efforts politiques et à des activités de consolidation de la paix plus larges, conformément aux mandats du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU et à des cadres stratégiques généraux (plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable,

Terme	Définition
Programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)	<p>plans de réponse humanitaire, cadres stratégiques intégrés).</p> <p>Les programmes de DDR correspondent à l'ensemble des mesures connexes relevant des catégories opérationnelles du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, avec des cadres de résultats communs. Pour que ces programmes soient viables, plusieurs conditions préalables doivent être réunies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la signature d'un cessez-le-feu négocié ou d'un accord de paix, qui fournit un cadre aux activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration ;</li> <li>b) la confiance dans le processus de paix ;</li> <li>c) la volonté des parties au conflit armé de procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ;</li> <li>d) une garantie minimale de sécurité.</li> </ul>
Exploitation minière à grande échelle	<p>L'exploitation minière à grande échelle désigne les activités d'extraction qui ne sont pas considérées comme artisanales ou à petite échelle.</p> <p>Elle nécessite de réaliser d'importants investissements au départ, bien avant que la production ne commence ou que des bénéfices ne soient dégagés, ainsi que de maintenir les niveaux d'investissements, souvent sur de longues périodes.</p>
PDG	<p>Un PDG est un chef de puits qui dirige une équipe de creuseurs. Il subvient aux besoins de son équipe de mineurs jusqu'à ce que le puits commence à produire. Il peut avoir plusieurs puits de mine.</p>
Réinsertion	<p>Deuxième étape de la démobilisation, la réinsertion correspond à l'aide transitoire offerte pendant un an au maximum avant l'appui à la réintégration. Une aide à la réinsertion est proposée aux combattants et aux personnes associées aux forces et groupes armés qui ont été officiellement démobilisés.</p>
Réintégration	<p>La réintégration correspond au processus par lequel les ex-combattants et les personnes anciennement associées aux forces et groupes armés redeviennent durablement des civils au sein de la société de leur choix. La réintégration a lieu aux niveaux individuel, familial et communautaire et comporte des dimensions sociales, psychosociales, économiques, politiques et sécuritaires. Les processus de réintégration font partie du redressement et du développement local, national et régional, la communauté internationale assurant un rôle d'appui si nécessaire. S'il y a lieu, les personnes à charge et les membres de la communauté d'accueil peuvent également bénéficier d'un appui à la réintégration.</p> <p>Lorsque les conditions préalables à la mise en place d'un programme de DDR ne sont pas réunies, un appui à la réintégration peut tout de même être apporté à celles et ceux qui quittent des forces et groupes armés en activité. Dans ce cas, la définition de la réintégration énoncée ci-dessus s'applique toujours. Cet appui peut intervenir en complément d'une réforme du secteur de la sécurité ou des outils liés au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration.</p>
Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme	<p>Les Principes volontaires sont le fruit d'un dialogue mené entre les gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Norvège, des entreprises des secteurs de l'extraction et de l'énergie, et des ONG. Ces acteurs ont formulé un ensemble de principes volontaires destinés à orienter les entreprises concernant le maintien de la sûreté et de la sécurité de leurs activités dans un cadre opérationnel qui garantisse le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.</p>